SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

Proceedings of the Standing Senate Committee on

ABORIGINAL PEOPLES

Chair:
The Honourable LILLIAN EVA DYCK

Tuesday, May 29, 2018
Wednesday, May 30, 2018

Issue No. 39

Thirty-fourth meeting:

Study on the new relationship between Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples

Sixth meeting:

Study on the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples

INCLUDING:
THE THIRTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE

(Special Study Budget: Study on the new relationship between Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples / Travel to Western Arctic and British Columbia)

APPEARING:
The Honourable Carolyn Bennett, P.C., M.P., Minister of Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

PEUPLES AUTOCHTONES

Présidente :
L'honorable LILLIAN EVA DYCK

Le mardi 29 mai 2018
Le mercredi 30 mai 2018

Fascicule nº 39

Trente-quatrième réunion :

Étude sur les nouvelles relations entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis

Sixième réunion :

Étude sur les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis

Y COMPRIS :
LE TREIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ

(Budget d'étude spéciale : Étude sur les nouvelles relations entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis / Voyage dans l'ouest de l'Arctique et en Colombie-Britannique)

COMPARAÎT :
L'honorable Carolyn Bennett, C.P., députée, ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

54105-54122

STANDING SENATE COMMITTEE ON ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Lillian Eva Dyck, *Chair*

The Honourable Scott Tannas, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Boyer	McCallum
Christmas	McPhedran
* Day	Ngo
(or Mercer)	Pate
Doyle	Patterson
* Harder, P.C.	* Smith
(or Bellemare)	(or Martin)
(or Mitchell)	* Woo
Lovelace Nicholas	(or Saint-Germain)

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of November 7, 2017, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Boyer replaced the Honourable Senator Boniface (*May 30, 2018*).

The Honourable Senator Boniface replaced the Honourable Senator Gold (*May 29, 2018*).

The Honourable Senator Gold replaced the Honourable Senator Boniface (*May 28, 2018*).

The Honourable Senator Boniface replaced the Honourable Senator Boyer (*May 24, 2018*).

The Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator Oh (*May 24, 2018*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PEUPLES AUTOCHTONES

Présidente : L'honorable Lillian Eva Dyck

Vice président : L'honorable Scott Tannas

et

Les honorables sénateurs :

Boyer	McCallum
Christmas	McPhedran
* Day	Ngo
(ou Mercer)	Pate
Doyle	Patterson
* Harder, C.P.	* Smith
(ou Bellemare)	(ou Martin)
(ou Mitchell)	* Woo
Lovelace Nicholas	(ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Boyer a remplacé l'honorable sénatrice Boniface (*le 30 mai 2018*).

L'honorable sénatrice Boniface a remplacé l'honorable sénateur Gold (*le 29 mai 2018*).

L'honorable sénateur Gold a remplacé l'honorable sénatrice Boniface (*le 28 mai 2018*).

L'honorable sénatrice Boniface a remplacé l'honorable sénatrice Boyer (*le 24 mai 2018*).

L'honorable sénateur Patterson a remplacé l'honorable sénateur Oh (*le 24 mai 2018*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, May 29, 2018
(85)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:02 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Lillian Eva Dyck, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Doyle, Dyck, Gold, McCallum, McPhedran, Patterson and Tannas (7).

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 15, 2016, the committee continued its study on the new relationship between Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 16.*)

WITNESSES:

Grand Council of the Cree (Eeyou Istchee):

Abel Bosum, Grand Chief;

Bill Namagoose, Executive Director;

Brian Craik, Director of Federal Relations;

Paul Wertman, Advisor.

Chiefs of Ontario:

Isadore Day, Ontario Regional Chief.

The chair made a statement.

The committee considered a draft budget.

It was agreed that the following special study budget application (Study on a new relationship between Canada and First Nations, Métis and Inuit People) for the fiscal year ending March 31, 2019, be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration following a final review by the Senate Administration that will be overseen by the Subcommittee on Agenda and Procedure:

SUMMARY OF BUDGET	
Activity 1: Western Arctic	$ 237,640
Activity 2: British Columbia	$ 195,400
TOTAL	**$ 433,040**

Mr. Bosum made a statement and, together with Mr. Namagoose, Mr. Craik, and Mr. Wertman, answered questions.

Mr. Day made a statement and answered questions

At 10:04 a.m., the committee suspended.

At 10:11 a.m., the committee resumed.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 29 mai 2018
(85)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 2, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Lillian Eva Dyck (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Doyle, Dyck, Gold, McCallum, McPhedran, Patterson et Tannas (7).

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 décembre 2016, le comité poursuit son étude sur les nouvelles relations entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 16 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Grand conseil des Cris (Eeyou Istchee) :

Abel Bosum, grand chef;

Bill Namagoose, directeur exécutif;

Brian Craik, directeur des relations fédérales;

Paul Wertman, conseiller.

Chefs de l'Ontario :

Isadore Day, chef régional de l'Ontario.

La présidente prend la parole.

Le comité examine un projet de budget.

Il est convenu que le budget pour l'étude spéciale suivante (étude sur les nouvelles relations entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2019 soit approuvé et présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration après l'examen final réalisé par l'Administration du Sénat et supervisé par le Sous-comité du programme et de la procédure :

RÉSUMÉ DU BUDGET	
Activité 1 : Arctique de l'Ouest	237 640 $
Activité 2 : Colombie-Britannique	195 400 $
TOTAL	**433 040 $**

M. Bosum fait une déclaration puis, avec MM. Namagoose, Craik et Wertman, répond aux questions.

M. Day fait une déclaration, puis répond aux questions

À 10 h 4, la séance est suspendue.

À 10 h 11, la séance reprend.

At 11:08 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, May 30, 2018
(86)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:47 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Lillian Eva Dyck, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Christmas, Doyle, Dyck, McCallum, McPhedran, Pate, Patterson and Tannas (8).

In attendance: Brittany Collier and Michael Chalupovitsch, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, February 2, 2016, the committee continued its study on the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

APPEARING:

The Honourable Carolyn Bennett, P.C., M.P., Minister of Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs.

WITNESSES:

Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada:

Martin Reiher, Assistant Deputy Minister, Resolution and Individual Affairs Sector;

Eric Guimond, Acting Senior Director, New Service Offerings, Resolution and Individual Affairs Branch;

Karl Jacques, Senior Counsel, Operations and Programs, Legal Services Unit.

The chair made a statement.

The minister made a statement and, together with Mr. Reiher, answered questions.

At 7:32 p.m., the committee suspended.

At 7:36 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room during the in camera portion of the meeting.

À 11 h 8, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 30 mai 2018
(86)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 47, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Lillian Eva Dyck (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Christmas, Doyle, Dyck, McCallum, McPhedran, Pate, Patterson et Tannas (8).

Également présents : Brittany Collier et Michael Chalupovitsch, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 2 février 2016, le comité poursuit son étude sur les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières Nations, des Inuits et des Métis. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n^{o} 2 des délibérations du comité.*)

COMPARAÎT :

L'honorable Carolyn Bennett, C.P., députée, ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord.

TÉMOINS :

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada :

Martin Reiher, sous-ministre adjoint, Secteur de résolution et des affaires individuelles;

Eric Guimond, directeur principal par intérim, Nouvelles offres de service, Secteur de résolution et des affaires individuelles;

Karl Jacques, avocat principal, Opérations et programmes, Services juridiques.

La présidente prend la parole.

La ministre fait une déclaration puis, avec M. Reiher, répond aux questions.

À 19 h 32, la séance est suspendue.

À 19 h 36, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité étudie un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu que le personnel des sénateurs puisse demeurer dans la salle pendant que le comité siège à huis clos.

At 7:45 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

À 19 h 45, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Mark Palmer

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Wednesday, June 6, 2018

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples has the honour to present its

THIRTEENTH REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate on Thursday, December 15, 2016, to study the new relationship between Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples, respectfully requests funds for the fiscal year ending March 31, 2019.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le mercredi 6 juin 2018

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a l'honneur de présenter son

TREIZIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le jeudi 15 décembre 2016 à étudier les nouvelles relations entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis, demande respectueusement des fonds pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2019.

Conformément au chapitre 3:06, article 2(1)c) du *Règlement administratif du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

La présidente,

LILLIAN EVA DYCK

Chair

STANDING SENATE COMMITTEE ON ABORIGINAL PEOPLES

Study on the new relationship between Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples

APPLICATION FOR SUPPLEMENTARY BUDGET AUTHORIZATION FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2019

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, December 15, 2016:

The Honourable Senator Dyck moved, seconded by the Honourable Senator Watt:

That the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples be authorized to examine and report on a new relationship between Canada and First Nations, Inuit and Metis peoples, including, but not limited to:

(*a*) the history of the relationship between indigenous people and newcomers;

(*b*) the main principles of a new relationship; and

(*c*) the application of these principles to specific issues affecting indigenous people in Canada.

That the committee submit its final report no later than October 31, 2018 and that the committee retain all powers necessary to publicize its findings for 180 days after the tabling of the final report.

The question being put on the motion, it was adopted.

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PEUPLES AUTOCHTONES

Étude sur les nouvelles relations entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis

DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2019

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 15 décembre 2016 :

L'honorable sénatrice Dyck propose, appuyée par l'honorable sénateur Watt :

Que le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones soit autorisé à examiner, en vue d'en faire rapport, de nouvelles relations entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis, notamment :

a) l'histoire des relations entre les peuples autochtones et les nouveaux arrivants;

b) les principes généraux de nouvelles relations; et

c) l'application de ces principes à des enjeux propres aux peuples autochtones au Canada.

Que le Comité présente son rapport final au plus tard le 31 octobre 2018 et conserve tous les pouvoirs nécessaires pour rendre publiques ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat

Charles Robert

Clerk of the Senate

SUMMARY OF BUDGET

Activity 1: Western Arctic	$	237,640
Activity 2: British Columbia	$	195,400
TOTAL	**$**	**433,040**

The above budget was approved by the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on Tuesday, May 29, 2018.

The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this budget is considered.

SOMMAIRE DU BUDGET

Activité 1: L'Arctique de l'Ouest	237 640	$
Activité 2 : Colombie-Britannique	195 400	$
TOTAL	**433 040**	$

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones le mardi 29 mai 2018.

La soussignée ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

Date

Présidente du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones
LILLIAN EVA DYCK
Chair, Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples

Date

Président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration
LARRY W. CAMPBELL
Chair, Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

GENERAL ESTIMATE OF THE TOTAL COST OF THE SPECIAL STUDY

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(2) of the *Senate Administrative Rules*.

Expenses for fiscal year 2017-18: $212,224

Expenses for fiscal year 2018-19: $434,940

Estimate of the total cost of the special study: $650,000

ÉTAT ESTIMATIF GÉNÉRAL DU COÛT TOTAL DE L'ÉTUDE SPÉCIALE

Conformément au chapitre 3:06, article 2(2) du *Règlement administratif du Sénat*.

Dépenses pour l'exercice financier 2017-2018 : 212 224 $

Dépenses pour l'exercice financier 2018-2019 : 434 940 $

Estimation du coût total de l'étude spéciale : 650 000 $

STANDING SENATE COMMITTEE ON ABORIGINAL PEOPLES

Study on the new relationship between Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples

EXPLANATION OF BUDGET ITEMS
APPLICATION FOR SUPPLEMENTARY BUDGET AUTHORIZATION
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2019

ACTIVITY 1: Western Arctic

FACT-FINDING and PUBLIC HEARINGS

18 participants: 8 senators, 10 staff

(1 clerk, 2 analysts, 2 communications officer, 1 logistics officer, 1 administrative assistant, 3 interpreters)

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

	HOSPITALITY		
1.	Hospitality - gifts (0424)	1,000	
	OTHER		
2.	Interpreters (0444)	5,000	
	(5 days, $1,000/day)		
3.	Reporting/transcribing (0403)	3,500	
	(1 day, $3,500/day)		
4.	Transcript editing services (0143)	2,000	
Sub-total			$11,500

TRANSPORTATION, ACCOMMODATION AND LIVING EXPENSES

1.	Transportation - air	65,000	
	8 senators x $5,000 (0224)		
	10 staff x $2,500 (0227)		
2.	Hotel accommodation	22,500	
	8 senators, $250/night, 5 nights (0222)		
	10 staff, $250/night, 5 nights (0226)		
3.	Per diem	14,040	
	8 senators, $130/day, 6 days (0221)		
	10 staff, $130/day, 6 days (0225)		
4.	Working meals (travel) (0231)	10,000	
5.	Taxis	3,600	
	8 senators x $200 (0223)		
	10 staff x $200 (0232)		
6.	Charter bus (0228)	4,000	
	(4 days, $1,000/day)		
7.	Charter flight (0233)(Sole Source)	90,000	
Sub-total			$209,140

ALL OTHER EXPENDITURES

RENTALS

2.	Rental office space (meeting rooms) (0540) *(5 days, $1,000/day)*	5,000	
3.	Rental - interpretation equipment (0504) *(1 day, $12,000/day)*	12,000	
Sub-total			$17,000
Total of Activity 1			**$237,640**

ACTIVITY 2: British Columbia

FACT-FINDING and PUBLIC HEARINGS

18 participants: 8 senators, 10 staff

(1 clerk, 2 analysts, 2 communications officer, 1 logistics officer, 1 administrative assistant, 3 interpreters)

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

HOSPITALITY

1.	Hospitality - gifts (0424)	1,000	

OTHER

2.	Interpreters (0444) *(5 days, $1,000/day)*	5,000	
3.	Reporting/transcribing (0403) *(1 day, $3,500/day)*	3,500	
4.	Transcript editing services (0143)	2,000	
Sub-total			$11,500

TRANSPORTATION, ACCOMMODATION AND LIVING EXPENSES

1.	Transportation - air *8 senators x $4,500 (0224)* *10 staff x $2,000 (0227)*	56,000
2.	Hotel accommodation *8 senators, $250/night, 5 nights (0222)* *10 staff, $250/night, 5 nights (0226)*	22,500
3.	Per diem *8 senators, $100/day, 6 days (0221)* *10 staff, $100/day, 6 days (0225)*	10,800
4.	Working meals (travel) (0231)	10,000
5.	Taxis *8 senators x $200 (0223)* *10 staff x $200 (0232)*	3,600
6.	Charter bus (0228) *(4 days, $1,000/day)*	4,000

7.	Charter flight (0233)(Sole Source)	65,000		
Sub-total			$171,900	
ALL OTHER EXPENDITURES				
	OTHER			
1.	Miscellaneous costs associated with travel (0229)	1,000		
	RENTALS			
2.	Rental office space (meeting rooms) (0540)	7,500		
	(5 days, $1,500/day)			
3.	Rental - interpretation equipment (0504)	3,500		
	(1 day, $3,500/day)			
Sub-total			$12,000	
Total of Activity 2				**$195,400**
Grand Total				**$ 433,040**

The Senate Administration has reviewed this budget application.

Date

Blair Armitage, Principal Clerk,
Committees Directorate

Date

Nathalie Charpentier, Comptroller,
Finance and Procurement Directorate

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PEUPLES AUTOCHTONES

Étude sur les nouvelles relations entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis

EXPLICATION DES ITEMS BUDGÉTAIRES
DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2019

ACTIVITÉ 1: L'Arctique de l'Ouest

MISSION D'ÉTUDE et AUDIENCES PUBLIQUES

18 participants: 8 sénateurs, 10 employés

(1 greffier, 2 analystes, 2 agents de communications, 1 agent de logistique, 1 adjointe administrative, 3 interprètes)

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

	FRAIS D'ACCUEIL		
1.	Frais d'accueil - cadeaux (0424)	1 000	
	AUTRE		
2.	Interprètes (0444)	5 000	
	(5 jours, 1 000 $/jour)		
3.	Sténographie/transcription (0403)	3 500	
	(1 jour, 3 500 $/jour)		
4.	Services d'édition des témoignages (0143)	2 000	
Sous-total			11 500 $

TRANSPORTS, HÉBERGEMENT ET FRAIS DE SÉJOUR

1.	Transport - aérien	65 000	
	8 sénateurs x 5 000 $ (0224)		
	10 employés x 2 500 $ (0227)		
2.	Hébergement	22 500	
	8 sénateurs, 250 $/nuit, 5 nuits (0222)		
	10 employés, 250 $/nuit, 5 nuits (0226)		
3.	Indemnité journalière	14 040	
	8 sénateurs, 130 $/jour, 6 jours (0221)		
	10 employés, 130 $/jour, 6 jours (0225)		
4.	Repas de travail (voyage) (0231)	10 000	
5.	Taxis	3 600	
	8 sénateurs x 200 $ (0223)		
	10 employés x 200 $ (0232)		
6.	Affréter - autobus (0228)	4 000	
	(4 jours, 1 000 $/jour)		
7.	Vol nolisé (0233)(fournisseur unique)	90 000	
Sous-total			209 140 $

AUTRES DÉPENSES

	LOCATIONS			
2.	Location d'espace (salles de réunion) (0540)	5 000		
	(5 jours, 1 000 $/jour)			
3.	Location - équipement d'interprétation (0504)	12 000		
	(1 jour, 12 000 $/jour)			
Sous-total			17 000 $	
Total de l'Activité 1				**237 640 $**

ACTIVITÉ 2 : Colombie-Britannique

MISSION D'ÉTUDE et AUDIENCES PUBLIQUES

18 participants: 8 sénateurs, 10 employés

(1 greffier, 2 analystes, 2 agents de communications, 1 agent de logistique, 1 adjointe administrative, 3 interprètes)

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

	FRAIS D'ACCUEIL			
1.	Frais d'accueil - cadeaux (0424)	1 000		
	AUTRE			
2.	Interprètes (0444)	5 000		
	(5 jours, 1 000 $/jour)			
3.	Sténographie/transcription (0403)	3 500		
	(1 jour, 3 500 $/jour)			
4.	Services d'édition des témoignages (0143)	2 000		
Sous-total			11 500 $	

TRANSPORTS, HÉBERGEMENT ET FRAIS DE SÉJOUR

1.	Transport - aérien	56 000		
	8 sénateurs x 4 500 $ (0224)			
	10 employés x 2 000 $ (0227)			
2.	Hébergement	22 500		
	8 sénateurs, 250 $/nuit, 5 nuits (0222)			
	10 employés, 250 $/nuit, 5 nuits (0226)			
3.	Indemnité journalière	10 800		
	8 sénateurs, 100 $/jour, 6 jours (0221)			
	10 employés, 100 $/jour, 6 jours (0225)			
4.	Repas de travail (voyage) (0231)	10 000		
5.	Taxis	3 600		
	8 sénateurs x 200 $ (0223)			
	10 employés x 200 $ (0232)			
6.	Affréter - autobus (0228)	4 000		
	(4 jours, 1 000 $/jour)			

7.	Vol nolisé (0233)(fournisseur unique)	65 000		
Sous-total			171 900 $	
AUTRES DÉPENSES				
	AUTRES			
1.	Divers coûts liés aux déplacements (0229)	1 000		
	LOCATIONS			
2.	Location d'espace (salles de réunion) (0540)	7 500		
	(5 jours, 1 500 $/jour)			
3.	Location - équipement d'interprétation (0504)	3 500		
	(1 jour, 3 500 $/jour)			
Sous-total			12 000 $	
Total de l'Activité 2				**195 400 $**
Grand Total				**433 040 $**

L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire.

Date

Blair Armitage, greffier principal,
Direction des comités

Date

Nathalie Charpentier, contrôleur,
Direction des finances et de l'approvisionnement

APPENDIX (B) TO THE REPORT

Thursday, May 31, 2018

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples for the proposed expenditures of the said committee for the fiscal year ending March 31, 2019, for the purpose of its special study on the new relationship between Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples, as authorized by the Senate on Thursday, December 15, 2016. The approved budget is as follows:

Activity 1: Western Arctic	$	237,640
Activity 2: British Columbia	$	—-
TOTAL	**$**	**237,640**

(includes funds for public hearings and a fact-finding mission, as well as approval for sole source for charter flight; includes funds for 8 senators to travel - decision on Activity 2 deferred)

The budgets approved by the Senate for each travel activity are the maximum amount that can be spent for that activity;

Budgets normally include funds for the full membership of the committee to travel;

In general, a reduced delegation actually travels and efforts are made to find additional savings;

Therefore, actual expenditures are expected to be considerably below the approved budget, and they will be reported to the Senate;

In keeping with the claw back process that is already in effect, any unexpended funds allocated in this budget for travel will be returned to the central committees' budget at the end of October 2018, to ensure that funds are not tied up unnecessarily. These funds will be made available for redistribution to all committees for travel in the Fall of 2018, upon application to the Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

Any funds remaining at the conclusion of a travel activity will be clawed-back and can be made available for allocation to committees for other activities.

Respectfully submitted,

ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le jeudi 31 mai 2018

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, concernant les dépenses projetées dudit comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, aux fins de son étude spéciale sur les nouvelles relations entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis, tel qu'autorisé par le Sénat le jeudi 15 décembre 2016. Le budget approuvé se lit comme suit:

Activité 1: L'Arctique de l'Ouest	237 640	$
Activité 2 : Colombie-Britannique	—-	$
TOTAL	**237 640**	$

(y compris des fonds pour des audiences publiques et une mission d'étude, ainsi que l'approbation pour un fournisseur unique pour un vol nolisé; y compris des fonds pour les déplacements de 8 sénateurs - décision reportée pour l'activité 2)

Les budgets approuvés par le Sénat pour chaque déplacement représentent le montant maximal qui peut être dépensé pour ce déplacement;

Les budgets prévoient normalement des fonds pour les déplacements de tous les membres du comité;

En règle générale, dans les faits, une délégation réduite se déplace et des efforts sont faits pour réaliser des économies additionnelles;

Par conséquent, on s'attend à ce que les dépenses réelles soient grandement inférieures au budget approuvé, et elles feront l'objet d'un rapport au Sénat;

Conformément au processus de récupération en vigueur, les fonds prévus pour des voyages dans ce budget qui ne sont pas utilisés seront retournés au budget central des comités à la fin d'octobre 2018, de manière à ce qu'ils ne soient pas bloqués inutilement. Ces fonds vont être réaffectés à tous les comités pour des voyages qui seront effectués à l'automne 2018 en présentant une demande au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Tous les fonds restants après un déplacement seront récupérés et peuvent être réattribués aux comités pour d'autres activités.

Respectueusement soumis,

Le président,

LARRY W. CAMPBELL

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, May 29, 2018

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:02 a.m. to study the new relationship between Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples; and for the consideration of a draft budget.

Senator Lillian Eva Dyck (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. I would like to welcome all honourable senators and members of the public, who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples either here in the room or listening via the Web.

I would like to acknowledge, for the sake of reconciliation, that we are meeting on the traditional, unceded lands of Algonquin peoples.

My name is Lillian Dyck from Saskatchewan, and I have the privilege and honour of chairing this committee.

I will now invite my fellow senators to introduce themselves.

Senator Tannas: Scott Tannas, Alberta.

Senator Gold: Marc Gold, Quebec.

Senator Doyle: Norman Doyle, Newfoundland and Labrador.

The Chair: Today, we continue our study on what a new relationship between the Government of Canada and First Nations, Inuit and Metis peoples of Canada could look like. We continue looking forward at the principles of a new relationship.

Before we begin this morning, however, you have before you, senators, a budget with two activities to British Columbia and another to the Western Arctic. Perhaps you would like to have a look at that and, then, if there are any questions, please let me know.

Is it agreed that the following special budget application study on a new relationship between Canada and First Nations, Metis and Inuit people, for the fiscal year ending March 31, 2019, be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration, following a final review by the Senate administration that will be overseen by the Subcommittee on Agenda and Procedure?

Hon. Senators: Agreed.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 29 mai 2018

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 2, pour étudier les nouvelles relations entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis, et pour examiner une ébauche de budget.

La sénatrice Lillian Eva Dyck (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonjour. Je souhaite la bienvenue à tous les sénateurs et aux membres du public qui suivent les délibérations du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, dans cette salle ou sur le Web.

Au nom de la de réconciliation, je tiens à reconnaître que cette réunion se tient sur le territoire traditionnel non cédé des peuples algonquins.

Je m'appelle Lillian Dyck, je viens de la Saskatchewan, et j'ai le privilège et l'honneur de présider ce comité.

J'invite maintenant mes collègues sénateurs à se présenter.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, Alberta.

Le sénateur Gold : Marc Gold, Québec.

Le sénateur Doyle : Norman Doyle, Terre-Neuve-et-Labrador.

La présidente : Nous continuons aujourd'hui notre étude des nouvelles relations que le gouvernement du Canada souhaite établir avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis, ainsi que des principes sur lesquels devraient reposer ces nouvelles relations.

Avant de commencer, vous avez reçu, chers collègues, un budget pour mener deux activités en Colombie-Britannique et une autre dans l'Arctique de l'Ouest. Veuillez l'examiner et me dire si vous avez des questions à ce sujet.

Approuvez-vous le budget spécial concernant l'étude des nouvelles relations entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis, pour l'exercice budgétaire se terminant le 31 mars 2019, et voulez-vous le soumettre à l'approbation du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration une fois qu'il aura fait l'objet d'une dernière révision par l'Administration du Sénat, sous l'égide du Sous-comité du programme et de la procédure?

Des voix : D'accord.

The Chair: We will now return our attention to our study on what a new relationship should look like between Canada and Indigenous peoples.

We have on our first panel this morning, from the Grand Council of the Crees, Grand Chief Abel Bosum, Executive Director Bill Namagoose and Director of Federal Relations Brian Craik, and from the Oujé-Bougoumou Cree Nation, Advisor Paul Wertman.

Chief Bosum, you have the floor, to be followed by questions from senators.

[*Editor's Note: Mr. Bosum spoke in his Indigenous language.*]

Abel Bosum, Grand Chief, Grand Council of the Cree (Eeyou Istchee): Thank you very much for the opportunity to address this committee today on an extremely important issue. I want to communicate to you a simple message.

Although it is a hard-won message that is the result of over 40 years of struggles and challenges for the Cree Nation of Eeyou Istchee, the simple message I have for you is that it is possible to fully acknowledge and give substance to Indigenous rights in a way that does not negate the roles of the provincial governments, the federal government and industry.

In short, it is possible to implement all of the essential elements of UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, and the sky will not fall. The current situation of the Cree Nation bears out this assertion. Let me elaborate.

In the early 1970s, Quebec announced its plan to build the James Bay hydroelectric project, a project at the time that was the largest hydro project in the world. Even though it was built entirely within our traditional territory, this project was announced without consulting us and without obtaining our consent. The prevailing concept underlying this approach toward Indigenous peoples by both resource developers and governments was based on an old colonialist concept of *terra nullius* and on the doctrine of discovery. These concepts held that the territories of Indigenous people were not occupied by organized nations and, therefore, were open for acquisition by European powers. According to these concepts, there would be no legal impediment to colonial settlement that would require discussions or consultation with the Indigenous people who occupied these lands or to obtaining their consent. These concepts held that Indigenous people were simply non-humans, squatters at best, and without rights.

The Cree Nation refused to accept this premise. We took legal action, seeking an injunction to stop the James Bay hydroelectric project from going forward. In a surprisingly progressive decision at the time, the Quebec Superior Court granted us a temporary injunction to halt the project since, if it went ahead, it

La présidente : Nous passons maintenant à notre étude des nouvelles relations entre le Canada et les peuples autochtones.

Notre premier groupe de témoins est composé du Grand conseil des Cris, représenté par le grand chef, Abel Bosum, le directeur exécutif, Bill Namagoose et le directeur des relations fédérales, Brian Craik. Nous accueillons également Paul Wertman, qui est conseiller, de la nation crie Oujé-Bougoumou.

Chef Bosum, vous avez la parole, après quoi les sénateurs pourront vous poser des questions.

[*Note de la rédaction : M. Bosum s'exprime dans une langue autochtone.*]

Abel Bosum, grand chef, Grand conseil des Cris (Eeyou Istchee) : Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser au comité sur cette question extrêmement importante. Mon message sera simple.

Même si c'est un message résultant de plus de 40 années de luttes et de difficultés pour la nation crie d'Eeyou Istchee, je dirai simplement qu'il est possible de reconnaître pleinement les droits autochtones en leur donnant une valeur concrète, sans nier les rôles respectifs des gouvernements provinciaux, du gouvernement fédéral et des entreprises.

En bref, il est possible de mettre en œuvre tous les éléments essentiels de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, sans que le ciel nous tombe sur la tête. À preuve, la situation actuelle de la nation crie. Permettez-moi de m'expliquer.

Au début des années 1970, lorsque le Québec a annoncé son intention de construire le projet hydroélectrique de la baie James, il s'agissait du plus grand projet d'hydroélectricité au monde. Alors qu'il devait être construit entièrement sur notre territoire traditionnel, le gouvernement l'avait annoncé sans nous avoir consultés et sans avoir obtenu notre consentement. Cette attitude des entreprises concernées et des gouvernements à l'égard des peuples autochtones reflétait la vieille doctrine colonialiste de la *terra nullius* et la doctrine de la découverte, selon lesquelles les territoires d'un peuple autochtone qui ne sont pas occupés par des nations organisées peuvent être saisis par les puissances européennes. Selon ces doctrines, rien ne s'opposait légalement à une occupation coloniale et rien n'exigeait la consultation du peuple autochtone qui occupait ces territoires ou l'obtention de son consentement. Au fond, les Autochtones étaient alors considérés simplement comme des non-humains ou, au mieux, comme des squatteurs ne possédant aucun droit.

La nation crie a rejeté cette prémisse. Elle s'est adressée aux tribunaux pour demander une injonction ordonnant au gouvernement d'arrêter le projet hydroélectrique de la baie James et, par une décision étonnamment progressiste, la Cour supérieure du Québec nous a accordé une injonction temporaire,

would cause serious harm to our culture and way of life, in a way that could not be adequately compensated. A week later, however, the Quebec Court of Appeal suspended this decision. The initial decisions confirmed that we did have rights in respect to our traditional territory, and Quebec and Canada were compelled to negotiate with us. The result was the James Bay and Northern Quebec Agreement, signed in 1975, the first modern Indigenous treaty in Canada.

The James Bay Agreement affirmed a number of key elements that were crucial to building the Cree Nation, including a partnership between the Cree nation and Quebec in the future development of the territory; a measure of self-governance for our communities and our nation involving local and regional administration, health, education, policing and justice; a regime to ensure social and environmental protection with respect to future development projects; the protection of our traditional way of life; and support to realize our economic development potential.

However, both the federal and provincial governments fell far short when it came to implementing the agreement. Over the course of the next two and half decades, we initiated legal action and lead a public campaign to redress these failures. We also strongly opposed certain new hydroelectric development projects on our territory.

After years of struggle, legal battles and public campaigns, both Quebec and Canada came to understand that we were serious about our rights and that we would challenge any initiative on our traditional territory that did not respect those rights. In 2002, we signed the historic Paix des Braves with Quebec, and in 2008, we signed a new relationship with Canada. These nation-to-nation agreements enabled us to begin to re-establish and rebuild our relationship with each government on a new or more equitable footing, one of nation-to-nation partnership between equals.

The historic Paix des Braves, or Peace of the Braves, provided the mechanism for Quebec to meet its unfulfilled obligations under the original James Bay Agreement by transferring their implementation and related financial resources to the Cree Nation. It also confirmed that development taking place on our traditional lands must comply with Cree environment and social protection regimes under the agreement. Such development, therefore, required social acceptability for the Cree, in effect Cree consent and involvement. This requirement has now become the mainstream of all significant economic development projects within Eeyou Istchee.

car disait-elle, si le projet allait de l'avant, il causerait un tort considérable à notre culture et à notre mode de vie, tort qui ne pourrait pas être adéquatement compensé. Une semaine plus tard, cependant, la Cour d'appel du Québec suspendait cet arrêt. Les décisions initiales confirmaient toutefois que nous possédions des droits sur notre territoire traditionnel, et le Québec et le Canada étaient donc obligés de négocier avec nous. Ces négociations aboutirent en 1975 à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, premier traité autochtone moderne au Canada.

La Convention de la Baie-James entérinait un certain nombre d'éléments qui furent cruciaux dans l'épanouissement de la nation crie, notamment un partenariat entre la nation crie et le Québec, pour l'aménagement futur du territoire ; un certain degré d'autonomie gouvernementale pour nos communautés, dans les secteurs de l'administration locale et régionale, la santé, l'éducation, la police et la justice ; un régime de protection sociale et environnementale dans le cadre des futurs projets de développement ; la protection de notre mode de vie traditionnel ; et un soutien pour la réalisation de notre potentiel économique.

Il y eut toutefois loin de la coupe aux lèvres lorsque le Québec et le Canada durent mettre en œuvre la convention. Au cours des deux décennies et demie suivantes, nous avons intenté des poursuites et mené une campagne publique pour les forcer à corriger leurs défaillances. Nous nous sommes également vigoureusement opposés à certains nouveaux projets de développement hydroélectrique sur notre territoire.

Après des années de luttes, de batailles juridiques et de campagnes publiques, le Québec et le Canada ont fini par comprendre que nous étions résolus à protéger nos droits, et que nous n'hésiterions pas à contester toute initiative sur notre territoire traditionnel qui ne respecterait pas ces droits. En 2002, nous avons signé un accord historique, la Paix des Braves, avec le Québec et, en 2008, nous avons signé une nouvelle relation avec le Canada. Ces accords de nation à nation nous ont permis de rétablir et de rebâtir notre relation avec chaque gouvernement sur une base nouvelle et plus équitable, entre deux partenaires égaux, de nation à nation.

Cet historique accord de la Paix des Braves donnait au Québec le mécanisme requis pour s'acquitter des obligations non respectées au titre de la Convention initiale de la Baie-James, en transférant leur mise en œuvre et les ressources financières correspondantes à la nation crie. Elle confirmait également que tout projet de développement sur notre territoire traditionnel devait être conforme aux régimes cris de protection sociale et environnementale issus de la convention. Ces projets doivent donc reposer sur l'acceptabilité sociale par les Cris, c'est-à-dire, à toutes fins utiles, obtenir le consentement des Cris et assurer leur participation. Cette exigence est maintenant devenue la caractéristique dominante de tous les projets de développement économique importants sur le territoire d'Eeyou Istchee.

The new relationship agreement with Canada was concluded in 2008 and transferred substantial federal responsibilities under the James Bay Agreement to our Cree Nation Government, along with financial resources to carry them out. These agreements affirmed our authority to govern ourselves and our entitlement to participate in economic development within our territory.

We then undertook negotiations with Quebec to change the governance regime in Eeyou Istchee, northern Quebec, and to develop a government system based on our inclusion. Pursuant to this Cree-Quebec governance agreement, the Cree Nation Government has assumed responsibility for the land use planning processes and resource management functions previously exercised by James Bay municipality, a territory of approximately 70,000 square kilometres. At the same time, a new regional government was created that exercised land use planning powers over a larger territory of approximately 300,000 square kilometres.

This new regional government is comprised of an equal number of representatives of our Cree communities, as well as non-Native municipalities in the region. Premier Couillard commented on this regional government by saying:

> Not only was that a first in Quebec's history, but it turned Quebec into a State leader in terms of finding ways to include Aboriginal Nations in societal affairs in general, while preserving your culture heritage, values and institutions.

In our recent 2017 Cree Nation of Eeyou Istchee Governance Agreement with Canada we have furthered the scope of our self-governing powers on lands under federal jurisdiction. The Cree First Nation and the Cree Nation Government now exercise those powers by adopting laws, not bylaws, and these laws no longer require approval by Canada. We will soon be in a process of further developing our own Cree constitution which enshrines our basic rights, institutions and governmental processes.

It has been over 40 years since we signed the James Bay and Northern Quebec Agreement. Since then, the Cree Nation has forged explicit nation-to-nation relationships with federal and provincial governments. We have dramatically improved the standard of living in our communities. We have eliminated the application of the Indian Act. We play an important role in governance and economic development in our traditional territory. Perhaps, more importantly, we have empowered our people to be responsible for our own affairs. We have worked hard over the past 40 years to put all the necessary building blocks in place to engage in a unique form of Indigenous nation building.

La nouvelle relation négociée avec le Canada en 2008 a transféré au gouvernement de la nation crie certaines responsabilités fédérales substantielles énoncées dans la Convention de la Baie-James, avec les ressources financières requises pour leur mise en œuvre. Ces accords entérinaient notre droit à nous gouverner nous-mêmes et notre droit de participer au développement économique à l'intérieur de notre territoire.

Nous avons alors entrepris des négociations avec le Québec pour changer le régime de gouvernance d'Eeyou Istchee, dans le Nord du Québec, et pour mettre en place un système de gouvernement fondé sur notre inclusion. En vertu de cet accord de gouvernance Cris-Québec, le gouvernement de la nation crie assume la responsabilité des processus de planification de l'aménagement des sols et les fonctions de gestion des ressources exercées auparavant par la municipalité de Baie-James sur un territoire d'environ 70 000 kilomètres carrés. On a, en même temps, créé un gouvernement régional chargé d'exercer les pouvoirs de planification de l'aménagement des sols sur un territoire encore plus vaste, d'environ 300 000 kilomètres carrés.

Ce nouveau gouvernement régional est composé d'un nombre égal de représentants des communautés cries et des municipalités non autochtones de la région. Le premier ministre Couillard a fait le commentaire suivant sur ce gouvernement régional :

> C'est non seulement une première dans l'histoire du Québec, cela fait aussi du Québec un chef de file pour ce qui est de trouver des méthodes d'inclusion des nations autochtones dans les affaires sociétales en général, tout en préservant votre héritage culturel, vos valeurs et vos institutions.

Dans notre récent accord de 2017 avec le Canada, au sujet de la gouvernance de la nation crie d'Eeyou Istchee, nous avons élargi la portée de nos pouvoirs d'autonomie gouvernementale à des terres sous juridiction fédérale. La Première Nation crie et le gouvernement de la nation crie exercent maintenant ces pouvoirs en adoptant des lois, pas de simples règlements, et ces lois n'ont plus à être approuvées par le Canada. Nous entreprendrons bientôt l'élaboration de notre propre constitution crie qui enchâssera nos droits fondamentaux, nos institutions et nos processus gouvernementaux.

Cela fait plus de 40 ans que nous avons signé la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Depuis, la nation crie a forgé des relations explicites de nation à nation avec les gouvernements fédéral et provincial. Nous avons rehaussé de façon spectaculaire le niveau de vie dans nos communautés. Nous avons supprimé l'application de la Loi sur les Indiens. Nous jouons un rôle important dans la gouvernance et le développement économique de notre territoire traditionnel et, ce qui est peut-être encore plus important, nous avons donné à nos membres les moyens d'assumer la responsabilité de leurs propres affaires. Nous avons beaucoup travaillé pendant les 40 dernières années afin de mettre en place les éléments nécessaires pour

We have achieved all these advances, and the sky did not fall. Canadians do not need to fear that recognizing, acknowledging and giving expression to Indigenous rights result in giving away the farm. It does not mean that resource development will come to a grinding halt. It does not mean that Indigenous people are anti-development. On the contrary, we believe that embracing our rights is a necessary condition for the orderly and sustainable development of resources within the territories of Indigenous people.

We have, in our own little corner of the planet, repaired hundreds of years of colonialism, and we have moved to recreate our original sovereignty as much as possible within a contemporary context.

Our experience in northern Quebec demonstrates one path for achieving reconciliation. We know from firsthand experience that reconciliation is not an abstract state of grace. We have learned that reconciliation is a practical endeavour that takes hard work, and it can be done in a way that works for everyone. Since the signing of the James Bay Agreement we have concluded some 85 additional agreements, including around 25 amendments to the original agreement to ensure it reflects contemporary realities.

Our treaty is a living and evolving document. It is not fixed in stone. It is open ended and flexible, while being a treaty which takes precedence over any current policies of the day. For Canada, there now exists an unparalleled opportunity to redress the historic exclusion of Indigenous peoples. The opportunity is there for everyone to find the important mix between rights, governance and development.

We have learned that it is possible to transition toward a model that acknowledges our Indigenous rights; includes our participation; creates a possibility for win-win arrangements and orderly and sustainable development; and honours the Crown and harmonious relationships among our peoples. *Meegwetch*.

Senator Tannas: Gentlemen, thank you for your presentation. We appreciate it.

I would like to ask a bit about how you see the potential for your success and your leadership in the rest of the country. From time to time we've been visited by Harold Calla and his group from the West Coast, the First Nations Major Projects Coalition. Their vision is to try and build major projects through participation and through exercising control of major projects. The First Nations in that coalition will exercise their rights. It really dawned on donned on me, as you were speaking, that's

mener à bien, d'une façon unique, la construction d'une nation autochtone.

Nous avons réalisé toutes ces avancées, et le ciel ne nous est pas tombé sur la tête. Les Canadiens n'ont pas à craindre que la reconnaissance, l'enchâssement et l'expression des droits autochtones reviennent en fin de compte à tout abandonner, corps et âme. Cela ne signifie pas que l'exploitation des ressources naturelles s'arrêtera du jour au lendemain. Cela ne signifie pas que les peuples autochtones refusent le développement économique. Au contraire, nous croyons que l'enchâssement de nos droits est une condition nécessaire pour l'exploitation contrôlée et durable des ressources naturelles sur les territoires des peuples autochtones.

Nous avons, dans notre petit coin de planète, réparé des centaines d'années de colonialisme, et nous avons agi pour rétablir autant que possible notre souveraineté originelle dans un contexte contemporain.

Notre expérience dans le Nord québécois démontre qu'il existe une voie vers la réconciliation. Nous avons montré concrètement que la réconciliation n'est pas un état de grâce abstrait. Nous avons appris que la réconciliation est un projet concret qui exige beaucoup de travail, mais qui peut être bénéfique à tout le monde. Depuis la signature de la Convention de la Baie-James, nous avons conclu quelque 85 accords supplémentaires, dont 25 amendements à la convention initiale, pour refléter les réalités contemporaines.

Notre traité est un document vivant qui ne cesse d'évoluer. Il n'est pas figé dans la pierre. Il est ouvert et flexible, tout en étant un traité qui l'emporte sur toutes les politiques en vigueur. Le Canada a maintenant une occasion en or de mettre fin à l'exclusion historique des peuples autochtones. Chacun a maintenant la possibilité de trouver la bonne combinaison de droits, de gouvernance et de développement.

Nous avons appris qu'il est possible d'évoluer vers un modèle qui reconnaît nos droits autochtones, qui inclut notre participation, qui offre la possibilité de négocier des accords gagnant-gagnant et d'entreprendre un développement économique contrôlé et durable, et qui respecte la Couronne et établit des relations harmonieuses entre nos peuples. *Meegwetch*.

Le sénateur Tannas : Merci de votre allocution, messieurs.

J'aimerais vous demander si vous pensez que votre succès et votre partenariat pourraient être une source d'inspiration pour le reste du pays? Nous recevons de temps en temps la visite d'Harold Calla et de son groupe de la côte Ouest, la First Nations Major Projects Coalition, dont le but est d'essayer de réaliser de grands projets avec la participation des Premières Nations et sous leur contrôle. Les Premières Nations de cette coalition vont exercer leurs droits. Je me suis rendu compte, en vous écoutant,

what you have created in your little corner of the planet, as you said.

We have some problems in Canada that require geographic pan-Canadian solutions. How would you see yourselves participating in something like a power line that has to run across Canada or a road or a railway or a pipeline? How would you see exercising your jurisdiction over a national project? It's obviously very timely with the Trans Mountain situation.

Do you have any comments on that?

Mr. Bosum: The James Bay Agreement has a chapter on environmental impact assessment, which has worked for us. Unfortunately it's the only regime that exists, perhaps, across Canada. This regime has allowed us to participate in reviewing projects and offering suggestions to improve projects, so that at the end of day, everybody understands the impact of the project and understands the remedial measures that would go into a project. It allows the promoter and Indigenous people to sit down to see what kind of agreement could come out of there so that the Indigenous people will have something to benefit from.

At the same time, the process we have also allows our input into projects that are detrimental to the environment or to our people. If this process was applied across Canada, it would allow every stakeholder including Indigenous people to participate. Through a reasonable period of reviewing a project, there would be some consensus on different parts.

The problem is that these big projects have impacted for hundreds of years. Yet, we're trying to do this very quickly. We're not given the proper time, and we're not inviting the people most affected to speak on them.

Our experience in Quebec has been a good one, up until now. We have a good relationship with the government. The government has also helped in explaining to promoters what they need to do, what the treaty is all about, and what the rules are in the territory.

Senator Gold: Before I ask my question, let me tell you how happy I am to be here with you today. It feels like coming full circle for me in many respects. My early exposure to issues for Indigenous communities came in part through my childhood friend and your colleague, the late Bill Grodinsky.

My late father introduced me to Jim O'Reilly when I was thinking about going to law school. My dad said, "He's one the smartest guys I know," and he still is. As an academic, I was influenced by my colleague Brian Slattery, who was the first one

que c'est ce que vous avez réussi à faire dans votre petit coin de planète, comme vous dites.

Il y a au Canada des problèmes qui appellent des solutions pancanadiennes. Comment envisageriez-vous de participer à quelque chose comme la construction d'une ligne d'électricité, d'une route, d'une voie de chemin de fer ou d'un pipeline traversant tout le Canada? Comment envisageriez-vous l'exercice de votre compétence dans le cadre d'un projet national? Cette question est évidemment tout à fait opportune dans le contexte de Trans Mountain.

Que pouvez-vous nous dire à ce sujet?

M. Bosum : Il y a, dans la Convention de la Baie-James, un chapitre sur l'évaluation de l'impact environnemental, et cela a bien fonctionné pour nous. C'est peut-être malheureusement le seul régime de cette nature qui existe à l'heure actuelle au Canada. Il nous a permis de participer à l'examen des projets et d'offrir des suggestions pour les améliorer de façon à ce que chaque partie comprenne leur impact et les correctifs à y apporter. Cela permet aux promoteurs et aux Autochtones de négocier des ententes de façon à ce que ces derniers en reçoivent des bénéfices.

En même temps, ce processus nous permet d'intervenir si les projets sont néfastes pour notre environnement ou notre population. Si ce processus était appliqué dans tout le Canada, il permettrait à chaque partie prenante, dont les Autochtones, de participer adéquatement. En prévoyant une période raisonnable pour l'examen des projets, les différentes parties pourraient négocier des ententes.

Le problème est que ces grands projets ont des impacts pendant des centaines d'années, mais on essaie de les réaliser très rapidement. On ne nous donne pas le temps voulu et on n'invite pas les personnes les plus directement touchées à donner leur avis.

Notre expérience au Québec a été positive jusqu'à maintenant. Nous avons une bonne relation avec le gouvernement. Celui-ci nous a également aidés en expliquant aux promoteurs ce qu'ils doivent faire, pourquoi le traité est important et quelles sont les règles dans le territoire.

Le sénateur Gold : Avant de poser ma question, je tiens à vous dire combien je suis heureux que vous soyez ici aujourd'hui. J'ai l'impression d'en arriver finalement à boucler la boucle. C'est grâce à mon ami d'enfance et votre ancien collègue, feu Bill Grodinsky, que j'ai pris conscience pour la première fois des préoccupations des communautés autochtones.

Mon père, aujourd'hui disparu, m'avait présenté à Jim O'Reilly quand je songeais à faire du droit et m'avait dit : « C'est l'un des types les plus intelligents que je connais », et il l'est encore aujourd'hui. À l'université, j'ai été influencé par mon collègue Brian Slattery, qui fut à ma connaissance l'un des

of whom I was aware to explore the colonial roots of Canadian constitutional law at its heart. We all learned a lot from him.

I remember organizing a conference when I headed up a research centre in the mid-1980s and partnering with two Ontario First Nations. It was the first conference, at least that I was aware of, on self-government. It seemed a bit of a dream at the time, but it was a wonderful conference.

I thank my late father again because he was involved in the Oka crisis. Here we are today, and I am grateful you are here to share your wisdom with us.

Of course, not all communities across the country are in the same position geographically or in terms of legal achievements as you are, but what lessons can other First Nations learn from the experience you've had, both initially and subsequently to the James Bay Agreement? What would you do differently now, or what would you advise them to do differently than you might have been done back in the day? How can you support and how are you supporting other First Nations in pursuing their aspirations for self-governance?

Bill Namagoose, Executive Director, Grand Council of the Cree (Eeyou Istchee): We have learned a lot of lessons. I acknowledge your comment about the late Bill Grodinsky. He was a great friend of the Cree Nation. He was our corporate secretary for many years. He was a great legal adviser, and we still miss him to this day.

The lesson we learned is that when we sign agreements with governments, as we did with the James Bay and Northern Quebec Agreement, the governments get what they want and they walk away. In this case it was the largest hydroelectric project, as the Grand Chief described it, that was being built. At the time Quebec and Canada did not fulfill their obligations. Those obligations only became fulfilled 35 years later in Paix des Braves and in the relationship agreement with Canada. As an example, it was promised in 1975 that Cree communities would get community centres, but it took 35 years for those community centres to be built. It became possible in the new relationship agreement.

Also, we learned that governments are not able to carry out their obligations. That's the model in La Paix des Braves and in the new relationship agreement, where we took over and carried out those obligations for a period of 20 years. When the new relationship agreement expires and the 20 years are up, those obligations will return to Canada. We have learned that you cannot come to governments and ask for solutions to be tabled. We come with the issue or the problem. We also table solutions. Then we negotiate those solutions.

premiers à explorer en profondeur les racines coloniales du droit constitutionnel canadien. Il nous a beaucoup appris.

Je me souviens d'avoir organisé une conférence lorsque je dirigeais un centre de recherche au milieu des années 1980 et d'avoir alors travaillé avec deux Premières Nations de l'Ontario. C'était à ma connaissance la première conférence sur l'autonomie gouvernementale, qui semblait être un peu un rêve à l'époque, mais ce fut une conférence extraordinaire.

Je remercie encore feu mon père, qui a joué un rôle dans la crise d'Oka. Je vous suis reconnaissant d'être ici aujourd'hui pour nous faire profiter de votre sagesse.

Les communautés autochtones n'ont évidemment pas toutes fait autant de progrès juridiques que vous, mais quels enseignements les autres Premières Nations peuvent-elles tirer de votre expérience pour ce qui est de la négociation puis de la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James? Que feriez-vous différemment aujourd'hui et que leur conseilleriez-vous de faire différemment? Comment pouvez-vous aider les autres Premières Nations à atteindre leurs objectifs d'autonomie gouvernementale, et les aidez-vous à ce sujet?

Bill Namagoose, directeur exécutif, Grand conseil des Cris (Eeyou Istchee) : Nous en avons tiré beaucoup d'enseignements. Je vous remercie de ce que vous avez dit au sujet de Bill Grodinsky. C'était un grand ami de la nation crie. Il fut notre secrétaire corporatif pendant de nombreuses années. C'était un superbe conseiller juridique et il nous manque toujours.

Ce que nous avons appris en signant des ententes comme la Convention de la Baie-James et du Nord québécois avec des gouvernements, c'est que ces derniers, une fois qu'ils ont obtenu ce qu'ils voulaient, disparaissent dans la nature. Il s'agissait de construire le plus grand projet hydroélectrique jamais réalisé, comme l'a dit le grand chef. À l'époque, le Québec et le Canada ne se sont pas acquittés de leurs obligations. Celles-ci n'ont été respectées que 35 ans plus tard avec la Paix des Braves et dans l'accord instaurant une nouvelle relation avec le Canada. Par exemple, on avait promis en 1975 que les communautés cries obtiendraient des centres communautaires, mais il a fallu attendre 35 ans pour qu'ils soient construits. C'est devenu possible grâce à l'accord établissant une nouvelle relation.

Nous avons aussi appris que les gouvernements ne sont pas capables de s'acquitter de leurs obligations. C'est pourquoi, dans la Paix des Braves et dans l'accord sur la nouvelle relation, nous nous sommes engagés à assumer ces responsabilités et à mettre en œuvre ces obligations pour une période de 20 ans. Lorsque l'accord sur la nouvelle relation arrivera à échéance et à la fin des 20 ans, ces obligations incomberont à nouveau au Canada. Nous avons appris qu'on ne peut pas demander aux gouvernements de proposer des solutions. Nous posons le problème, nous proposons des solutions, et après, les négociations commencent.

On the government side, we have a lot of experience with chief federal negotiators. The worst chief federal negotiators are the ones that take a defence lawyer approach to the negotiations. They are there to defend Canada. You can never make a deal with a defence lawyer. If you send a lawyer or negotiator who is a problem solver, we get solutions. That was the approach Raymond Chrétien took in the new relationship agreement. His first approach was to visit the territory, meet the people, feel the culture and see the land. We took him on a trip for one year, after which he took the problem-solving approach.

I would advise other groups to urge governments to send problem solvers, and not defence lawyers, to our negotiations.

Senator Gold: As we all know, hundreds of Indigenous communities in our country do not have the same status in terms of their law-making powers. Some may have signed numbered treaties or other treaties where those rights were not recognized, at least by the government side. Many are still under the auspices of the Indian Act.

For those communities that may not have the same land base as you do or may not have the same, dare I say, leverage vis-à-vis provincial governments or others who want something from the land, how would you advise them to take steps toward moving from the colonial relationship, whether under the Indian Act or in terms of rights that have been ostensibly surrendered under treaty, to a more appropriate nation-to-nation approach?

Mr. Bosum: We have to understand that there are two types of treaties. You have the modern treaty that we are operating under that lays out the benefits and what everybody gets. Then you have the old treaties. The old treaties are very different, to a point that it's really hard to even get started to open up that treaty because of its language.

Also, governments need to be open to look at the needs today, not what they were hundreds of years ago. You can't start from hundreds of years ago. You have to look at what is happening today in the territory, what is coming up, and what lies ahead for those communities. It is required that provincial governments be involved, because in most cases we're talking about lands and resources under the jurisdiction of the provinces. Often, they hide behind the federal government and are not there to participate.

In our case it was La Paix des Braves, the agreement with Quebec that first opened the door to implement our treaty. That helped us. Quebec realized that the territory had a lot of resources, that there was a future and that Cree people needed to

Du côté gouvernemental, nous avons acquis beaucoup d'expérience avec les négociateurs en chef fédéraux. Les pires négociateurs fédéraux sont ceux qui adoptent une attitude d'avocat de la défense. Ils croient qu'ils sont là pour défendre le Canada. On ne peut jamais parvenir à une entente avec un avocat de la défense. C'est quand on négocie avec un avocat ou un négociateur dont l'objectif est de résoudre les problèmes qu'on parvient à trouver des solutions. C'est l'attitude qu'avait adoptée Raymond Chrétien au sujet de l'accord sur la nouvelle relation. Sa première démarche fut de visiter le territoire, de rencontrer les gens, de se faire une idée de leur culture et de voir les terres. Nous l'avons fait voyager pendant un an, après quoi il a adopté l'attitude de quelqu'un qui veut résoudre les problèmes.

Je recommanderais aux autres groupes d'insister auprès des gouvernements pour qu'ils envoient comme négociateurs des personnes soucieuses de résoudre les problèmes, pas des avocats de la défense.

Le sénateur Gold : Comme vous le savez, des centaines de communautés autochtones du pays n'ont pas les mêmes pouvoirs législatifs que vous. Certaines ont signé des traités numérotés ou d'autres traités dans lesquels leurs droits ne sont pas reconnus, du moins pas par le gouvernement. Beaucoup sont encore régies par la Loi sur les Indiens.

Si on parle des communautés qui n'ont peut-être pas un territoire aussi vaste que vous ou, disons, le même poids auprès de leur gouvernement provincial, que leur recommanderiez-vous de faire pour sortir de la relation coloniale, que ce soit dans le cadre de la Loi sur les Indiens ou en termes de droits ayant été ostensiblement cédés par un traité, dans le but d'établir une relation plus appropriée de nation à nation?

M. Bosum : Il faut comprendre qu'il y a deux types de traités. Il y a les traités modernes, comme les nôtres, dans lesquels on définit les avantages et la part de chacun. Il y a aussi les vieux traités, qui sont très différents, à un point tel qu'il est même quasiment impossible de les rouvrir à cause de leur formulation.

Il faut aussi que les gouvernements soient prêts à tenir compte des besoins d'aujourd'hui, pas de ce qu'ils étaient il y a des siècles. On ne peut pas partir de la situation qui prévalait il y a des siècles. Il faut partir de la situation qui prévaut aujourd'hui dans le territoire, et de ce qu'on peut envisager pour les communautés concernées. Il faut que les gouvernements provinciaux s'impliquent, car, dans la plupart des cas, on parle de terres et de ressources qui relèvent de leur compétence. Souvent, ils se cachent derrière le gouvernement fédéral pour ne pas s'impliquer.

Dans notre cas, c'est la Paix des Braves, l'accord avec le Québec, qui a vraiment rendu possible la mise en œuvre de notre traité. Cela nous a aidés. Le Québec a réalisé que le territoire recelait beaucoup de ressources, qu'il avait un avenir et qu'il

be part of that future. It was that relationship agreement that turned the tide.

That was a lesson learned for us. The provinces, the federal government and the industry across Canada need to get involved and not be afraid of recognizing Indigenous rights. They need to be able to be part of a process to negotiate agreements related to development because it is through those developments that those communities will develop. You can't build houses and infrastructure without economic activity. Part of the problem right now is that the only source for funding seems to be Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs. There should be a lot more players to help these communities, particularly the ones up North.

Senator Doyle: I'll follow up on Senator Gold's questions because his questions were my questions also.

I am looking at the bottom of page 3 of your presentation where you talk about the James Bay Agreement:

> . . . the federal and provincial governments fell far short when it came to implementing the agreement. Over the course of the next two and half decades, we initiated legal action and lead a public campaign to redress these failures.

Then on page 6 you say:

> Over the course of the next two and half decades, we initiated legal action and lead a public campaign to redress these failures.

Then we see how much it has improved where you say:

> . . . we have concluded some 85 additional agreements, including around 25 amendments to the original agreement . . .

I am curious. What caused this breakdown in the beginning two and a half decades ago? Was there a lack of understanding on the part of the federal and Quebec governments? Was it more a lack of respect for what your needs were? Your needs were very basic. You wanted health, education, policing and justice improvements, and what have you.

You've had a lot more success over the years with the new agreements and so on. How has your approach and the approaches of the provincial and federal governments changed, specifically to cause these better times to come about?

With the current negotiations in which you're involved for this new coming together between the federal nation and your nation, are you confident now that it will be a whole lot easier to achieve because of the experiences that you've had in the past with

fallait que la population participe à cet avenir. C'est cet accord qui a tout changé.

C'est une leçon que nous avons apprise. Les provinces, le gouvernement fédéral et les entreprises doivent participer et ne pas avoir peur de reconnaître les droits autochtones. Tous doivent participer au processus de négociation d'accords sur le développement économique, car c'est de cette manière que les communautés pourront prospérer. On ne peut pas construire de logements et d'infrastructures s'il n'y a pas d'activité économique. Le problème à l'heure actuelle vient en partie du fait que la seule source de fonds semble être le ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord. Il faut qu'il y ait beaucoup plus d'acteurs pour aider ces communautés, en particulier dans le Grand Nord.

Le sénateur Doyle : Je vais rester sur le même sujet, car le sénateur Gold a posé des questions que je voulais poser aussi.

Je me tourne vers le bas de la troisième page de votre mémoire où vous parlez de la Convention de la Baie-James :

> [...] Il y eut toutefois loin de la coupe aux lèvres lorsque le Québec et le Canada durent mettre en œuvre la Convention. Au cours des deux décennies et demie suivantes, nous avons intenté des poursuites et mené une campagne publique pour les forcer à corriger leurs défaillances.

Puis, vous dites à la page 6 :

> Au cours des deux décennies et demie suivantes, nous avons intenté des poursuites et mené une campagne publique pour les forcer à corriger leurs défaillances.

On voit ensuite combien la situation s'est améliorée quand vous dites :

> [...] nous avons conclu quelque 85 accords supplémentaires, dont 25 amendements à la Convention initiale...

Il y a une chose qui m'intrigue. Quelle était la cause du problème il y a deux décennies et demie? Était-ce un manque de compréhension des réalités de la part des gouvernements fédéral et québécois? Était-ce plus un manque de sensibilité à vos besoins réels? Vos besoins sont très élémentaires. Vous vouliez des améliorations dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la police, de la justice, et cetera.

Par la suite, vous avez eu beaucoup plus de succès avec les nouveaux accords. Dans quelle mesure votre approche et celles des gouvernements provincial et fédéral ont-elles changé pour donner lieu à ces améliorations?

Pensez-vous que les négociations auxquelles vous participez actuellement au sujet de cette nouvelle relation entre la nation fédérale et votre nation vous seront plus faciles étant donné

respect to the specific agreements? Are you confident that it will be better?

Mr. Bosum: I have to say that no agreement is perfect. In the next round of negotiations there's always a challenge to make it even better. I think we've established a very mature relationship now with the Province of Quebec and with Canada. The reason it took 35 years to implement, as Bill Namagoose pointed out, was that once the agreement was signed everybody went their way. The hydroelectric project was built. Quebec got their extension act and territory. Canada, of course, got their extinguishment clause.

There was no implementation. There was no implementation secretariat. The Department of Indian Affairs was administering the Indian Act. They were trying to implement a treaty with normal programs. It wasn't until we had to renegotiate some of the provisions to clarify what was really intended that finally the outcome was that we took over the implementation and carried out our community planning to ensure that all basic services were built and operated by our people.

It has taken a long time for the governments to realize it. Today, in any of our agreements, we try to ensure that there is an implementation strategy, a built-in mechanism, so that when the agreement is signed the next day we start implementing it.

Senator Doyle: How does the Cree governance structure operate in Quebec? Is it a quasi-municipal status, or are you more independent than that? Are you a fully independent nation in Quebec?

It tempts me to ask: Are you a nation within a nation within a nation in Quebec? How do you operate? Is it a quasi-municipal structure? What exactly is your relationship with Quebec in that regard?

Mr. Namagoose: Our relationship with Canada and Quebec is based on a treaty, the James Bay and Northern Quebec Agreement. Inside that treaty we have section 9, which details how local governments function, whereas with the Cree Nation Government, the regional government, we are 20,000 people in 10 communities. The Cree Nation Government has elected representatives from each community. The Cree Regional Authority was established in 1975 and operated inside Quebec, but Canada did not recognize the Cree Regional Authority. It did not recognize the nation. It only recognized the individual communities.

It was only recently that Canada recognized the Cree Nation as a whole through the Cree governance agreement that we signed, that was adopted in Quebec, and that was brought here in

l'expérience que vous avez acquise dans le passé avec ces différents accords? Pensez-vous que cela ira mieux?

M. Bosum : Aucun accord n'est parfait. À la ronde suivante d'une négociation, on veut toujours faire mieux. Je pense que nous avons établi une relation d'une grande maturité avec le Québec et avec le Canada. La raison pour laquelle il a fallu 35 ans, comme l'a dit Bill Namagoose, est que, dès que la convention a été signée, chacun est rentré chez soi. On a construit le projet hydroélectrique, le Québec a obtenu son électricité et, avec la Loi de l'extension des frontières du Québec, son territoire. Quant au Canada, bien sûr, il a obtenu sa clause d'extinction.

Il n'y a eu aucune mise en œuvre. On n'a pas créé de secrétariat de mise en œuvre. Le ministère des Affaires indiennes appliquait la Loi sur les Indiens et essayait de mettre en œuvre le traité avec ses programmes habituels. Il a fallu attendre qu'on renégocie certaines des dispositions afin de préciser les intentions pour que nous assumions la responsabilité de la mise en œuvre et que nous commencions à planifier notre communauté pour que tous les services essentiels soient organisés et gérés par nos membres.

Il a fallu attendre longtemps pour que les gouvernements le réalisent. Aujourd'hui, dans tous nos accords, nous essayons de nous assurer qu'il y a une stratégie de mise en œuvre, de façon à pouvoir commencer à les mettre en œuvre dès le lendemain de leur signature.

Le sénateur Doyle : Comment fonctionne la structure de gouvernance crie au Québec? Avez-vous un statut quasi municipal ou êtes-vous plus indépendants que cela? Êtes-vous une nation totalement indépendante au Québec?

Je suis tenté de vous demander ceci : êtes-vous une nation à l'intérieur d'une nation à l'intérieur de la nation du Québec? Comment fonctionnez-vous? Est-ce une structure quasi municipale? Quelle est exactement votre relation avec le Québec?

M. Namagoose : Notre relation avec le Canada et avec le Québec est régie par un traité, la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, qui décrit à l'article 9 comment fonctionnent les gouvernements locaux; le gouvernement de la nation crie, le gouvernement régional, administre 20 000 personnes dans 10 communautés. Le gouvernement de la nation crie est formé de représentants élus par chaque communauté. L'Administration régionale crie a été créée en 1975 et fonctionne à l'intérieur du Québec, mais elle n'a pas été reconnue par le Canada. Le Canada n'a pas reconnu la nation, il n'a reconnu que des communautés individuelles.

Ce n'est que récemment que le Canada a reconnu la nation crie à part entière, par le truchement de l'Entente sur la gouvernance de la nation crie que nous avons signée et qui a été adoptée au Québec et entérinée ici par le projet de loi C-70. Ainsi, le Canada

Bill C-70. Then Canada actually recognized the nation as a whole, rather than the individual communities.

We have federal government legislation stemming from a treaty and recognition from Canada of how our nation operates. We also have special legislation with Quebec. That's how our Cree Nation Government operates. There's legislation stemming from the James Bay and Northern Quebec Agreement, which is a treaty.

One of the problems we experienced with implementation of the treaty was that the federal government, in 1975, thought that normal programs would apply to the Cree rather than getting special Treasury Board submissions for capital expenditures to fulfill their obligations, which was only done in 2008. That's part of the obligation.

The Grand Chief explained earlier section 22 on the environmental and social impact assessment of projects in the Cree territory. We are participants in that environmental review process, not intervenors. We sit with Canada and Quebec as panel members and we listen to the intervenors. We are part of the decision-making process. We're not intervenors. This is totally different.

Of course, Cree citizens can intervene, but we are part of the decision-making process. It is the same thing you would have with pipelines, power lines or hydro projects. This process has approved megaprojects in northern Quebec, and the Crees were participants and not intervenors or complainers. We were part of the decision-making process.

The Crees are not unanimous in that. We have Crees that oppose the decisions made by Cree Nation Government or the Cree panellists, but we sort it out in our internal processes. We're not unanimous. People oppose and they're free to oppose, but in the end we are part of the decision-making process.

Senator Patterson: It's great to see you again. We had a happy occasion with the great support for Bill C-70 in this committee. I really appreciate your coming back to help us with this new relationship study we're doing. We have a lot to learn from your experience.

I'd like to ask a couple of detailed questions. First of all, with the regional government, its representation from municipalities in the region and the Cree, could you tell us a bit more about how that works? Is there a chair of that organization? What assurances do the Cree have that you will have a strong voice in the regional government?

reconnaît la nation en tant que telle, pas seulement les communautés individuelles.

Nous avons une loi du gouvernement fédéral qui découle d'un traité, et la reconnaissance par le Canada de la manière dont notre nation fonctionne. Nous avons aussi une loi spéciale au Québec. C'est comme cela que le gouvernement de la nation crie fonctionne. Il y a des lois qui découlent de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, qui est un traité.

L'un des problèmes que nous avons rencontrés pour la mise en œuvre du traité était que le gouvernement fédéral, en 1975, pensait que les programmes habituels s'appliqueraient à la nation crie, au lieu d'adresser une requête spéciale au Conseil du Trésor pour financer les dépenses requises pour l'exécution des obligations, ce qui ne fut fait qu'en 2008. Cela fait partie des obligations.

Le grand chef a expliqué, tout à l'heure, l'article 22, qui porte sur l'évaluation de l'impact environnemental et social des projets réalisés sur le territoire cri. Nous sommes des participants à cette évaluation environnementale, pas de simples intervenants. Nous siégeons, à côté du Canada et du Québec, au comité d'évaluation pour écouter les intervenants. Nous participons au processus de décision. Nous ne sommes pas des intervenants. C'est totalement différent.

Certes, des citoyens cris peuvent intervenir, mais nous faisons partie du processus de décision. C'est la même chose que pour les pipelines ou les projets d'hydroélectricité. Ce processus a permis l'approbation de mégaprojets dans le Nord québécois, et les Cris en ont été des participants, pas des intervenants ou des requérants. Nous faisons partie des décideurs.

Les Cris ne sont pas unanimes sur ces dossiers. Certains contestent les décisions prises par le gouvernement de la nation crie ou par les panélistes cris, mais nous réglons cela entre nous. Nous ne sommes pas unanimes. Les gens ont parfaitement le droit de contester, mais, au final, nous faisons partie du processus de décision.

Le sénateur Patterson : C'est un plaisir de vous revoir ici. Nous avons vécu des moments très forts au moment de l'examen du projet de loi C-70, auquel vous aviez apporté tout votre soutien. Je vous remercie de revenir aujourd'hui nous aider dans cette étude sur la nouvelle relation. Nous avons beaucoup à apprendre de votre expérience.

J'aimerais vous poser quelques questions de détail. Tout d'abord, au sujet du gouvernement régional, de la représentation des municipalités de la région et de la population crie, pourriez-vous nous en dire un peu plus sur la manière dont cela fonctionne? Y a-t-il un président qui dirige cette organisation? Quelle garantie les Cris ont-ils que vous réussissez à vous faire entendre au sein du gouvernement régional?

That is kind of a blend of former regional governments and your government. Can you give us a little more detail on how that is structured, please?

Mr. Bosum: Just to go back, I was referring to the James Bay municipality, which was the governing body of territories outside category 2 and category 3 lands. When we negotiated the governance agreement with Quebec, we extended our jurisdiction to category 2 so that the Cree Nation Government and the communities had jurisdiction on an additional 70,000 square kilometres, for a total of 75,000 square kilometres. A Cree Nation Government governs that.

In addition, the regional government was negotiated to include us in the governance of the territory. We have equal representation. We have 11 members on the Cree side, and the non-native municipality also has members. Of course, the municipalities are different in size and so forth, so they have more votes, depending on the size of the municipality. Ultimately, we have a structure where there are 22 votes on each side, the Cree and the non-Cree. This structure will be in place for the first 10 years. Afterward, we'll have to sit down to negotiate that structure based on demographics at the time.

The Cree involvement in this new structure has been very positive. A lot of what we're doing involves the municipal functions of the territory, but the agreement also allows, wherever there's derogation of responsibility in other sectors, whether it be in wildlife, forestry or mining, for the regional government to be the first to assume those new responsibilities.

We see that as something that can evolve over time, incrementally, and build a good relationship between the people in the territory. It also empowers the Cree people. When we signed the agreement in 1975, the areas we were allowed to govern, what we call the category 1 lands, were like reserve lands. There were only 5,000 square kilometres out of a territory of 350,000 square kilometres. That was where we started. Today, we are now involved in the whole area of 350,000 square kilometres. That is certainly a new approach to governing the territory.

Senator Patterson: I am interested in the resource management functions. What revenue-sharing deal do you have? Is there a percentage of royalties that go to the Cree on resource development projects that would otherwise go to the province?

In those resource management functions, who is the ultimate authority? I know you're participating at the table in the regulatory process, but who makes the ultimate decision on whether a project goes ahead and the conditions?

C'est une sorte de fusion des anciens gouvernements régionaux et de votre gouvernement. Pouvez-vous nous donner un peu plus de détails sur la manière dont c'est structuré?

M. Bosum : Je parlais, tout à l'heure, de la municipalité de Baie-James, qui était l'instance de gouvernement des territoires en dehors des terres de catégorie 2 et de catégorie 3. Quand nous avons négocié l'accord de gouvernance avec le Québec, nous avons élargi notre compétence à la catégorie 2, de sorte que le gouvernement de la nation crie et les communautés avaient compétence sur 70 000 kilomètres carrés de plus, pour un total de 75 000 kilomètre carrés. C'est maintenant un gouvernement de la nation crie qui gouverne cette région.

En outre, nous avons négocié la composition du gouvernement régional pour être inclus dans la gouvernance du territoire. Nous avons une représentation égale. Nous avons 11 membres du côté cri, et la municipalité non autochtone a également ses membres. Évidemment, les municipalités n'ont pas toutes la même taille ou les mêmes caractéristiques, ce qui influe sur le nombre de leurs représentants. Au final, nous avons une structure dans laquelle il y a 22 voix pour les Cris et 22 voix pour les non-Cris. Cette structure restera en place pendant les 10 premières années. Ensuite, nous devrons négocier une nouvelle structure en fonction de la population à ce moment-là.

La participation crie à cette nouvelle structure a été très positive. Ce que nous faisons correspond en grande mesure aux fonctions municipales du territoire, mais la convention permet aussi au gouvernement régional d'être le premier à assumer de nouvelles responsabilités, chaque fois qu'il y a une dérogation de responsabilité dans d'autres secteurs, que ce soit sur la faune, la forêt ou les mines.

Nous considérons que cette structure doit pouvoir évoluer dans le temps, petit à petit, afin d'assurer de bonnes relations entre tous les habitants du territoire. Vous noterez aussi qu'elle responsabilise les Cris. Quand nous avons signé la convention en 1975, les terres que nous avions le pouvoir de gouverner étaient ce que nous appelons les terres de catégorie 1, qui sont comme des terres de réserves. Elles ne couvraient que 5 000 kilomètres carrés environ sur un territoire de 350 000 kilomètres carrés. C'est comme ça que cela a commencé. Aujourd'hui, nous gouvernons tout le territoire de 350 000 kilomètres carrés. C'est vraiment une nouvelle manière de gouverner le territoire.

Le sénateur Patterson : Je voudrais parler maintenant de la gestion des ressources. Quel accord de partage des revenus avez-vous? Y a-t-il, dans les projets d'exploitation des ressources naturelles, un pourcentage des redevances qui est destiné aux Cris, qui autrement irait à la province?

En matière de gestion des ressources, qui détient le pouvoir de décision ultime? Je sais que vous participez au processus de réglementation, mais qui décide, en dernière analyse, qu'un projet ira de l'avant et à quelles conditions?

Mr. Bosum: That's a shotgun question because, on the one hand, the revenue-sharing formula is under the agreement we signed with Quebec, La Paix des Braves. There's a built-in formula to take into account the production of hydroelectric projects, mining and forestry in a territory. We started off with a base amount of $70 million, and they built in an escalation, based on new development that comes into a territory. We used that as part of implementing Quebec's obligations.

As far as approving projects, there is an environmental process that the project goes through. At the end of the day, we are part of that decision making. Ultimately, it's the Quebec administrator that decides, but so far our experience has been very positive. The process is very transparent, and everyone is involved who needs to be involved in assessing the project.

Yes, the Government of Quebec decides at the end of the day, but it does respect the process and the regime in place.

Senator Patterson: You have the moral authority from having been involved in the regulatory process.

May I ask another question?

Senator McPhedran: Gentlemen, thank you for being with us this morning. This is a question that I am directing primarily to you, Dr. Bosum, but I would welcome other panellists wishing to respond.

At page 5 of your notes, you mentioned: "We have eliminated the application of the Indian Act." Could you share with us how you've been dealing with the existing provisions in section 6, et cetera, of the Indian Act that deals with the marrying-out provisions, which are still operating to exclude significant numbers of Indigenous women in the country?

Mr. Bosum: In 1980 we opted out of the Indian Act. We negotiated what we called the Cree-Naskapi Act, which transferred a lot of the jurisdiction to our communities and to the regional authority at the time.

More recently, in 2018, we renegotiated the Cree Governance Act, which was legislated not too long ago, and totally removed ourselves from the Indian Act. With the new agreement, we will start off with the powers that were in the Cree-Naskapi Act. Then we'll gradually build on it as we go through the exercise of consulting our people and drafting our constitution that will govern the people of our territory.

M. Bosum : C'est une double question, car d'un côté, la formule de partage des revenus se trouve dans l'accord signé avec le Québec, la Paix des Braves, mais il y a aussi une formule intégrée qui tient compte de la production des projets hydroélectriques, miniers et forestiers sur le territoire. Nous avons commencé avec un montant de base de 70 millions de dollars, auquel on a inclus une clause d'indexation basée sur les nouveaux projets qui seront réalisés sur le territoire. Nous avons utilisé cela pour la mise en œuvre des obligations du Québec.

En ce qui concerne l'approbation des projets, il y a un processus environnemental auquel ils sont soumis, mais au bout du compte, nous participons à la prise de décision. Au final, c'est l'administrateur du Québec qui décide et, jusqu'à présent, notre expérience a été très positive. Le processus est très transparent, et quiconque doit participer à l'évaluation du projet peut le faire.

Certes, c'est le gouvernement du Québec qui décide en dernière analyse, mais il respecte le processus et le régime en vigueur.

Le sénateur Patterson : Vous possédez une autorité morale qui découle du fait que vous avez participé au processus de réglementation.

Puis-je poser une autre question?

La sénatrice McPhedran : Merci, messieurs, de comparaître devant notre comité ce matin. Je m'adresse essentiellement à vous, monsieur Bosum, mais j'invite les autres témoins à répondre eux aussi.

Vous dites dans votre déclaration, à la page 5 : « Nous avons supprimé l'application de la Loi sur les Indiens », mais pouvez-vous nous dire ce que vous avez fait des dispositions actuelles de l'article 6, et cetera, de la Loi sur les Indiens, qui concernent le mariage avec un non-Indien? Ces dispositions provoquent encore l'exclusion d'un nombre élevé de femmes autochtones du pays.

M. Bosum : En 1980, nous nous sommes soustraits de l'application de la Loi sur les Indiens. Nous avons négocié ce qu'on a appelé la Loi sur les Cris et les Naskapis en vertu de laquelle beaucoup de compétences ont été transférées à nos communautés et à l'administration régionale de l'époque.

Plus récemment, en 2018, nous avons renégocié la Loi sur la gouvernance de la nation crie, qui a été promulguée il n'y a pas très longtemps, et nous nous sommes ainsi soustraits complètement de l'application de la Loi sur les Indiens. D'après la nouvelle entente, nous aurons au départ les pouvoirs énoncés dans la Loi sur les Cris et les Naskapis et nous étofferons peu à peu notre appareil législatif en consultant notre peuple et en rédigeant notre propre constitution, qui s'appliquera à toute la population de notre territoire.

Senator McPhedran: Is there a draft of that constitution at this time? If there is, what is the differentiation now in Canada between Indigenous women and Indigenous men if they "marry out?" How is that addressed in the proposed constitution?

Mr. Namagoose: In the Cree world we have two lists. We have the band list, which registers status Indians. We are still status Indians under the Constitution of Canada. Plus, we also have a beneficiary list. Beneficiaries are the people who signed the James Bay and Northern Quebec Agreement.

We operate the beneficiary list as a citizen list. The Indian Act and the Indian band list virtually don't mean anything to us. In 1975, the so-called non-status designation for Crees was abolished because we were beneficiaries also. We keep track of the Indians and the band list under the Indian Act. We also have the beneficiary list but, in terms of operating our government, we use the beneficiary list or the Cree citizens list. The only benefit we have under the Indian Act is the designation as Indians. We also have the beneficiary list that designates us as citizens.

The band list is just a band number. It doesn't apply in terms of our governance. People who marry whomever they marry are not compelled to leave. They have rights. They are Cree, but a non-Cree can never become a beneficiary by marriage. The children of the marriage will be beneficiaries, but the person who is not a beneficiary but marries a Cree beneficiary does not become a beneficiary. The beneficiary status is carried out through the mother or the father, and there's no discrimination.

Senator McPhedran: Would I be understanding your answer if I were to conclude that there is no sex-based discrimination operating within your society?

Mr. Namagoose: No, not on the beneficiary list. There are still issues with respect to the band list which, like I said, doesn't really mean anything to us because it's not a functioning list. Our citizens are governed by the beneficiary list. There's no marry out or marry in, but the children, like I said, become beneficiaries and enjoy the benefits of the treaty.

Senator McPhedran: Does anyone else want to speak to this?

Paul Wertman, Advisor, Grand Council of the Cree (Eeyou Istchee): The Cree people in northern Quebec have always maintained the view, as a people recognized as such under international law, that they have the right to self-

La sénatrice McPhedran : Y a-t-il déjà une ébauche de cette constitution? Dans l'affirmative, quelle différence y a-t-il maintenant au Canada entre les femmes autochtones et les hommes autochtones qui se marient avec des non-Autochtones? Comment cette question est-elle traitée dans la Constitution proposée?

M. Namagoose : Chez les Cris, il y a deux listes. Il y a la liste de bande, où sont enregistrés les Indiens inscrits, puisque nous sommes toujours des Indiens inscrits au titre de la Constitution du Canada. Il y a aussi la liste des bénéficiaires, qui sont les gens qui ont signé la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

Nous utilisons la liste des bénéficiaires comme liste des citoyens. La Loi sur les Indiens et la liste de bande indienne n'ont quasiment plus aucun sens pour nous. En 1975, la désignation d'Indien non inscrit pour les Cris a été abolie parce que nous étions aussi des bénéficiaires. Nous assurons le suivi des Indiens et de la liste de bande en vertu de la Loi sur les Indiens. Nous avons aussi la liste des bénéficiaires et, en ce qui concerne notre gouvernement, nous utilisons la liste des bénéficiaires ou la liste des citoyens cris. Le seul bienfait que nous retirons de la Loi sur les Indiens est la désignation d'Indien. Nous avons aussi la liste des bénéficiaires qui nous identifie comme citoyens.

La liste de bande n'est qu'un numéro de bande. Elle ne sert à rien dans notre gouvernance. Les gens peuvent épouser qui ils veulent et ne sont pas forcés de partir. Ils ont des droits. Ce sont des Cris, mais un non-Cri ne peut jamais devenir un bénéficiaire par le mariage. Les enfants du mariage seront des bénéficiaires. Toutefois, une personne qui n'est pas une bénéficiaire et qui épouse une personne bénéficiaire crie ne devient pas bénéficiaire. Le statut de bénéficiaire est hérité de la mère ou du père et il n'y a aucune discrimination.

La sénatrice McPhedran : Dois-je conclure de votre réponse qu'il n'y a dans votre société aucune discrimination fondée sur le sexe?

M. Namagoose : Non, il n'y en a pas pour la liste des bénéficiaires. Il subsiste encore des problèmes avec la liste de bande qui, comme je l'ai dit, n'a plus vraiment de sens chez nous parce que nous ne l'utilisons pas. Nos citoyens sont gouvernés en fonction de la liste des bénéficiaires. Nul ne perd ou ne gagne d'avantages en se mariant, mais, comme je l'ai dit, les enfants deviennent bénéficiaires et reçoivent les avantages du traité.

La sénatrice McPhedran : Quelqu'un d'autre veut-il répondre à ma question?

Paul Wertman, conseiller, Grand conseil des Cris (Eeyou Istchee) : Les Cris du Nord québécois ont toujours considéré, puisque ce sont des personnes reconnues comme telles par le droit international, qu'ils jouissent du droit à l'autodétermination. Or, le droit à l'autodétermination

determination. What comes along with that right to self-determination is the right to determine membership.

In the various negotiations that the Grand Chief and Bill Namagoose described, they adopted the principle that would guide the determination of membership. The principle was: once a Cree, always a Cree and not a Cree, never a Cree. However, the offspring of people who marry in, who are not beneficiaries or not Cree, are recognized as members.

Mr. Bosum: I'll add that the Province of Quebec has passed legislation on customary adoption. That's another interesting feature in regulating our membership. Although we say that once a Cree, always a Cree, there may be or there could be some exceptions, particularly in adoption because our people are marrying outside the Cree population. There are marriages that break down and children are implicated. We're going through some interesting discussions right now with the Province of Quebec on how to regulate customary adoption.

Senator McPhedran: In the work that's being done on the new constitution, is there any focus on greater inclusion or any guarantees of inclusion for women and youth, or is there any need for that?

Mr. Bosum: We haven't started the process. The legislation was passed not too long ago. You approved it. We're taking a little break at the moment, but it's certainly on our agenda to begin a process of consultation with our people.

[*Editor's Note: Senator McCallum spoke in her Indigenous language.*]

Senator McCallum: I am very happy to see them again.

In your handout you said that the right mix of Indigenous rights, governance and development has helped you. Could you speak a bit about consultation and how far it goes? Does it go beyond land? Does it go into other areas like health and justice that may have a negative impact on our people when laws or legislation come in?

Could you also speak a little bit about section 35?

Mr. Namagoose: When we speak about the Indigenous rights and development, we've experienced what we call section 22 of the James Bay and Northern Quebec Agreement. Section 22 is the environmental and social impact assessment process. The keyword there is social for the Cree. This is where we are participants in the social and environmental assessment of projects.

s'accompagne du droit de déterminer qui est membre de la nation.

Dans les diverses négociations décrites par le grand chef et par Bill Namagoose, on a adopté le principe qui guide la détermination de la qualité de membre. Ce principe est le suivant : quand on est Cri, c'est pour toujours. Quand on n'est pas Cri, on ne peut jamais le devenir. Toutefois, les enfants de personnes de l'extérieur qui épousent des membres de la Nation crie, qui ne sont pas des bénéficiaires et qui ne sont pas cris, sont reconnus comme des membres.

M. Bosum : J'ajouterai à cela que la province du Québec a adopté une loi sur l'adoption coutumière. C'est un autre élément intéressant pour la réglementation de la qualité de membre. S'il est vrai que nous disons que quand on est cri, c'est pour toujours, il peut y avoir certaines exceptions, en particulier en matière d'adoption, parce que nous avons des membres qui épousent des personnes de l'extérieur de la nation. Il y a des mariages qui se brisent et des enfants qui sont en cause. Nous avons actuellement des discussions intéressantes avec le gouvernement du Québec sur la manière de réglementer l'adoption coutumière.

La sénatrice McPhedran : Dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle constitution, est-ce qu'on s'attache tout particulièrement à promouvoir ou à garantir l'inclusion des jeunes et des femmes? Est-ce que c'est nécessaire?

M. Bosum : Nous n'avons pas encore entamé le processus. La loi a été adoptée, vous l'avez approuvée, il n'y a pas très longtemps. Nous faisons une petite pause, mais nous entendons bien entamer un processus de consultation auprès de nos membres.

[*Note de la rédaction : la sénatrice McCallum s'exprime dans une langue autochtone.*]

La sénatrice McCallum : Je suis heureuse de vous revoir.

Dans votre document, vous dites qu'un savant dosage de droits autochtones, de gouvernance et de développement vous a été utile. Pourriez-vous nous dire ce qu'il en est de la consultation? Est-ce qu'elle va au-delà du territoire? Porte-t-elle sur des secteurs comme la santé et la justice, qui peuvent avoir un impact négatif sur nos peuples quand des lois sont adoptées?

Pourriez-vous également parler de l'article 35?

M. Namagoose : Lorsque nous parlons de droits autochtones et de développement, nous avons l'expérience de l'article 22 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Cet article porte sur le processus d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social. C'est à ce niveau-là que nous participons à l'évaluation sociale et environnementale des projets.

The right to participate is inside the treaty. That's our Indigenous right. Development projects are proposed by Canada, Quebec, Hydro-Québec or other companies. They must go through that process. That's why we call it the right mix of Indigenous rights and development. We are participants in the environmental review and in total impact assessment of the projects.

On health and justice, we have an arrangement with the Quebec government on health under section 17 of the James Bay and Northern Quebec Agreement. That's a treaty right to health and social benefits. That's an arrangement with the Quebec government, not with the federal government. We don't deal with Health Canada. All the experts in health are located at the provincial level. Those are the people we link up with. We have our own board. It's a Cree board, with three or four professionals sitting on the board that decide on our health issues. It is the same with justice. We have a justice advisory committee, and a lot of the implementation of our justice issues is done through section 18 of the James Bay and Northern Quebec Agreement.

All health, justice, local government, regional government and environmental assessment issues flow through the James Bay and Northern Quebec Agreement, which is a treaty right. That's why we always insist on our relationship being based on the treaty.

Not long ago that Canada tried to abolish the James Bay and Northern Quebec Agreement. They prefer that we have a policy relationship with Canada rather than a treaty relationship. That has been the fight we explained under Bill C-70. That's why Bill C-70 flows from section 9 of the James Bay and Northern Quebec Agreement and not from the self-government policy of the federal government. That's where we get the expression that treaty trumps policy.

We know from experience that we cannot trust the government under their policies. We trust our treaty because we negotiated that treaty. It's a 600 or 700-page document. That's why we always insist that our Indigenous rights and our interaction with Canada and Quebec flow through that treaty.

Mr. Bosum: May I also add that we have two sets of ongoing processes? We have an implementation of our treaty. Many of the chapters in our agreement have five-year or seven-year agreement periods. Those are renewed every five years or every seven years, which allows us to talk about new issues going forward.

Le droit de participer figure dans le traité. C'est un droit autochtone que nous possédons. Les projets de développement sont proposés par le Canada, le Québec, Hydro-Québec ou d'autres entreprises. Ils sont tous assujettis à ce processus. C'est pour cela que nous disons que c'est un savant dosage de droits autochtones et de développement. Nous participons à l'évaluation environnementale et à l'évaluation de l'impact global des projets.

En ce qui concerne la santé et la justice, nous avons conclu un arrangement sur la santé avec le gouvernement du Québec, en vertu de l'article 17 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. C'est un droit issu du traité qui concerne les prestations médicales et sociales. Cet arrangement a été conclu avec le gouvernement du Québec, pas avec le gouvernement fédéral. Nous ne traitons pas avec Santé Canada. Tous les spécialistes de la santé se trouvent au niveau provincial, et c'est avec eux que nous avons des contacts. Nous avons notre propre commission crie, où trois ou quatre professionnels prennent des décisions sur les enjeux de santé. C'est la même chose avec la justice. Nous avons un comité consultatif, et la plupart des dossiers sont réglés en vertu de l'article 18 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

Toutes les questions relevant de la santé, de la justice, du gouvernement local, du gouvernement régional et des évaluations environnementales sont réglées en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, qui est un droit issu du traité. C'est la raison pour laquelle nous insistons toujours pour que notre relation soit fondée sur le traité.

Il n'y a pas très longtemps, le gouvernement fédéral a essayé de résilier la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Il aurait préféré avoir une relation fondée sur une politique plutôt que sur un traité. Nous nous sommes battus, c'était dans le cadre du projet de loi C-70. C'est la raison pour laquelle ce projet de loi découle de l'article 9 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et pas de la politique du gouvernement fédéral en matière d'autonomie gouvernementale. C'est pour cela que nous disons que le traité l'emporte sur la politique.

Nous savons par expérience que nous ne pouvons pas faire confiance au gouvernement et à ses politiques. En revanche, nous faisons confiance à notre traité parce que nous l'avons négocié. C'est un document de 600 ou 700 pages. C'est la raison pour laquelle nous insistons toujours pour que nos droits autochtones et nos relations avec le Canada et le Québec passent par le traité.

M. Bosum : J'aimerais ajouter qu'il y a deux processus parallèles. D'un côté, nous avons la mise en œuvre de notre traité. Un grand nombre de chapitres de la convention portent sur des périodes de cinq ou sept ans. Ils sont renouvelés tous les cinq ou sept ans, ce qui nous donne l'occasion de discuter des nouveaux enjeux.

At the same time, we an office in Quebec City. Our embassy in Quebec City monitors provincial legislation. Whenever there's legislation that we feel impacts the treaty or the rights of the Cree, we intervene to participate in hearings and to express our concern about or opposition to any legislation that may attempt to diminish our rights.

Brian Craik, Director of Federal Relations, Grand Council of the Cree (Eeyou Istchee): I've been a member of the two committees that look at projects proposed by Hydro-Québec or mining companies in northern Quebec. In the 28 years I've been following this, we've made 400 permit changes to the various projects built by Hydro-Québec. In the beginning, before that process started, I must admit we were dealing with a very raw project. La Grande project was to divert all of the rivers in a certain basin and shoot it out into the ocean to make as much electricity as you can.

The Cree saw that, and the most recent project that went through the process was the EM-1-A Sarcelle project. Hydro-Québec completely renovated their capacity to support building a project that has much less impact than La Grande project had originally.

One of the ironies of development back in the 1970s was that La Grande project threatened all Cree communities, which had an aspect of making those people work together. Because they had a big project and they had to work together, it helped to bring those people together to work together. There were actually people who came out of the school system. When the court case ended, people asked, "What do we do?" There was negotiation, and basically the Crees said, with a little variation, was: "We want what you've got. We want the school system. We want to control it. We want the health system. We want a justice system that is apparent in our communities and working."

Because of that, the Crees were set on a path that was ideal for them in northern Quebec. The agreements that have been signed since then have been agreements to make the original James Bay Agreement more functional and to bring more benefits to the Crees. The process that reviews these projects is a process that takes change into account. Climate change is one of the issues before us right now that is being added to the list. Social impact has been there since the beginning.

That's all I have to say. Thank you.

The Chair: We're out of time unfortunately, unless you have a short question.

Senator Patterson: I have a really short question. Attawapiskat has a diamond mine nearby, and my understanding is that it has not benefited the community very much. You have the Stornoway project at Mistissini. How are you doing with Cree employment and revenue sharing in that project?

En parallèle, nous avons un bureau à Québec. Notre ambassade à Québec suit de près le programme législatif provincial. Chaque fois qu'un projet de loi risque d'avoir un impact sur le traité ou les droits des Cris, nous participons à des audiences pour exprimer nos préoccupations ou notre opposition à tout projet de loi susceptible d'empiéter sur nos droits.

Brian Craik, directeur des relations fédérales, Grand conseil des Cris (Eeyou Istchee) : Je siège dans deux comités qui examinent des projets proposés par Hydro-Québec ou des entreprises minières dans le Nord du Québec. Depuis 28 ans que je m'intéresse à tout cela, nous avons réussi à faire approuver 400 modifications de permis pour divers projets réalisés par Hydro-Québec. Avant que le processus ne commence, le projet La Grande était vraiment à l'état brut. Ils avaient prévu de détourner tous les cours d'eau dans un seul bassin et de tout déverser dans l'océan, afin de produire le maximum d'électricité.

Les Cris en ont pris connaissance, et finalement, Hydro-Québec a présenté un nouveau projet, EM-1-A Sarcelle, qui a un impact beaucoup moins important que celui de La Grande, à l'origine.

Au début des années 1970, quand le projet La Grande menaçait toutes les communautés cries, l'ironie du sort a voulu que cela ait pour effet de mobiliser toute la population. Les gens se sont rassemblés pour lutter contre ce grand projet. C'étaient des gens qui avaient été à l'école. Lorsque le procès s'est terminé, ils se sont demandé ce qu'ils allaient faire. Il y a eu des négociations, et les Cris ont dit, en substance : « Nous voulons ce que vous avez. Nous voulons le système scolaire. Nous voulons le contrôler. Nous voulons le système de santé. Nous voulons un système judiciaire qui soit présent dans nos communautés et qui fonctionne. »

Grâce à cela, les Cris se sont retrouvés dans une position idéale dans le Nord du Québec. Les ententes qui ont été signées depuis visent à rendre la Convention de la Baie-James plus fonctionnelle et plus avantageuse pour les Cris. Le processus d'examen des projets tient compte aussi des changements. Le changement climatique a été ajouté à la liste, mais l'impact social y figure depuis le début.

C'est tout ce que j'ai à dire. Merci.

La présidente : Il ne nous reste plus de temps, à moins que vous n'ayez qu'une question très brève.

Le sénateur Patterson : Je n'ai vraiment qu'une question très brève. Attawapiskat est située à proximité d'une mine de diamants, et d'après ce que j'ai entendu, cela n'a pas beaucoup profité à la communauté. Vous avez le projet Stornoway à Mistissini. Dans quelle mesure les Cris ont-ils réussi à obtenir des emplois et à partager les revenus de ce projet?

Mr. Bosum: Once the mine is in production, that will affect the revenues we get from the formula we have with Quebec. We also have an impact benefit agreement directly with the company. Again, once production and profits are made, there will be a percentage given to the community that is most impacted. Also a balance of it goes to the all other Cree communities. We have a formula inside the Cree Nation on how to distribute the revenues from the impact benefit agreement.

As far as employment, about 35 per cent of the people working at the mine are Cree.

The Chair: On behalf of all senators, I would like to thank our witnesses this morning from the Grand Council of the Crees and from the Oujé-Bougoumou Cree Nation, which we wished we had visited and maybe we will visit sometime in the future.

Thank you for your testimony. We have learned many lessons from you and could have many more questions.

For our second panel this morning, it is our pleasure to have with us today Ontario Regional Chief Isadore Day. Before we begin, I have been alerted that today is your fiftieth birthday. Happy birthday.

Hon. Senators: Hear, hear!

Isadore Day, Ontario Regional Chief, Chiefs of Ontario: Thank you, senators. It's an honour to be here. I want to acknowledge the Creator, creation, prayers, the protocols and this territory, the unceded lands of the Algonquin peoples. On that note, I thought to myself if I were asked if I was over the hill that I would say I am at the Hill today. I am not over it. If I were over the Hill, I would be up the river without a paddle. It's good to be here this morning.

I would like to again acknowledge this territory in a good way and in a way that gives recognition to the topic of discussion today. I commend the Senate committee for this particular study as it takes deep concentration and consideration of the relationship. The previous panellist spoke about the modern day context, and we will take a bit of a deeper look in terms of the historical context of treaties. You'll hear some of that in my discussion.

I look forward to the day when a good portion of the lands in the parliamentary precinct is returned to the Algonquin people. When Ottawa becomes one the largest urban reserves in Canada, that would truly be an act of reconciliation.

M. Bosum : Une fois que la mine entrera en production, cela affectera les revenus que nous percevons en fonction de la formule que nous avons négociée avec le Québec. Nous avons également signé directement avec l'entreprise une entente sur les répercussions et les avantages. Encore une fois, dès que la production commence et que des profits seront réalisés, un pourcentage sera automatiquement octroyé à la communauté la plus touchée. Le reste va à toutes les autres communautés cries. La nation crie a adopté une formule qui permet de distribuer les revenus tirés de l'entente sur les répercussions et les avantages.

En ce qui concerne l'emploi, environ 35 p. 100 des travailleurs de la mine sont des Cris.

La présidente : Au nom de tous les sénateurs, j'aimerais remercier nos témoins de ce matin qui représentaient le Grand conseil des Cris et la nation crie Oujé-Bougoumou. Nous aurions bien aimé rendre visite à cette nation, mais nous espérons le faire un de ces jours.

Je vous remercie de vos témoignages, qui ont été très instructifs, et nous aurions bien aimé vous poser bien d'autres questions.

Nous avons le plaisir d'accueillir maintenant notre deuxième groupe de témoins pour la matinée, à savoir Isadore Day, chef régional de l'Ontario. Je viens d'apprendre que vous fêtez aujourd'hui votre 50e anniversaire, et avant de vous donner la parole, je vous tiens à vous souhaiter un très bon anniversaire.

Des voix : Bravo!

Isadore Day, chef régional de l'Ontario, Chefs de l'Ontario : Merci, sénateurs. C'est un honneur pour moi de comparaître devant votre comité. Je tiens à rendre hommage au Créateur, à la création, aux prières, aux protocoles et à ce territoire non cédé des peuples algonquins. Cela dit, j'avais prévu, au cas où on me demanderait si j'étais sur la pente descendante de la Colline, de dire que je suis au sommet de la Colline, et pas sur la pente descendante, sinon je serais dans la rivière, sans pagaie. Je suis content d'être ici ce matin.

Encore une fois, j'aimerais reconnaître le territoire sur lequel nous nous trouvons et qui, d'une certaine façon, illustre bien le sujet dont nous discutons aujourd'hui. Je félicite votre comité d'avoir entrepris cette étude, car il est nécessaire de faire une analyse en profondeur de la relation qui nous unit. Le témoin précédent a parlé du contexte contemporain, mais moi, j'aimerais remonter un peu plus loin dans l'historique des traités. Je vais vous en parler au cours de mon exposé.

J'ai hâte de voir le jour où une bonne partie des terres de l'enceinte parlementaire seront rendues au peuple algonquin. Étant donné qu'Ottawa est devenue l'une des plus grandes réserves urbaines du Canada, ce serait vraiment un acte de réconciliation.

Unilateralism has been the central problem with the federal and provincial governments, unilateralism in their relationship with Indigenous people. Free, prior and informed consent is a model of friendship and lasting relationships. I'll explain that a little closer to the end of my presentation. The UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples is a welcoming of Indigenous rights into the larger human rights protection regime. In part, it reads:

> *Concerned* that indigenous peoples have suffered from historic injustices as a result of, inter alia, their colonization and dispossession of their lands, territories and resources, thus preventing them from exercising, in particular, their right to development in accordance with their own needs and interests,

That paragraph is from the preamble to the declaration and is an important concern for Canada to share in regard to fostering a better and stronger friendship with First Nations and, beyond friendship, a bond and commitment. That is a personal responsibility of everyone involved, from the Senate and the House of Commons to the bureaucracy and to all citizens across the country.

According to the landmark report by the 1996 Royal Commission on Aboriginal Peoples, First Nations need a sufficient land base in order to achieve economic self-sufficiency. The second volume of RCAP lists several recommendations about the economic goal of a sustainable land base.

We still do not have that. In fact, First Nations only occupy 0.2 per cent of Canada's land. When we do try to expand beyond the postage stamp borders of our communities, government red tape stalls the process. A specific example is the community of Attawapiskat, which declared a state of emergency two years ago due to suicides and suicide attempts.

Chief Ignace Gull told Canada this spring that his youth are still discouraged and depressed. He also indicated that Attawapiskat is the site of one of the most major mining developments across the country, the Victor Diamond Mine. Attawapiskat desperately needs new homes and new infrastructure. The only way that will happen is by adding new land to the community through a process called the addition to reserve process or ATR, a process that has been going on for at least seven years. In the meantime, homes are crumbling. People are living in overcrowded conditions and are sleeping in shifts. Children are being taken into foster care and children are committing suicide.

L'unilatéralisme a toujours été le problème principal dans nos relations avec les gouvernements fédéral et provinciaux, et je veux parler de l'unilatéralisme dont ces gouvernements ont fait preuve à l'égard des peuples autochtones. Le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, est le modèle d'une relation amicale et durable. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones permet d'intégrer les droits autochtones dans le régime général de protection des droits de la personne. Cette déclaration dispose que :

> *Préoccupée* par le fait que les peuples autochtones ont subi des injustices historiques à cause, entre autres, de la colonisation et de la dépossession de leurs terres, territoires et ressources, ce qui les a empêchés d'exercer, notamment, leur droit au développement conformément à leurs propres besoins et intérêts,

Ce paragraphe est extrait du préambule de la déclaration, et il est important que le Canada en prenne acte s'il veut établir une relation plus solide et plus harmonieuse avec les Premières Nations et s'il veut créer, au-delà de l'amitié, un lien et un engagement. C'est notre responsabilité à tous, qu'il s'agisse du Sénat, de la Chambre des communes, des fonctionnaires et de tous les citoyens de ce pays.

Le célèbre rapport de la Commission royale d'enquête de 1996 sur les peuples autochtones affirme que les Premières Nations ont besoin d'un territoire suffisant pour pouvoir aspirer à l'autarcie économique. Le deuxième volume du rapport contient plusieurs recommandations sur l'objectif économique de territoire durable.

Nous n'avons toujours pas obtenu cela. En fait, les Premières Nations n'occupent que 0,2 p. 100 de la superficie du Canada. Dès que nous essayons de déborder du timbre-poste que le territoire de nos communautés représente, la bureaucratie gouvernementale bloque le processus. J'en donne pour exemple la communauté d'Attawapiskat, qui a déclaré l'état d'urgence il y a deux ans à la suite de plusieurs suicides et tentatives de suicide.

Le chef Ignace Gull a dit au gouvernement fédéral ce printemps que ses jeunes étaient, toujours aussi, découragés et déprimés. Qu'Attawapiskat accueillait sur son territoire le plus important développement minier du Canada, la mine Victor Diamond, et que la communauté avait désespérément besoin de nouveaux logements et de nouvelles infrastructures. La seule façon de le faire est d'élargir le territoire de la communauté selon un processus appelé ajout de terres aux réserves, qui se poursuit depuis au moins sept ans. En attendant, les logements tombent en décrépitude. Les gens vivent dans des espaces surpeuplés et se partagent les lits à tour de rôle. Les enfants sont placés dans des familles d'accueil et certains se suicident.

Again, I want to note that recently Chief Gull came to me and asked if he would have his issues brought forward to a joint priority meeting between the AFN and the federal government. He explicitly described that it's only this small process that's holding up major infrastructure progress and development in his community. It is a bureaucratic issue.

Who is to blame? Canada and Ontario, for constant delays during the ATR process, and bureaucrats are failing to do their jobs properly. Overall, it's a general lack of respect for our people, a lack of respect continues to kill our people. They must respect First Nations as the first people of this land. They must respect the treaty relationship that allowed the newcomers to share with us in the bounties of this land.

There is a parallel that can be drawn between the final province to enter Confederation and the current condition of far too many First Nations across Canada. Newfoundland became the tenth province back in 1949, not so very long ago. If you visit Confederation Hall in Charlottetown, one the phrases to describe pre-Confederation in Newfoundland is that far too many people are living in grinding poverty. The British wanted to offload or download their responsibilities for Newfoundland to the Dominion of Canada. I should point out that Senator Doyle was born a British subject, which is very significant in the context of the discussion today.

Of course, Canada promised to increase welfare payments and introduce baby bonus cheques if Newfoundland were to join Confederation. Paul Martin's father was the Minister of National Health and Welfare when Newfoundland joined Confederation. Premier Joey Smallwood would introduce Paul Martin, Sr., as the man who mailed the baby bonus cheques and would always get a huge round of applause.

For the first 30 years or so, Newfoundland was a have-not province. Ontario transferred hundreds of millions of dollars per year to ensure Newfoundlanders enjoyed a standard of living relatively equal to the rest of Canada: equalization. For a time, Newfoundland's economy boomed as a result of offshore oil, and it was one the wealthiest in Confederation. Even now, the 2017-18 fiscal transfer to Newfoundland and Labrador will only be $734 million for a population of approximately 530,000. New Brunswick, one the founding four provinces of Confederation, has a population of 750,000. The 2017-18 fiscal transfer is nearly four times higher than Newfoundland's at $2.8 billion.

Le chef Gull est récemment venu me voir pour que les problèmes de sa communauté soient examinés en priorité lors d'une rencontre entre l'APN et le gouvernement fédéral. Il m'a expliqué comment ce processus pourtant mineur bloquait tout projet d'infrastructure et de développement dans sa communauté. C'est un problème bureaucratique.

Qui doit-on blâmer? Le Canada et l'Ontario, qui font traîner le processus d'ajout de terres aux réserves, et les bureaucrates qui ne font pas leur travail correctement. Somme toute, cela témoigne d'un manque de respect pour notre peuple, et cela finira par l'anéantir. Il est pourtant de leur devoir de respecter les Premières Nations, car ce sont les premiers habitants de ce pays. Il est aussi de leur devoir de respecter la relation qui a été établie en vertu des traités et qui a permis aux nouveaux arrivants de partager avec nous les richesses de ce pays.

On peut faire un parallèle entre la dernière province qui est entrée dans la Confédération et les conditions dans lesquelles vivent un trop grand nombre de Premières Nations au Canada. Terre-Neuve est devenue la dixième province en 1949, il n'y a pas si longtemps. Si vous visitez Confederation Hall à Charlottetown, l'une des phrases qui y sont citées pour décrire Terre-Neuve avant son entrée dans la Confédération est qu'il y avait beaucoup trop de gens qui vivaient dans une grande misère. Les Britanniques voulaient se décharger sur le Dominion du Canada de leur responsabilité à l'égard de Terre-Neuve. Je remarque que le sénateur Doyle est né sujet britannique, ce qui est très significatif dans le contexte de la discussion que nous avons aujourd'hui.

Certes, le Canada a promis d'augmenter les paiements de bien-être et de verser des allocations familiales si Terre-Neuve entrait dans la Confédération. Le père de Paul Martin était ministre fédéral de la Santé et du Bien-être lorsque Terre-Neuve est entrée dans la Confédération. Le premier ministre provincial Joey Smallwood avait l'habitude de présenter Paul Martin senior comme celui qui envoyait les chèques d'allocations familiales, ce qui valait toujours à ce dernier un tonnerre d'applaudissements.

Pendant à peu près les 30 premières années, Terre-Neuve est restée une province pauvre. L'Ontario a transféré des centaines de millions de dollars par an pour que les Terre-Neuviens atteignent un niveau de vie sensiblement égal au reste du Canada : je veux parler de la péréquation. À un certain moment, l'économie de Terre-Neuve a fait un grand bond en avant avec l'exploration du pétrole extracôtier, à tel point qu'elle est devenue l'une des provinces les plus riches de la Confédération. Même encore maintenant, Terre-Neuve-et-Labrador n'a reçu en 2017-2018 que 734 millions de dollars en paiements de transfert, pour une population d'environ 530 000 habitants. Le Nouveau-Brunswick, l'une des quatre provinces fondatrices de la Confédération, a une population de 750 000 habitants, et en 2017-2018, elle a reçu des paiements de transfert de 2,8 milliards de dollars, soit presque quatre fois plus que Terre-Neuve.

Clearly, Newfoundland has become a long way since joining Confederation. The days of grinding poverty are long over. Over the past decade when surveys are taken of who are the happiest Canadians, Newfoundlanders are always in first place. Newfoundlanders were able to shake off the chains of British colonialism and entered into Confederation as equal partners.

Today, what separates Newfoundlanders from First Nations is that they are not governed under the Indian Act, and they are not subject to the dysfunctional bureaucratic system based in Ottawa. They have their own bureaucracy, and they receive reliable transfer payments based upon need. As it stands now, far too much of our First Nation communities are managing their misery. Far too many of our peoples live in third world poverty.

To recalibrate Canada's role in nation-to-nation relationships, we need to go back to and understand the perspectives of Indigenous peoples when they made early treaties, including the Treaty of Niagara in 1764. Unilateralism has no place in treaties because treaties are about peace and growing, a bond of close friendship, a family-like bond of caring, sharing and generosity.

I might note that the notion of a peaceful country and a polite country doesn't find its roots in colonialism or British imperialism. It finds its roots in the existing relationships, the original peace and friendship treaties. That's where Canada gets this very eloquent virtue.

We have not yet seen the generosity of Canada that the representatives of your kings and queens promised us in 1764: early southern Ontario treaties, commitments made in 1850 in the Lake Superior and Lake Huron treaties, and the treaties 3, 5 and 9 involving the region of Ontario. It is an important truth for the history of Canada that these very important commitments were necessary to create the peaceful development of Ontario in 1867 as the boundaries expanded for the province through unilateral negotiates that impacted Treaty 3 and created misunderstandings between Crown governments about their roles with regard to treaties and First Nation people. The division of powers and the fight for powers have been detrimental to treaty rights across Canada.

A young B.C. province and a younger Newfoundland province did not want treaty agreements in their territories. Canada did damage by not standing up for the honour of the Crown after Confederation. Make no mistake that this means the early treaties are weaker arrangements than so-called Aboriginal titleholders in lands where the honour of the Crown was not upheld. The Lake Huron treaty and all treaties in Ontario are strong, living commitments to a great debt owed to Indigenous

Il est clair que Terre-Neuve a fait beaucoup de chemin depuis son entrée dans la Confédération. L'époque de la grande misère est révolue. Depuis 10 ans, les Terre-Neuviens arrivent toujours en tête dans les sondages parmi les Canadiens les plus heureux. Les Terre-Neuviens ont réussi à se débarrasser du joug du colonialisme britannique pour entrer dans la Confédération en qualité de partenaires égaux.

Aujourd'hui, ce qui distingue les Terre-Neuviens des Premières Nations, c'est qu'ils ne sont pas régis par la Loi sur les Indiens et qu'ils ne sont pas soumis aux dysfonctionnements bureaucratiques d'Ottawa. Ils ont leur propre fonction publique, et ils reçoivent régulièrement des paiements de transfert en fonction de leurs besoins. À l'heure actuelle, il y a beaucoup trop de communautés des Premières Nations qui n'ont que leur misère à gérer. Beaucoup trop de Premières Nations vivent dans des conditions dignes du tiers monde.

Pour recalibrer le rôle du Canada dans une relation de nation à nation, il faut comprendre dans quelle perspective les peuples autochtones ont signé les premiers traités, notamment le Traité de Niagara en 1764. L'unilatéralisme n'a pas sa place dans les traités, car leur objectif est la paix et le développement, la création d'un lien d'amitié, presque d'un lien familial d'attachement, de partage et de générosité.

Je signale en passant que la réputation qu'a le Canada de pays pacifique et de pays respectueux ne trouve pas ses racines dans le colonialisme ou l'impérialisme britannique. Il trouve ses racines dans les relations existantes, c'est-à-dire dans les premiers traités de paix et d'amitié. C'est à eux que le Canada doit sa belle réputation.

Nous n'avons toujours pas vu de preuves concrètes de cette belle générosité du Canada que les représentants de vos rois et de vos reines nous avaient promises en 1764 dans les premiers traités du sud de l'Ontario, en 1850, dans les traités du lac Supérieur et du lac Huron, et dans les traités n^{os} 3, 5 et 9 pour la région de l'Ontario. Il faut rappeler, d'un point de vue historique, que ces promesses très importantes étaient nécessaires au développement pacifique de l'Ontario en 1867, car à cette époque, l'élargissement unilatéral des frontières de la province a eu un impact sur le traité n^{o} 3 et a brouillé quelque peu les cartes en ce qui concerne le rôle des gouvernements de la Couronne à l'égard des traités et des peuples des Premières Nations. La répartition des pouvoirs et la lutte pour le pouvoir ont eu des effets délétères sur les droits issus des traités, partout au Canada.

La nouvelle province de Colombie-Britannique et la province encore plus nouvelle de Terre-Neuve ne voulaient pas conclure de traités sur leur territoire. Le Canada ne s'est pas montré à la hauteur en ne défendant pas l'honneur de la Couronne après la Confédération. Mais ne croyez pas pour autant que les premiers traités étaient des arrangements moins solides que les soi-disant titres de droits autochtones sur des terres où l'honneur de la Couronne n'a pas été défendu. Le traité du lac Huron et tous les

people in central Canada. As stated by our previous speakers, these earlier treaties, in their language and language barriers, certainly provided a base for complexity, challenge and conflict today that we need extra attention to work through.

Our timber, our gold and our fisheries in our territories were all to be shared, but unilateralism and provincial power struggles have played havoc with this relationship. An historically important case to all of Ontario has been heard over the last year. It has been webcast for treaty peoples to learn about the annuities agreement of the Robinson-Huron Treaty of 1850. This is about revenue sharing, and that is the next big reconciliation before governments in Canada.

Canada is the Queen's government. This was the 1764 commitment by Sir William Johnson that was recounted by Lord Denning in the 1981 decision by the English court regarding treaties and the commitment that Canada was duty bound to uphold in our treaties.

We brought our treaties to the British courts when Canada was thinking about creating an independent constitutional order in Canada, and the British court said, "Your treaties will always be strong." Canada is to stand up for the treaties against the provinces when necessary and against industry when necessary. This is all part of our agreement between nations. The principle of mutuality is important. The principle of respect is key to living within a treaty relationship. Reciprocity is an Indigenous principle about living sustainably in our territory, that is, to sustain your peoples forever. Reciprocity in relationship is also something we need to understand together.

The final principle is free, prior and informed consent. I will go into some detail here. The Royal Proclamation of 1763 looks like unilateralism as it is drafted without the free, prior and informed consent of Indigenous peoples. What the king's representatives did was to bring that document into treaty council. Our peoples were brought in,the Gusweñta and Two Row Wampum. Sir William Johnson married into Indigenous society and knew the importance and significance of nation-to-nation relationships.

He sent British messengers far and wide to bring Indigenous representatives to Niagara in 1764. He followed protocol and ensured that the retelling of the past relationships and mutual understanding were in the treaty. He achieved free, prior and informed consent through a lengthy and costly investment in

traités de l'Ontario constituent des engagements fermes vis-à-vis d'une dette considérable qui est due aux peuples autochtones dans le centre du Canada. Comme l'ont dit les témoins précédents, ces premiers traités sont indéniablement, à cause de la langue et des obstacles linguistiques, une source de problèmes, de défis et de conflits qui exigent aujourd'hui de notre part une attention supplémentaire.

Le bois, l'or et les ressources halieutiques de nos territoires étaient censés être partagés, mais l'unilatéralisme et les querelles de pouvoir provinciales ont mis à mal cette relation. Une cause importante a été entendue, au cours des derniers mois, qui concerne l'ensemble de l'Ontario. Elle a été transmise par le Web pour que les Autochtones visés par les traités soient informés de l'accord sur les annuités prévues dans le traité Robinson-Huron de 1850. Cela concerne le partage des revenus, et c'est la prochaine grande étape de la réconciliation que les gouvernements canadiens devront franchir.

Le Canada est le gouvernement de la reine. L'engagement de sir William Johnson en 1764 a été repris par lord Denning dans la décision des tribunaux britanniques, en 1981, à savoir que le Canada devait respecter l'engagement qu'il avait pris dans le cadre des traités.

À cette époque, nous avions décidé de soumettre nos traités aux tribunaux britanniques parce que le Canada envisageait de créer un ordre constitutionnel indépendant, et les tribunaux britanniques nous ont dit : « Vos traités conservent toute leur force. » Le Canada doit défendre les traités contre les provinces lorsque cela est nécessaire, et contre l'industrie lorsque cela est nécessaire. Cela fait partie de notre entente entre nations. Le principe de mutualité est important. Le principe de respect est l'essentiel dans une relation fondée sur un traité. La réciprocité est un principe autochtone pour une vie durable sur notre territoire, c'est-à-dire pour permettre à nos peuples d'y vivre à jamais. La réciprocité, dans une relation, est aussi quelque chose que nous devons bien comprendre.

En conclusion, j'aimerais m'attarder sur le principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. La Proclamation royale de 1763 ressemble à une décision unilatérale puisqu'elle a été rédigée sans le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause des peuples autochtones. Les représentants du roi se sont contentés de présenter ce document au conseil du traité, en présence de nos peuples, les Gusweñta et les Two Row Wampum. Sir William Johnson avait épousé une Autochtone et il était donc parfaitement conscient de l'importance et de la signification d'une relation nation à nation.

Il a dépêché des messagers britanniques partout dans la région pour faire venir des représentants autochtones à Niagara en 1764. Il a respecté le protocole et s'est assuré que le traité reflétait les relations passées et une compréhension réciproque. Il a réussi à respecter le principe du consentement préalable, donné librement

protocol and process in the 1764 Treaty of Niagara. This is the importance of understanding the treaties. The Jay Treaty, the agreement between the British and the U.S. of 1794, is part of the retelling of the treaty relationship for Indigenous treaty peoples in central Canada.

The imaginary border between peoples, between your nations, was not to impact the familiar and trading relationships between the Indigenous peoples, especially those along the Great Lakes and St. Lawrence. Many nations are intersected at this border.

There is a long remembered history in our peoples. Unilateralism is a great unveiling thread in our relationships. Our expectations are high regarding our participation in creating better relationships. It does involve treaties, but it does not involve forgetting or dishonouring the historic reconciliation made in the past. Free, prior and informed consent is a standard worth striving for, for all of us. It's a standard for a great strong friendship and the ability of our nations to say yes and to say no within our own legal frameworks in the promise and commitment of Canada. It was achieved in 1764, and it can be achieved in 2018 and onward.

In the age of reconciliation, we need make the new nation-to-nation relationship work. We need to be equal partners in Canada, just as it was when the Europeans came to these lands. Most important, we need to deliver results on the promises and mandates that the government pledged to implement. For the sake of our children, we need to make their dreams of a better future become a reality today.

We need transfer payments deliverology right now. We need a land base right now. Then we can build our institutions, our own bureaucracies and our own economies. When we achieve self-sufficiency and self-determination, the First Peoples will truly be equal partners within Canada. *Meegwetch*.

Senator Gold: I especially appreciate your framing your remarks in historical perspectives. Canadians need to know the good, the bad and the in-between of how the relationship between the First Nations and colonial governments began, and that is very helpful.

We heard earlier from representatives of the Cree of their experience over many years with the Quebec government. That's a situation with a large land base. As I mentioned in my question to them, it is a land base with resources that were of interest to

et en connaissance de cause en investissant considérablement dans le protocole et le processus pour le traité de Niagara en 1764. Voilà pourquoi il est important de bien comprendre les traités. Le traité Jay, l'accord conclu entre les Britanniques et les Américains en 1794, s'inscrit dans la relation fondée sur les traités qui a été établie avec les peuples autochtones du centre du Canada.

La frontière imaginaire qui existe entre les peuples, entre vos nations, n'était pas censée avoir un impact sur les relations familiales et commerciales qui existaient entre les peuples autochtones, en particulier le long des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Un grand nombre de nations se recoupent à cette frontière.

Nos peuples se souviennent de leur histoire. L'unilatéralisme est le fil conducteur de nos relations. Nous attendons beaucoup de notre participation au processus visant à établir de meilleures relations. Même si cela concerne les traités, cela ne signifie pas pour autant que nous devons oublier ou négliger la réconciliation historique qui a eu lieu dans le passé. Le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause est un principe qui mérite que nous nous battions tous pour lui. C'est un principe qui garantit une amitié solide et qui donne à nos nations la capacité de dire oui ou non, dans le cadre de nos propres systèmes juridiques, à la promesse et aux engagements du Canada. Nous y étions parvenus en 1764, et nous pouvons le faire en 2018.

Dans cette nouvelle ère de réconciliation, nous devons nous assurer que cette nouvelle relation de nation à nation est fonctionnelle. Nous devons être des partenaires égaux du Canada, comme c'était le cas lorsque les Européens sont arrivés dans ce pays. Et surtout, nous devons obtenir des résultats sur les promesses et les mandats que le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre. Dans l'intérêt de nos enfants, nous devons faire en sorte que leur espoir d'un avenir meilleur devienne une réalité dès aujourd'hui.

Il nous faut un système de paiements de transfert dès maintenant. Il nous faut un territoire dès maintenant. Ce n'est qu'à partir de ce moment-là que nous pourrons construire nos propres institutions, nos propres bureaucraties et nos propres économies. Une fois que nous aurons atteint l'autarcie et l'autodétermination, les Premières Nations seront vraiment des partenaires égaux au sein du Canada. *Meegwetch*.

Le sénateur Gold : Je vous remercie tout particulièrement d'avoir placé vos remarques dans un contexte historique. Les Canadiens doivent savoir comment la relation entre les Premières Nations et les gouvernements coloniaux a commencé, aussi bien ce qu'il y a eu de bon que ce qu'il y a eu de moins bon. C'est très utile.

Des représentants des Cris nous ont parlé tout à l'heure de leur expérience, au fil des ans, avec le gouvernement du Québec. Ils possèdent un vaste territoire. Et comme je l'ai indiqué dans la question que je leur ai posée, c'est un territoire riche en

the government. While there was no equality of bargaining, far from it, there was nonetheless relatively fruitful groundwork for what took many decades to be finally implemented. We compare that to the situation of many First Nation communities in Ontario and elsewhere that don't have a big land base and whose rights have been considered to be extinguished whether under treaty or what have you.

How should such communities and government, whether federal or provincial, approach the building of a relationship based upon a nation-to-nation basis rather than the basis of a colonial conception of the relationship and indeed of law, when you have such a disparity in bargaining power? In a practical way, moving forward, what is your recommendation?

Mr. Day: That's a quandary. It's a complex issue. When we look at the age of this particular region in the country, the overdevelopment, the urban centres and the fee simple land matrix of tenure, we have to think beyond resource development being the only way to resource revenue sharing.

In the 38 per cent of Canada's GDP in Ontario, there certainly is room for innovative resource revenue sharing models that consider the original commitments of sharing the wealth and bounty of the land, not just the cutting down of trees, the pulling out of ore and the processing to create precious minerals for market.

We need to look at the fact that in situations where you have, say, cannabis, we are as First Nations are certainly not being looked at as part of the equation. When it comes to consumerism, whether it's commercial or residential tax, there's a ratepayer penny that could be split to acknowledge resource revenue sharing across all of our regions. We are smart enough and we are fair enough. First Nations certainly have been fair enough to share. It's time to innovate the resource revenue sharing model, not just to look at new development but certainly to look at places where we can share the wealth that continues to be part of the cyclical nature of a region's gross domestic product framework.

Senator Gold: If I may just follow up, that's an interesting and helpful path vis-à-vis governance. Given the disparity in current legal status, resources, power and the like, do you have any suggestions on the governance issue for those smaller communities who don't have self-government agreements or whose rights to self-government certainly have not been recognized and would not be recognized?

Mr. Day: In the regions within Ontario, and I can only speak for my region, we are seeing more and more nation-building exercises that look at linguistic groups, shared territories and

ressources qui intéressent le gouvernement. Même s'il n'y avait pas égalité dans les négociations, loin s'en faut, on a quand même relativement réussi à jeter les fondements de ce qui allait nécessiter plusieurs décennies pour être finalement mis en œuvre. Nous comparons cela à la situation d'un grand nombre de communautés des Premières Nations de l'Ontario et d'ailleurs, qui ne disposent pas de vastes territoires et dont les droits ont été déclarés éteints, en vertu d'un traité ou autrement.

Comment ces communautés et les gouvernements, qu'ils soient fédéral ou provinciaux, peuvent-ils construire une relation de nation à nation, plutôt qu'une relation inspirée par le colonialisme et même par la loi, alors qu'il y a une telle disparité au niveau des pouvoirs de négociation? Concrètement, qu'est-ce que vous recommandez?

M. Day : C'est un dilemme. C'est une question très complexe. Quand on voit l'âge de la population de cette région du pays, le développement excessif, les centres urbains, le régime foncier du fief simple, il faut cesser de croire que le développement des ressources est la seule façon d'en partager les revenus.

Étant donné que l'Ontario représente 38 p. 100 du PIB du Canada, on a largement de quoi trouver un modèle de partage novateur, qui prend en compte les promesses initiales de partage de la richesse et des ressources, plutôt que de se contenter d'abattre les arbres ou d'extraire le minerai et de le transformer en minéraux précieux avant de le commercialiser.

Il faut se pencher sur les situations où, comme c'est le cas du cannabis actuellement, les Premières Nations ne font tout simplement pas partie de l'équation. Quand il s'agit de consommation, on pourrait leur transférer un sou de la taxe commerciale ou de la taxe résidentielle, ce qui serait une forme de partage des revenus issus des ressources, dans toutes nos régions. Nous sommes des gens raisonnablement bons et intelligents. En tout cas, les Premières Nations ont fait preuve de bonté lorsqu'elles ont accepté de partager leurs ressources. Il est temps de mettre en place un nouveau modèle de partage des revenus issus des ressources, pas seulement pour envisager de nouveaux développements, mais surtout pour identifier les secteurs dans lesquels nous pouvons partager la richesse qui continue de faire partie de la nature cyclique du produit intérieur brut d'une région.

Le sénateur Gold : Je voudrais simplement dire que c'est une piste intéressante pour ce qui est de la gouvernance. Étant donné les disparités qui existent en ce qui concerne le statut juridique, les ressources, les pouvoirs, et cetera, avez-vous des suggestions à nous faire pour les petites communautés qui n'ont pas signé d'entente d'autonomie gouvernementale ou dont les droits à l'autonomie gouvernementale n'ont pas été reconnus?

M. Day : Dans les régions de l'Ontario, mais je ne peux parler que de la mienne, il y a de plus en plus d'exercices de construction de la nation qui prennent en compte les groupes

families. Before 1876 we never had reservations. In the Robinson-Huron Treaty of 1850, small pieces of land were set aside that would remain First Nations lands, but there were shared territories. We were under the impression that we would share these lands. I believe that's where the discrepancy comes in.

We have the ability to aggregate our own expertise to bring to bear traditional customs and value systems in terms of how we used to govern. We have the Three Fires Confederacy with very elaborate trade networks across what we now see as the U.S.-Canada border. We have those to our avail. If you think that a northern community doesn't have a concept of its own governance and its own communal laws, you're wrong. They do. Governments need to recognize that those laws and the potential for self-government in fact exist, even though they may not appear to.

Senator Doyle: I was extremely interested in the comment you made about Newfoundland when you compared it to some of the current problems you have. You were spot on because I think Newfoundlanders should be able to easily understand how frustrating and how difficult it is to deal with the federal government on issues that it controls, especially when it comes to resources and those kinds of things. I think of our fishery and the problems you've had in certain parts of the country with your fisheries claims as well.

In our case, the federal government's control of the fishery turned into total ownership. They used the fishery to get good trade deals on cars coming from other parts of the world, especially Europe. As a result, outlandish fisheries quotas, were given to foreign countries. In the end, it turned out our fishery was raped and killed. One of the most lucrative fishing areas in the entire world, the cod fishery along the Grand Banks of Newfoundland, was actually decimated to the point where 30 years ago the federal government shut down that world class, lucrative cod fishery. It has never come back; it's still shut down.

I wonder about the development of your lands and how the federal government interferes in many instances with the development of your lands as well. To what extent is there a power imbalance between First Nations and the Crown? After we joined Confederation, we got a lot of good things from Confederation. If you held a poll back in Newfoundland right now, people would vote to remain in Confederation. They would say that it was a great thing for our province and our country at the time, and well it was.

linguistiques, les territoires partagés et les familles. Avant 1876, les réserves n'existaient pas. Dans le traité Robinson-Huron de 1850, des petits territoires ont été mis de côté pour les Premières Nations, mais c'étaient des territoires partagés. Nous, nous pensions que nous allions partager ces terres, et c'est ainsi que le malentendu s'est installé.

Nous avons la capacité de mutualiser nos expertises afin de valoriser les coutumes traditionnelles et les systèmes de valeurs que nous utilisions pour gouverner. La Confédération des Trois Feux a créé des réseaux commerciaux très sophistiqués le long de ce qui est maintenant la frontière Canada-États-Unis. Ils sont à nous. Si vous croyez qu'une communauté du Nord n'a aucune idée de sa propre gouvernance et de ses propres lois, vous vous trompez. Ils en sont parfaitement conscients. Les gouvernements doivent comprendre que ces lois et cette capacité d'autonomie gouvernementale existent bien, contrairement, parfois, aux apparences.

Le sénateur Doyle : Votre comparaison avec Terre-Neuve m'a beaucoup intéressé, surtout quand vous avez parlé des problèmes que vous avez aujourd'hui. Vous avez tapé dans le mille parce que je pense que les Terre-Neuviens devraient être les premiers à reconnaître combien il est frustrant et difficile de traiter avec le gouvernement fédéral dans les secteurs que celui-ci contrôle, surtout lorsqu'il s'agit de ressources et de ce genre de choses. Je pense aussi à notre secteur des pêches, et aux problèmes que vous avez eus dans certaines régions du pays avec votre industrie de la pêche, vous aussi.

Dans notre cas, le contrôle qu'exerçait le gouvernement fédéral sur le secteur des pêches s'est transformé en propriété intégrale. Ce secteur a servi de monnaie d'échange pour obtenir de bonnes conditions d'importation de voitures qui venaient notamment d'Europe. En conséquence, des quotas de pêche surréalistes ont été accordés à des pays étrangers, et nos ressources halieutiques ont fini par être complètement pillées. L'une des zones de pêche les plus lucratives au monde, la pêche à la morue le long des Grands Bancs de Terre-Neuve, a été complètement décimée, à tel point que le gouvernement fédéral a décidé, il y a 30 ans, de la fermer complètement, et elle l'est toujours.

Je me pose des questions au sujet du développement de vos terres et des nombreux cas dans lesquels le gouvernement fédéral est intervenu. Dans quelle mesure y a-t-il un rapport de forces déséquilibré entre les Premières Nations et la Couronne? Nous, une fois que nous sommes entrés dans la Confédération, nous en avons tiré de nombreux bienfaits. Si vous faisiez aujourd'hui un sondage à Terre-Neuve, les gens voteraient en faveur de notre maintien dans la Confédération. Ils vous diraient que cela a été une très bonne chose pour notre province et notre pays, ce qui est vrai.

As time went on, there seemed to be a great power imbalance between the provincial and the federal governments that we certainly never realized at that point in time. It led to a lot of bad things. We could be a rich province today if we had control of our fishery in the same way as we have control over our gas and oil development.

Do you think there's a great power imbalance between First Nations and the federal government? How does that affect your confidence in building this good relationship that we're talking about? How does that affect it?

Mr. Day: Yes, the obvious answer is that there is a power imbalance. I believe that's a very illegitimate power imbalance because of the treaties. Let's face it: Canada would not be a country if it were not for the original treaties. This is what Canada is founded on. If that is the case and treaties are the points of recognition of that formal relationship, it's just like any treaty or trade deal internationally. It has to be recognized as having equal power and recognition within a given treaty.

We have to go back to the treaties, which is where the solutions lie. Where we're seeing the imbalance on the ground play itself out, all you have to do is look at last night's leadership debate in Ontario. The three major parties actually talked about their policy platforms. They were chattering against each other. Not once did they mention First Nations issues? There was no mention about the Indigenous portfolios they've all touted that they have.

The imbalance plays itself out in the politics, but it plays itself out in the formal arrangements. Let me give an example. In recent months, the federal government has been hard at work in trying to work with the U.S. and Mexico on NAFTA negotiations. With all due respect, that was a misstep on behalf of our First Nations. We're not advisers to governments. That's giving acknowledgement to the imbalance, and that's playing into the imbalance.

Let me tell you what I mean in a practical sense, Senator Doyle. We have a much greater stake in Ontario's energy policy framework and business. We recently became part owners of Hydro One. We also have a much greater stake in generation projects. First Nations are not just stakeholders. We're owners and operators of major energy systems in Ontario. It stands to reason, if we're part of major business, if we have investments, if we are First Nation governments, and if we're recognized as nations, we should be at the trade table when it comes to trade negotiations inside of Canada from province to province? I dare say, and I am convinced, that we belong at the table when it comes to how Ontario buys and sells electricity to manage its electricity portfolio in the markets.

Au fil des ans, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait un rapport de forces déséquilibré entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, beaucoup plus que nous ne l'avions cru au départ. Cela a suscité toutes sortes de problèmes. Nous pourrions être une province riche aujourd'hui si nous avions le contrôle de nos ressources halieutiques, comme nous l'avons sur l'extraction du gaz et du pétrole.

Pensez-vous qu'il y ait un rapport de forces déséquilibré entre les Premières Nations et le gouvernement fédéral ? Est-ce que cela vous fait douter de pouvoir instaurer ces bonnes relations dont nous parlons? De quelle façon?

M. Day : Oui, il y a manifestement un rapport de forces déséquilibré, ce qui est tout à fait illégitime au regard des traités. Disons-le franchement : le Canada ne serait pas un pays si les premiers traités n'avaient pas été signés. Ce sont les textes fondateurs du Canada. Or, si les traités sont véritablement la pierre angulaire de cette relation officielle, il faut les considérer comme n'importe quel autre traité ou accord commercial international dont les signataires ont des pouvoirs égaux.

Notre point de départ doit être les traités, car c'est là que nous trouverons des solutions. Pour voir comment ce déséquilibre se traduit sur le terrain, il suffit de regarder le débat des chefs d'hier soir, en Ontario. Les trois grands partis n'ont en fait parlé que de leur programme politique. Ils discutaient entre eux. Pas une seule fois ils n'ont parlé des problèmes des Premières Nations. Ils n'ont pas dit un mot des mesures qu'ils comptent prendre pour les Autochtones, même s'ils prétendent en avoir.

Ce déséquilibre se traduit également dans la politique et dans les arrangements qui sont conclus. Je vais vous donner un exemple. Récemment, le gouvernement fédéral a travaillé d'arrache-pied sur les négociations de l'ALENA avec les États-Unis et le Mexique. Je dirai, sans vouloir offenser quiconque, que c'est insultant pour nos Premières Nations. Nous ne sommes pas consultés par les gouvernements. Cela renforce le déséquilibre.

Je vais vous dire ce que cela signifie concrètement, sénateur Doyle. Nous jouons aujourd'hui un rôle beaucoup plus important dans la politique énergétique de l'Ontario et dans le secteur privé, car nous avons récemment acquis des parts d'Hydro One. Nous jouons également un rôle beaucoup plus important dans les projets de génération électrique. Les Premières Nations ne sont plus de simples parties prenantes. Nous sommes les propriétaires et les exploitants de grands systèmes énergétiques en Ontario. Il serait logique, dans la mesure où nous sommes les partenaires importants de grandes entreprises, que nous faisons des investissements et que nous sommes reconnus comme des nations, que nous soyons assis à la table lorsque le Canada négocie des accords commerciaux avec les provinces et entre les provinces. Je suis convaincu que nous avons notre place à la table de négociation lorsque l'Ontario achète et vend de l'électricité pour gérer ses portefeuilles sur les marchés.

The trade imbalance is real. We need to have governments that are quite prepared to have us at the table to discuss, to be part of those negotiations and to be decision makers. There's nothing preventing it. It can happen today, and that's how we fix the imbalance.

Senator Doyle: It's good to hear that you are confident you can develop a new relationship between First Nations and the Crown as equal partners, and that you can go forward and get the job done.

Senator McCallum: I wanted to touch on unilateralism because that is something I've been raised with and lived it, as have many people. I've worked at the community level for about 40 years as a health professional. We met with the government. We keep bringing up the unilateralism, but essentially it makes all the decisions for us without taking into account what we bring to the table.

What will it take to change this mindset? How can parliamentarians, including senators, help in this process? As well, how do First Nations get to the table?

Mr. Day: I really love this question, and I am glad that you're taking it from the perspective of health, because health is probably the greatest manifestation of the inequity we face as Indigenous people in the country. High mortality rates, high rates of diabetes, mental health and addiction are indicative of colonialism. We need to fix the unilateralism that is well played out in the colonial relationship with our people. That's the first point.

From the perspective of health, then, let's look at a bit of an example that I've learned about in the last three years. I am the national portfolio holder on health at the Assembly of First Nations. I took on that file because I saw the poor health conditions of our people. I saw it as a way to dig in and focus on a place where I might be able to contribute and learn.

I learned that First Nations, Metis and Inuit people are not at the table. When you look at the Canada Health Act and the health accord negotiations, yes, we're given some slim acknowledgement. Perhaps we are even allowed to come into a meeting the day before the real meeting takes place, but the reality is that we're not part of the federal family. This where unilateralism becomes the norm. The political invisibility we experience because we're not formally part of that relationship manifests unilateralism across the board throughout an entire health care system.

We have been trying to give our presentations to the Federal/Provincial/Territorial Ministers of Health. We're finding ways to give proper proposals in terms of the gap that exists and how we

Le déséquilibre commercial est réel. Il faut que les gouvernements soient disposés à nous inviter à la table de négociation pour discuter et décider avec eux. Il n'y a rien qui les en empêche. Cela peut se faire dès aujourd'hui, et c'est de cette façon qu'on redressera ce déséquilibre.

Le sénateur Doyle : Je suis content de vous entendre dire que vous êtes optimiste et que vous réussirez à établir une nouvelle relation entre les Premières Nations et la Couronne, à titre de partenaires égaux, pour pouvoir faire tout ce qu'il y a à faire.

La sénatrice McCallum : J'aimerais parler un peu de l'unilatéralisme, car c'est quelque chose que j'ai toujours connu, comme beaucoup de gens. J'ai travaillé au niveau communautaire pendant une quarantaine d'années, en qualité de professionnelle de la santé. Nous avons eu l'occasion de rencontrer des fonctionnaires du gouvernement. On parle d'unilatéralisme, mais en fait, c'est le gouvernement qui prend toutes les décisions pour nous, quoi que nous disions.

Que faire pour changer cet état d'esprit? Comment les parlementaires, y compris les sénateurs, peuvent-ils y contribuer? Et comment peut-on faire venir les Premières Nations à la table?

M. Day : J'adore votre question, et je suis content que vous l'ayez placée dans le contexte de la santé, car ce secteur est sans doute l'exemple le plus flagrant de l'iniquité dont sont victimes les peuples autochtones au Canada. Les taux de mortalité élevés, les taux de diabète élevés, les maladies mentales et les toxicomanies sont tous des conséquences du colonialisme. Il faut absolument éradiquer l'unilatéralisme qui est encore profondément enraciné dans cette relation coloniale. C'est la première chose.

Quand il est question de la santé, voici ce que j'ai constaté au cours des trois dernières années. Je suis responsable du portefeuille de la santé à l'Assemblée des Premières Nations. J'ai décidé de me charger de ce dossier à cause des piètres conditions sanitaires dans lesquelles vivent nos gens. Je pensais que ce serait l'occasion pour moi de fouiller toute cette question et de trouver des solutions.

J'ai constaté que les Premières Nations, les Métis et les Inuits ne participent pas aux discussions. Dans la Loi canadienne sur la santé et les accords sur la santé, il est de temps à autre question de nous. On nous autorise même, parfois, à venir discuter la veille d'une rencontre officielle, mais nous ne faisons pas vraiment partie de la famille fédérale. C'est là que l'unilatéralisme devient la norme. Nous sommes invisibles sur la scène politique, parce que nous ne faisons pas officiellement partie de cette relation, et l'unilatéralisme qui en découle se reflète dans tout le système de soins de santé.

Nous essayons de présenter des mémoires aux ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Santé. Nous essayons de faire des propositions appropriées pour réduire l'écart qui existe

may be able to work together. One of the things you may know about in Ontario is that under the Kathleen Wynne government there were substantive efforts made to cross jurisdictional boundaries. They actually made health and long-term care in our communities, and they simply didn't have to do that. They're making that effort and trying to find ways to enter into new relationships through new funding agreements which the provinces will pay into.

Here's the fly in the ointment with that arrangement. We will never be able to sustain political will because every party has different political ideologies. Just like Canada, the provinces and territories have statutory certainty within legislation, we need to ensure that First Nation health equity is backed by legislation. That's what we're looking at. We need to ensure that we deal with unilateralism by making sure laws are put in place.

I am not talking about laws imposed upon our people, but take, as an example, the Canada Health Act that has five criteria which suggest how the federal government is able to get those transfers to the provinces and territories. Those five criteria are the benchmarks by which the provinces and territories claim federal transfers.

The Canada Health Act can change. You could open up that piece of legislation to include us and to start creating benchmarks of First Nation health equity in our country. It will take an exercise of figuring out what are the formal mechanisms within the current legislative frameworks. It will mean our coming to the table because First Nations will certainly not want unilateralism in the development of legislation.

Senator Patterson: Thank you very much for the thoughtful, helpful presentations. We toured northern Ontario, and some of those remote communities are really struggling with no sources of revenue and very poor lands. We learned about the failure to honour the treaties you described. It's very important that you brought that focus to us today.

I am wondering about two things. First, what's the way forward to develop respect for those treaties and give them the intended meaning when they were signed? Is there a process you'd recommend to get us there as we work toward a new relationship?

My second question is much more locally focused. You mentioned the addition to reserve process and Attawapiskat's frustration with the seven-year stalemate. Our committee did a study of addition to reserve, and we found very frustrating the highly complex and time-consuming bureaucratic approach that it seemed to entail. I remember there were pages. It was a completely overwhelming process.

et pour mieux collaborer. Vous savez peut-être qu'en Ontario, le gouvernement de Kathleen Wynne a consenti des efforts substantiels pour aller au-delà des limites de compétence. Ce gouvernement a implanté des services de santé et des services de soins de longue durée dans les réserves, ce qu'il n'était pas obligé de faire. Il a consenti cet effort et essayé de forger une nouvelle relation au moyen de nouveaux accords de financement auxquels contribuera la province.

Cependant, il y a une ombre au tableau. Nous ne pourrons jamais perpétuer cette volonté politique, car chaque parti a une idéologie politique différente. Tout comme le Canada, les provinces et les territoires jouissent d'une certaine prévisibilité dans la loi, et nous aussi, nous avons besoin que l'équité en matière de santé pour les Premières Nations soit entérinée dans la loi. C'est ce que nous voulons. Pour lutter contre l'unilatéralisme, nous devons faire entériner certaines choses dans la loi.

Je ne parle pas des lois qui sont imposées à notre peuple, mais prenons l'exemple de la Loi canadienne sur la santé qui prévoit cinq critères selon lesquels le gouvernement fédéral peut faire des paiements de transfert aux provinces et aux territoires. Ces cinq critères servent de barème lorsque les provinces et les territoires veulent réclamer un paiement de transfert.

La Loi canadienne sur la santé peut être modifiée. On peut la rouvrir pour nous inclure et commencer à créer des barèmes en matière d'équité en santé pour les Premières Nations. Il faudra déterminer quels mécanismes officiels régissent le dispositif législatif actuel. Cela nécessitera notre présence à la table de discussion, car les Premières Nations ne voudront certainement pas que l'élaboration de la loi se fasse unilatéralement.

Le sénateur Patterson : Je vous remercie beaucoup de vos exposés fort instructifs. Nous nous sommes rendus dans le nord de l'Ontario et avons constaté que certaines communautés éloignées ont vraiment beaucoup de difficultés, car elles n'ont pas de source de revenus et leurs terres sont peu fertiles. Il y a été question de nos manquements à l'égard des traités, ce dont vous avez vous aussi parlé. C'est très important que vous ayez insisté là-dessus aujourd'hui.

Je me pose deux questions. Premièrement, comment va-t-on procéder pour que ces traités soient respectés et pour qu'on leur donne l'interprétation qu'ils avaient, au moment où ils ont été signés? Pouvez-vous nous recommander une façon d'y parvenir, dans l'optique de cette nouvelle relation?

Ma deuxième question est plus terre-à-terre. Vous avez parlé du processus d'ajout de terres aux réserves, et de la frustration d'Attawapiskat après sept ans d'attente. Notre comité a fait une étude sur le processus en question, et nous avons constaté qu'il était extrêmement complexe et très bureaucratique, d'où une grande frustration. Je me souviens, cela prenait des pages et des pages. C'était une bureaucratie accablante.

From the local point of view of ATR and from the much bigger point of view of giving life to the treaties and their true intent, how do we get there? What is the fix?

Mr. Day: First of all, it is important to underscore one of the most critical challenges we're faced with today. Governments cannot work with us in a top-down model. The AFN and the Chiefs of Ontario are two examples of very important organizations that are coordinated and lobby organizations, but they're not the rights holders. There's an understanding of who holds the rights at the ground level, but government in its collective intelligence as an institution doesn't recognize that the rights holders are on the ground. It has to be clearly set out that there has to be a new way of doing business.

I believe much of what we're faced with today are challenges with regard to dishonouring the treaties. There needs to be a revisiting of any studies from the past that looked at this area. We need to look at international studies as well that give recognition to treaties and best practices that can be employed in a new way forward in Canada as to how to advance the treaties.

Treaty commission models have begun to develop across the country that are working to help create much more education and awareness, and to give people a much better sense of where you are and what is the history. Nobody would disagree that mandate only goes so far to resolving the issues we're faced with today. Treaty commissions and exercises like them need to move beyond. We need action plans. We need measures of accountability.

Going into your second question with regard to the ATR process, these are a crossover of lands set aside under subsection 91(24) in recognition of treaty rights. Within that scenario there's a myriad of legal complexities and technical responsibilities of the federal family to sort those things out; but First Nations often suffer because governments aren't working together.

It is important, if we are to look at treaty recognition, that we need to put new mechanisms in place that move beyond education and awareness to action. Every region has its own issues, whether it is resource revenue sharing, whether it is addition to reserves, whether it is protection of the environment or whether it is annuities. There are solutions, and I think Canada and the provinces can go much further to create formal processes and mechanisms to actually implement treaties.

With regard to the ATR process, this is just an example. If there were a commitment by the federal family to say that we're both complicit in the dishonouring of the treaties, I think the treaty region representatives and First Nations communities would sit down with them to figure out the key issues and come up with an action plan. I think those results could happen, and I

Entre la question très terre-à-terre de l'ajout de terres et l'objectif plus global de redonner vie aux traités et à leur véritable intention, que peut-on faire? Quelle est la solution?

M. Day : Premièrement, il est important de souligner l'une des plus grandes difficultés auxquelles nous faisons face aujourd'hui. Les gouvernements ne peuvent pas travailler avec nous en continuant de nous imposer leur volonté. L'APN et les Chefs de l'Ontario sont deux organisations très importantes qui sont bien coordonnées et qui font du lobbying, mais elles ne sont pas détentrices de droits. Sur le terrain, on sait qui détient des droits, mais le gouvernement, en tant qu'institution, ne reconnaît pas que les détenteurs de droits sont sur le terrain. Il faut préciser dès le départ qu'on doit trouver une nouvelle façon de discuter.

Je pense que la plupart des difficultés auxquelles nous nous heurtons aujourd'hui viennent du fait que les traités n'ont pas été respectés. Il faut revoir les études qui ont été faites là-dessus dans le passé. Il faut examiner également les études internationales qui ont été faites au sujet de la reconnaissance des traités et des mesures qui pourraient être prises par le Canada pour les revaloriser.

Des modèles de la Commission des traités ont commencé à se développer au Canada, pour mieux informer et sensibiliser les gens sur leur situation et sur l'importance de l'histoire. Certes, cela ne suffira pas à résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Il faut aller plus loin. Il faut des plans d'action. Et des mécanismes de reddition de comptes.

Pour ce qui est de votre deuxième question sur le processus d'ajout de terres aux réserves, il s'agit de toutes sortes de terres qui ont été mises de côté en vertu du paragraphe 91(24), en reconnaissance des droits issus des traités. Dans ce scénario, il y a une myriade de complexités juridiques et de responsabilités techniques de la famille fédérale qu'il va falloir éclaircir, mais les Premières Nations souffrent souvent du manque de collaboration entre les gouvernements.

Si l'on veut reconnaître les traités, il va falloir mettre en place de nouveaux mécanismes qui, au-delà de l'information et de la sensibilisation, vont permettre d'agir. Chaque région a ses propres problèmes, que ce soit le partage des revenus issus des ressources, l'ajout de terres aux réserves, la protection de l'environnement ou les annuités. Il y a des solutions, et je pense que le Canada et les provinces peuvent aller bien plus loin et mettre en place des mécanismes et des processus officiels pour la mise en œuvre des traités.

Quand il est question du processus d'ajout de terres aux réserves, ce n'est qu'un exemple. Si les membres de la famille fédérale prenaient des engagements en reconnaissant que nous sommes tous complices de ne pas avoir respecté les traités, je pense que les représentants de la région des traités et les communautés des Premières Nations seraient prêts à s'asseoir

think they need to relatively quickly, given the fact that if you look into the Far North there will be much more complex challenges. Our First Nations like the Matawa First Nations and the Ring of Fire are quite determined that governments will not drive that agenda. That's their territory. I suspect that you will have a very difficult time on your hands if unilateralism comes into play. The First Nations in the North will certainly expect something much higher in terms of a relationship.

Senator Patterson: We just heard from the Cree of northern Quebec how they've built resource revenue sharing and participation in the regulatory process out of their modern treaty. How are things going in Ontario with revenue sharing? I know Bob Rae had been working in the Ring of Fire and it is certainly an issue there. Is the Province of Ontario open to revenue sharing like Quebec seems to have embraced, at least with the Cree?

Mr. Day: Ontario has made a commitment in the political accord that I entered into with Premier Wynne when I became Ontario Regional Chief, but over a three-year period we've seen the yardsticks move a bit in the last two months, just prior to the writ dropping for the Ontario election. It's rather unfortunate that we were not able to see an Ontario government put action to commitment. We certainly need to move well beyond. No, I don't think that the outcomes in Ontario are where they should be.

I want to give due respect to our First Nation communities that have pushed the agenda on resource revenue sharing, but I need to say that our First Nations deserve a lot more than the royalties that come off of a tree when it's cut down. There's an economic cyclical nature of the gross domestic product in Ontario. We need to ensure that we're part of the larger context of the full revenue stream. We will be the business players at the table in most cases when it comes to our territories if there are innovative ways to look at resource revenue sharing that take a portion of all revenues in Ontario and allow First Nations to participate in creating better health, better education and a better economic framework in a way where is equity drawn from resource revenue sharing.

The Chair: Before we move on to second round, I'd like to ask a supplementary question with regard to resource revenue sharing.

You indicated that under the peace and friendship treaties that the First Nations saw sharing the land for the mutual benefit of all. In Saskatchewan, there's a treaty elder's book that talks about giving up the land only to the depth of a plow.

avec eux pour discuter des principaux enjeux et élaborer un plan d'action. Cela peut se produire, mais il faut que cela se fasse vite, car dans le Grand Nord, les problèmes deviennent de plus en plus complexes. Nos Premières Nations comme les Premières Nations Matawa et celles du Cercle de feu ne voudront certainement pas que les gouvernements pilotent les dossiers. Je pense que vous aurez beaucoup de difficultés si vous jouez la carte de l'unilatéralisme. Quand on parle des nouvelles relations, les Premières Nations du Nord vont certainement exiger beaucoup plus.

Le sénateur Patterson : Les Cris du Nord du Québec viennent de nous expliquer comment ils ont intégré la participation et le partage des revenus issus des ressources dans le processus de réglementation, au moyen d'un traité moderne. Où en est la question du partage des revenus en Ontario? Je sais que Bob Rae a travaillé sur le dossier dans le Cercle de feu, car c'est un enjeu de taille là-bas. La province de l'Ontario est-elle prête à accepter le principe du partage des revenus, comme le Québec semble l'avoir fait, tout au moins avec les Cris?

M. Day : L'Ontario a pris un engagement dans l'accord politique que j'ai signé avec la première ministre Wynne lorsque je suis devenu chef régional de l'Ontario, mais sur une période de trois ans, les choses n'ont vraiment commencé à bouger que depuis deux mois, c'est-à-dire juste avant le déclenchement des élections ontariennes. C'est vraiment dommage que nous n'ayons pas eu le temps de voir un gouvernement ontarien donner suite à son engagement. Il faut pourtant aller beaucoup plus loin. Bref, je ne pense pas que les résultats obtenus en Ontario soient satisfaisants.

J'ai beaucoup de respect pour les communautés des Premières Nations qui se sont battues pour cette cause, mais j'estime que nos Premières Nations méritent plus, en matière de partage de revenus, que les redevances dues sur les coupes d'arbres. Le produit intérieur brut de l'Ontario suit un cycle économique. Nous devons nous assurer que nous avons notre place dans le contexte plus général des revenus de la province. Nous devons être à la table, en tant qu'acteurs commerciaux, presque chaque fois qu'il est question de nos territoires, afin de voir si des façons novatrices de partage des revenus peuvent être envisagées, de façon à ce que nous ayons droit, de façon équitable, à une partie de tous les revenus de l'Ontario et qu'ainsi nous puissions offrir de meilleurs soins de santé, de meilleures écoles et un meilleur système économique à nos membres.

La présidente : Avant de passer au second tour, j'aimerais poser une question supplémentaire en ce qui concerne le partage des revenus issus des ressources.

Vous avez dit que, en vertu des traités de paix et d'amitié, les Premières Nations croyaient que le partage des terres allait se faire à l'avantage de tous. En Saskatchewan, le livre d'un ancien dit qu'il ne faut céder les terres que jusqu'à la profondeur d'un sillon de charrue.

My first question would be: Is that sort of understanding also in the peace and friendship treaties?

My second question would be: In 1930 the Natural Resource Transfer Act was enacted which gave control over the natural resources to the provinces. Has any First Nation challenged that act, because that was done without any consultation, informed consent or anything like that?

Mr. Day: Although I have no mandate to speak on it, I will look at the 1930 NRTA only to say that the First Nations are subject to the imposition of the NRTA. I've often heard that there is pushback constantly. That is the Achilles heel of any resource revenue sharing that is meaningful to First Nations in those territories and those provinces under the NRTA. I believe that there's always an ongoing push, but there's always an ongoing willingness by First Nations to move beyond that struggle.

Chief Bellerose, in the potash mine arrangements, is looking at ways of extending the regulatory framework into the communities. In that way they can participate in resource development and in making sure those projects are participatory to them.

With regard to the pre-confederate treaties, you have to understand that the time or the era is much different. In many cases, the wage economy was not as prevalent as it was in the later numbered treaties. There were a lot of staples, a recognition of trading and a sharing of land. The fur trade obviously became the basis for a lot of the struggles. It also became the reason for the peace and friendship treaties when it came to conflict and war.

Our people definitely see the interpretation today being: If we have to ask who benefits from the treaty right to health today, yes, we have the medicine chest clause in Treaty 6, but that is implied right across the board. What I mean to say is that we see with the sharing of wealth and the creation of institutions and resources in the area of health and education today that the mainstream has basically been able to draw from the treaties and is able to enjoy those things today, whereas our First Nation people are treated as second class citizens living in third world conditions because we're under a framework that doesn't allow us to equally share. Again, the absence of equalization is certainly the absence of recognition of sharing in those earlier peace and friendship treaties as well.

Senator Gold: This is a comment and a pitch. I want to thank you because you've pointed out to us, as both Indigenous and non-Indigenous legal scholars have pointed out, how the original

Ma première question est la suivante : est-ce que cette interprétation figure dans les traités de paix et d'amitié?

Ma deuxième question est la suivante : en 1930, la Loi concernant le transfert des ressources naturelles a été adoptée pour donner aux provinces le contrôle des ressources naturelles. Une Première Nation a-t-elle contesté cette loi, puisqu'elle a été adoptée sans consultation, sans consentement éclairé ou quoi que ce soit de ce genre?

M. Day : Même si je n'ai pas le mandat pour en parler, je dirai simplement que les Premières Nations sont assujetties à la Loi de 1930 sur le transfert des ressources naturelles. D'après ce que j'entends dire, il y a constamment de la résistance. C'est le talon d'Achille de n'importe quel accord de partage des revenus issus de ressources qui a un impact sur les Premières Nations des territoires et des provinces régis par cette loi. Il y a donc de la résistance, mais il y a toujours cette volonté, de la part des Premières Nations, de trouver une solution.

Quand on parle des arrangements pour la mine de potasse, le chef Bellerose essaie d'élargir le dispositif réglementaire aux communautés. C'est une façon de s'assurer qu'elles pourront participer à l'exploitation des ressources et que ces projets seront participatifs.

Quand on parle des traités antérieurs à la Confédération, il faut comprendre qu'ils ont été signés à une époque bien différente. Dans la plupart des cas, l'économie salariale n'était pas aussi prédominante qu'elle l'est devenue par la suite, quand les traités numérotés ont été signés. À cette époque, on fonctionnait essentiellement avec des produits de base, le commerce et le partage des terres. Le commerce de la fourrure est bien sûr devenu la source de nombreux conflits. Il est aussi devenu, du fait de ces conflits, la raison pour laquelle des traités de paix et d'amitié ont été signés.

Voici comment notre peuple voit les choses aujourd'hui : à la question de savoir qui profite aujourd'hui du droit à la santé issu du traité, nous répondons qu'il y a la fameuse clause de l'armoire à pharmacie dans le traité n^{o} 6, mais cela vaut pour tout le monde. Ce que je veux dire par là, c'est que, comme pour le partage de la richesse, la création d'institutions et l'octroi de ressources dans le domaine de la santé et de l'éducation, on constate que tout le monde a en quelque sorte bénéficié des traités et jouit aujourd'hui de tous ces services, mais que nos Premières Nations sont traitées comme des citoyens de seconde classe qu'on maintient dans des conditions dignes du tiers monde parce qu'elles sont assujetties à un dispositif qui ne leur permet pas d'avoir un accès égal à ces ressources. Encore une fois, le fait qu'il n'y ait pas de péréquation vient certainement de l'absence de toute reconnaissance du partage dans ces premiers traités de paix et d'amitié.

Le sénateur Gold : Je vais faire à la fois une observation et un argumentaire. Je vous remercie d'avoir souligné, comme l'ont fait des juristes autochtones et non autochtones, l'importance des

treaties, far more than the British North America Act or the colonial laws, are the foundational documents for the creation of the country as Canada.

They also provide the deepest understanding of what the proper relationship between the Government of Canada and Indigenous people should be, and that is nation to nation. I agree that we have to move beyond reconciliation to action.

Action has to follow or be built upon political will. Political will depends in our democratic system upon popular support. Popular support requires understanding and a desire for change, and that requires knowledge and education. Tragically, all Canadians or most Canadians are ignorant of our history and/or have a somewhat distorted version of our history.

Here is the pitch: There are 1,000 books to read about this, but I quite recently read a wonderful book by an old friend and mentor, Professor Peter Russell, called *Canada's Odyssey*. I recommend to anybody watching us this marvellous book that tells the story of Canada, includes important knowledge and is expressed in an accessible way. It's not a fancy academic book. It's a story of Canada and the story of our relationship with First Nations and Indigenous peoples. That's a good place for us all to start at least building the knowledge upon which we can build the political will with which we can then take the action to move toward a proper nation-to-nation relationship.

That's it, chair; I am done my pitch.

Mr. Day: I'd like to answer that because I think it's really important because it's one of the, "How do we do this now" questions, right? That's legitimate. I believe there are answers and there are ways forward. Just think of Canada 150. Look at the investment that was made to bring to bear a milestone for a country that is 150 years old.

This land and the relationship with Indigenous people are far older than that. What essentially was created was a vacuum of identity. We need to question that. Let's take the statement or the notion that nations make treaties, treaties don't make nations. When you start to have that discussion you realize in the context of the provinces that the provinces are not nations. When it comes to the PC leader, who calls himself Ford Nation, it's a wake-up call in the country.

A discussion or a dialogue has to happen on nationhood that is very important to fixing Canada's broken identity. Canada has a broken identity right now based on racism and on discrimination. Yes, there are positive things for the mainstream, and Canadians will say, "I am proud to be a Canadian because of our role in the United Nations."

premiers traités, qui est encore plus grande que celle de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ou des lois coloniales, car ils sont les textes fondateurs du Canada.

Ils décrivent parfaitement le genre de relation, qui devrait s'établir entre le gouvernement du Canada et les peuples autochtones, qui doit être une relation de nation à nation. Je suis d'accord avec vous pour dire qu'il ne faut pas se limiter à la réconciliation, il faut agir.

L'action doit s'arcbouter sur la volonté politique. La volonté politique nécessite, dans notre système démocratique, l'appui populaire. L'appui populaire se fonde sur une meilleure compréhension et un désir de changement, ce qui passe par la connaissance et l'éducation. Malheureusement, la plupart des Canadiens ne connaissent pas notre histoire et/ou en ont une version inexacte.

Voici mon argumentaire : il y a sans doute des centaines de livres à lire là-dessus, mais je viens d'en lire un qui est absolument fantastique, qui a été écrit par mon vieil ami et mentor, le professeur Peter Russell, et qui s'intitule *Canada's Odyssey*. Je recommande à tous ceux qui nous écoutent de lire ce livre extraordinaire qui raconte l'histoire du Canada, qui est fort instructif, mais qui reste très accessible. Ce n'est certainement pas un ouvrage ésotérique. Il raconte l'histoire du Canada et l'histoire de nos relations avec les Premières Nations et les peuples autochtones. C'est sans doute un bon départ pour quiconque veut savoir comment construire cette volonté politique qui permettra de prendre les mesures nécessaires pour établir une relation appropriée de nation à nation.

C'est tout, madame la présidente, j'ai fini mon petit discours.

M. Day : J'aimerais répondre à cela. Ce que vous dites est très important, car c'est vraiment la question qu'il faut se poser : « Comment doit-on procéder? » C'est légitime. Je sais qu'il existe des solutions et des façons d'y parvenir. Souvenez-vous de Canada 150. Souvenez-vous des investissements qui ont été consentis pour bien marquer le 150e anniversaire du pays.

Ce territoire et la relation avec les peuples autochtones remontent encore bien plus loin. Ce qu'on a créé, en quelque sorte, c'est un vide identitaire. Il faut se demander pourquoi. Commençons par la notion selon laquelle ce sont les nations qui font des traités, et non pas les traités qui font des nations. Quand on y réfléchit bien, on se rend compte que les provinces ne sont pas des nations. Quand on entend le chef du Parti conservateur prétendre qu'il représente la « Ford Nation », c'est vraiment un signal d'alarme pour le pays.

Il faut que nous ayons un dialogue sur ce qu'est la nation, c'est très important si nous voulons restaurer l'identité fracturée du Canada. À l'heure actuelle, le Canada a une identité fracturée qui se fonde sur le racisme et la discrimination. Certes, les Canadiens lui trouvent des aspects positifs puisqu'ils n'hésitent

Where did that come from? Lester B. Pearson was a parachuted MP into our territory up in the Robinson-Huron Treaty area. He visited our community. He had a strong relationship with our chief and our community. It was those value systems and those relationships that he was able to bring into the discussion of what peaceful nations would do around a table now called the United Nations. Canadians need to return to this very critical discussion. We need to move from discussion to a national dialogue on nation to nation. This should not take place in a vacuum of our First Nations organizations and the federal and provincial governments that want to participate. This is a Canadian issue, even if you are a new immigrant. We're now seeing much more opportunity to understand who the first people are here and what the history is.

There is an unlearning to do, and damage has been created that has underpinnings of discrimination and racism that will only be corrected through a national dialogue on what nation to nation is. It's incumbent upon the federal government in the country, because it has the mandate to honour treaties and has committed to nation to nation, to include Canadians in the discussion instead of doing it behind closed doors where the federal government's legal scholars look at and say, "How do we best do this to maintain to unilateralism?"

To your point, I believe it's beyond just reading a book. I think things can be done to create institutional perspectives and approaches to a nation-to-nation dialogue in Canada.

Senator McCallum: I believe political will also depend on law. My question is: How critical do you think the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples is in the moving the agenda forward?

Mr. Day: It's very critical. The fact that I am 50 years old today, the fact that I am before this committee and the fact that Romeo Saganash's Bill C-262 is going forward for third reading today are indicative to me that I am at the right place. Indigenous people across the world have pushed this movement forward. This country being one of the last ones to endorse it certainly says we have work to do. The fact that this declaration is now before the House of Commons tells me we're at a good place.

The UN declaration is one broad instrument that recognizes the sovereignty and nationhood of Indigenous peoples across the planet and our best practices and tools. There is also a collective transparency. As we continue to utilize those instruments in the international arena, we will continue to build benchmarks of accountability and transparency about the relationship here. It is

pas à dire : « Je suis fier d'être canadien en raison du rôle que nous jouons aux Nations Unies. »

D'où cela vient-il? Lester B. Pearson avait été parachuté dans notre territoire du traité Robinson-Huron pour se faire élire député. Il est venu dans notre communauté. Il a noué une relation très forte avec notre chef et notre communauté. Ce sont ces systèmes de valeurs et ces relations qu'il a su intégrer dans les discussions entre des nations pacifiques réunies autour d'une table appelée les Nations Unies. Les Canadiens doivent reprendre cette discussion absolument cruciale. Et nous devons passer de l'étape de la discussion à l'étape d'un dialogue national de nation à nation. Cela ne doit pas se faire en l'absence des organisations des Premières Nations et des gouvernements fédéral et provinciaux qui veulent participer. C'est un enjeu canadien, même quand on est immigrant récent. C'est plus que jamais le moment de comprendre qui sont les premiers habitants de ce territoire et quelle est leur histoire.

Il y a des choses qu'il va falloir désapprendre, car la discrimination et le racisme ont causé des torts qui ne peuvent être redressés que par un dialogue national sur ce qu'est une relation de nation à nation. C'est une responsabilité qui incombe au gouvernement fédéral, parce qu'il a le mandat de respecter les traités et parce qu'il s'est engagé, dans une relation de nation à nation, à inclure les Canadiens dans la discussion plutôt que de la tenir en vase clos, où les juristes du gouvernement feront tout pour préserver l'unilatéralisme.

Pour répondre à votre question, je dirai que cela va bien plus loin que la simple lecture d'un livre. Je pense qu'il y a des choses à faire pour créer des perspectives et des approches institutionnelles en vue d'un dialogue de nation à nation au Canada.

La sénatrice McCallum : Je pense que la volonté politique dépend aussi de la loi. Ma question est la suivante : pensez-vous que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones va vraiment faire avancer les choses?

M. Day : Absolument. Le fait que j'aie 50 ans aujourd'hui, que je comparaisse devant votre comité, et que le projet de loi C-262, de Romeo Saganash, franchisse l'étape de la troisième lecture montre bien que je suis là où je dois être. Ce sont les peuples autochtones de toute la planète qui ont fait progresser le mouvement. Le Canada étant l'un des derniers pays à endosser cette déclaration montre bien que nous avons encore du travail à faire. Le fait que la Chambre des communes ait maintenant été saisie de cette déclaration montre bien que nous sommes là où nous devons être.

La déclaration des Nations Unies est un document général qui reconnaît la souveraineté et la qualité de nation aux peuples autochtones de la planète, ainsi que leurs bonnes pratiques et leurs instruments. Il existe aussi une transparence collective. Au fur et à mesure que nous invoquerons ces instruments sur la scène internationale, nous poserons des jalons de responsabilité

only then we're able to keep ourselves in check when it comes to dealing with issues of discrimination and racism within the structures today.

We need the UN declaration. When it comes to the Pan-Canadian Framework on Clean Growth and Climate Change, the provinces and territories have so much control when it comes to the globally impacting issue of climate change that they seem to be able to step in front of us in the domestic context. In the international contest the provinces are only recognized as substates. We need a benchmark and a way to put checks and balances in place in terms of how Canada formally recognizes us in a Pan-Canadian Framework on Clean Growth and Climate Change.

It will be important, and I certainly support Romeo Saganash's bill. I will be seeking re-election as the Ontario Regional Chief because there are exciting opportunities to advance our nation's interests through working with Canada on things like moving the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples forward.

The Chair: We have come to the end of our time. On behalf of the senators, I would like to thank Ontario Regional Chief Isadore Day for his testimony and for sharing his thoughts and wisdom with the committee.

(The committee adjourned.)

et de transparence pour la relation que nous voulons établir au Canada. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous pourrons nous prendre à bras le corps les problèmes de discrimination et de racisme qui existent dans les structures actuelles.

Nous avons besoin de la déclaration onusienne. Quand il est question du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, les provinces et les territoires ont tellement de pouvoirs à propos de l'impact planétaire du changement climatique qu'ils passent avant nous sur la scène nationale. Pourtant, sur la scène internationale, les provinces ne sont que des entités subétatiques. Il faut instaurer un barème et des contrepoids pour que le Canada puisse officiellement nous reconnaître dans le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques.

C'est important, et j'appuie tout à fait le projet de loi de Romeo Saganash. Je vais essayer de me faire réélire chef régional de l'Ontario parce que nous avons aujourd'hui une occasion en or de promouvoir les intérêts de notre nation en collaborant avec le Canada pour faire avancer les choses, dans le cadre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

La présidente : Nous arrivons à la fin de notre réunion. Au nom de tous les sénateurs, j'aimerais remercier Isadore Day, chef régional de l'Ontario, d'avoir témoigné aujourd'hui et de nous avoir fait partager les fruits de sa réflexion.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 30, 2018

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:47 p.m. to study the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples (Topic: Follow Up to Bill S-3); and in camera, for the consideration of a draft agenda (future business).

Senator Lillian Eva Dyck (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening. I welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples either here in the room or watching via the web.

I am Lillian Dyck from Saskatchewan. I have the privilege of chairing this committee. I now invite my fellow senators to introduce themselves.

Senator Patterson: Dennis Patterson, Nunavut.

Senator Doyle: Norman Doyle, Newfoundland and Labrador.

Senator McCallum: Mary McCallum, Manitoba.

Senator Christmas: Dan Christmas, Nova Scotia.

Senator Pate: Kim Pate, Ontario.

Senator McPhedran: Marilou McPhedran, Manitoba.

The Chair: Thank you, senators. Before we begin, I would like to acknowledge we are meeting on the unceded traditional lands of the Algonquin peoples of Canada. Today we are holding a special meeting to hear about the progress made about Bill S-3 since it was passed. We are welcoming tonight Minister Carolyn Bennett, accompanied by Martin Reiher, Assistant Deputy Minister, Resolution and Individual Affairs Sector.

Minister, you have the floor to be followed by questions by the senators. Please proceed.

Hon. Carolyn Bennett, P.C., M.P., Minister of Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs: Thank you very much, senators. Thank you for inviting me to be with you again here on the unceded territory of the Algonquin people.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 30 mai 2018

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 47, pour étudier les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières Nations, des Inuits et des Métis (sujet : suivi du projet de loi S-3), et à huis clos, pour examiner un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

La sénatrice Lillian Eva Dyck (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonsoir. Je souhaite la bienvenue à tous les sénateurs ainsi qu'aux membres du public qui assistent en personne à cette séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones ou qui nous écoutent sur le Web.

Je m'appelle Lillian Dyck et je viens de la Saskatchewan. J'ai le privilège de présider ce comité. J'invite maintenant mes collègues à se présenter.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, du Nunavut.

Le sénateur Doyle : Norman Doyle, de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice McCallum : Mary McCallum, du Manitoba.

Le sénateur Christmas : Dan Christmas, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Pate : Kim Pate, de l'Ontario.

La sénatrice McPhedran : Marilou McPhedran, du Manitoba.

La présidente : Merci, chers collègues. Avant de commencer, je tiens à souligner que nous sommes sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin du Canada. Nous tenons aujourd'hui une séance spéciale pour entendre parler des progrès réalisés depuis l'adoption du projet de loi S-3. Ce soir, nous accueillons à cette fin la ministre Carolyn Bennett, qui est accompagnée de Martin Reiher, sous-ministre adjoint, Secteur de résolution et des affaires individuelles.

Madame la ministre, vous avez la parole, et les sénateurs vous poseront ensuite des questions. Veuillez procéder.

L'honorable Carolyn Bennett, C.P., députée, ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord : Mesdames et messieurs les sénateurs, merci beaucoup. Je vous suis reconnaissante de m'avoir de nouveau invitée à me joindre à vous sur le territoire non cédé du peuple algonquin.

[*Translation*]

I am joined by Martin Reiher, Assistant Deputy Minister, Resolution and Individual Affairs.

[*English*]

I already apologized for the silly season in the other place. Apparently there is going to be more bells and more votes about who knows what. It is that time of year.

I always want to take the opportunity to thank the many parliamentarians who worked collaboratively with government across parliamentary affiliations throughout the legislative process to make significant improvements to Bill S-3.

In particular, we want to thank the members of this committee for the comprehensive study you did on Bill S-3 and your willingness to work cooperatively with us to pass legislation that finally removes all sex-based discrimination from registration provisions in the Indian Act.

I'm also pleased to be here today to discuss the first of three legislated reports to Parliament on the soon-to-be-launched consultations regarding Indian Act registration, band membership and citizenship, and on the implementation of Bill S-3. Members of Parliament and senators made it clear during the legislative process that Parliament wanted to remain informed of and engaged in the process after Royal Assent.

As you know, Bill S-3 requires the government to report back to Parliament on three separate occasions: on the design of the consultation process within five months of Royal Assent, which, as you know, was tabled on May 10; on the results of the consultation one year after the consultations begin, which will be June 12, 2019; and on the review of Bill S-3 amendments to determine whether all sex-based inequities have been eliminated with respect to those provisions and on operation of those provisions within three years of Royal Assent, which is December 12, 2020.

I welcome this ongoing engagement from parliamentarians about how we get this right. Given this committee's extensive knowledge of these issues, I will be seeking your ongoing advice as we move forward.

[*Translation*]

As mentioned, the government tabled its report on the co-design of the consultation process on May 10.

[*Français*]

Je suis venue accompagnée de M. Martin Reiher, sous-ministre adjoint, Secteur de résolution et des affaires individuelles.

[*Traduction*]

Je me suis déjà excusée de la saison folle à l'autre Chambre. Il semble que le timbre retentira de nouveau pour que nous tenions un vote sur je ne sais trop quoi. C'est cette période de l'année.

Je veux toujours profiter de l'occasion pour remercier les nombreux parlementaires qui ont collaboré avec le gouvernement, quelle que soit leur affiliation, tout au long du processus législatif pour apporter d'importantes améliorations au projet de loi S-3.

Nous tenons notamment à remercier les membres du comité de l'étude exhaustive qu'ils ont faite du projet de loi S-3 et de leur détermination à travailler avec nous pour adopter une loi qui élimine enfin toute discrimination fondée sur le sexe dans les dispositions en matière d'inscription de la Loi sur les Indiens.

Je suis également heureuse d'être ici aujourd'hui pour parler du premier de trois rapports au Parlement prescrits par la loi sur les consultations qui commenceront bientôt à propos de l'inscription aux termes de la Loi sur les Indiens, de l'appartenance aux bandes, de la citoyenneté des Premières Nations et de l'application du projet de loi S-3. Les députés et les sénateurs ont clairement indiqué pendant le processus législatif que le Parlement voulait continuer à être informé et à participer au processus après l'octroi de la sanction royale.

Comme vous le savez, en vertu du projet de loi S-3, le gouvernement doit rendre compte au Parlement à trois occasions distinctes : à propos de la conception du processus de consultation dans les cinq mois suivant la sanction royale — comme vous le savez, le rapport a été déposé le 10 mai; à propos des résultats de la consultation, un an après le début de la consultation, c'est-à-dire le 12 juin 2019; et à propos de l'examen des amendements au projet de loi S-3 pour déterminer si toutes les iniquités fondées sur le sexe ont été éliminées en ce qui concerne ces dispositions et à propos du fonctionnement de ces dispositions, dans les trois ans suivant la sanction royale, soit le 12 décembre 2020.

Je suis ravie que les parlementaires continuent de participer pour que nous fassions bien les choses et, étant donné les vastes connaissances du comité dans ce dossier, je ne manquerai pas de vous demander conseil pour la suite du processus.

[*Français*]

Comme on l'a mentionné, le gouvernement a déposé son rapport sur la conception en commun du processus de collaboration le 10 mai.

[*English*]

During the co-design phase, input was sought for two general design questions: What subject matter should be included in the Collaborative process on Indian registration, band membership and First Nation citizenship; and two, what types of consultation activities should occur as part of the collaborative process?

The feedback during the co-design phase largely confirmed the areas of concern currently set out in Bill S-3. However, the impacts of the increase of members on communities both on and off reserve, on everything from language and culture to treaty annuities and their land base, were also raised.

[*Translation*]

Resources were a key area of concern, and ensuring that any expansion of membership is accompanied by a plan to address these and other issues will be essential.

[*English*]

We heard during the co-design process that meaningful consultation must ensure the government shares comprehensive information with our partners in advance of consultation sessions, the most inclusive and representative process possible, flexibility in the process and adequate support to facilitate participation.

We have now established an Indigenous advisory panel that is providing advice and guidance to the government. It will continue to do so throughout the consultation process. The Indigenous advisory panel consists of one member selected by each of the three national Indigenous organizations who represent individuals or partners impacted by Indian Act registration and citizenship provisions. These include: the Assembly of First Nations, the Native Women's Association of Canada and the Congress of Aboriginal Peoples.

In addition to working closely with national Indigenous representative organizations, we also heard the process must also engage directly with First Nations, regional organizations, communities and impacted individuals.

[*Translation*]

I also understand concerns that the complexity and breadth of the issues to be dealt with through these consultations could undermine the focus on key components, such as the development of a comprehensive implementation plan for the removal of the 1951 cut-off.

[*Traduction*]

Durant la conception en commun, on a cherché à obtenir des avis sur deux questions de conception générale : quels sujets devraient être inclus dans le processus de collaboration sur l'inscription des Indiens, l'appartenance aux bandes et la citoyenneté des Premières Nations; et quels types d'activités de consultation devraient se dérouler dans le cadre du processus de collaboration?

Les commentaires reçus pendant l'étape de la conception en commun ont largement confirmé les sources de préoccupations qui se trouvent actuellement dans le projet de loi S-3. Cependant, on a aussi signalé les incidences qu'aurait l'augmentation du nombre des membres dans les collectivités — tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves — qu'il s'agisse de la langue, de la culture, des annuités découlant des traités ou de l'assise territoriale.

[*Français*]

Les ressources étaient l'une des principales préoccupations. Il serait donc essentiel d'avoir un plan permettant de s'occuper de cela et d'autres questions, dans le cas d'un accroissement du nombre de personnes appartenant aux bandes.

[*Traduction*]

Au cours du processus de conception en commun, on nous a dit que des consultations significatives devaient garantir que le gouvernement communique de l'information détaillée à ses partenaires avant les séances de consultation; que le processus est le plus inclusif et représentatif possible; qu'il est souple; et qu'un soutien convenable est offert pour faciliter la participation.

Nous avons déjà créé un groupe consultatif autochtone, qui conseille le gouvernement et continuera de le faire durant le processus de consultation. Le groupe consultatif autochtone est constitué d'un membre choisi par chacune des trois organisations autochtones nationales qui représentent les personnes ou les partenaires concernés par les dispositions sur l'inscription aux termes de la Loi sur les Indiens et sur la citoyenneté. Il s'agit de l'Assemblée des Premières Nations, de l'Association des femmes autochtones du Canada et du Congrès des peuples autochtones.

On nous a également dit que, en plus de permettre une étroite collaboration avec les organisations nationales représentant les Autochtones, le processus doit comprendre un dialogue direct avec les Premières Nations, les organisations régionales, les collectivités et les personnes concernées.

[*Français*]

Je sais aussi que l'on craint que la complexité et l'ampleur des problèmes à surmonter dans ces consultations ne sapent l'attention accordée aux principaux éléments, telle la préparation d'un plan de mise en œuvre complète pour l'élimination de la date limite de 1951.

[*English*]

That is why we have decided, and I have elected, that it would be prudent to appoint an Indigenous ministerial special representative. This is an opportunity I have as minister to appoint an MSR to do the things I would love to do myself if I had the time. Someone who is out there as my eyes and ears, and reports directly to me. We have decided, in order to get it done properly, it will be important to have an MSR who will drive this process forward and ensure the consultations are focused, meaningful, inclusive and flexible.

The MSR's mandate would be to coordinate a consultation process which incorporates the diversity of the potentially impacted individuals and communities, as well as the wide range of viewpoints on these complex issues. The MSR would also prepare a final report including recommendations to be used for the preparation of the June 2019 report to Parliament. This report would specifically address the necessary components for an implementation plan to accompany the bringing into force of the provisions removing the 1951 cut-off.

I also see the consultations conducted through three distinct content streams. These would be: One, the implementation of the removal of the 1951 cut-off from the Indian Act; two, remaining inequities related to registration and membership under the Indian Act; and three, the devolution to the First Nations of the responsibility for determining membership and citizenship.

Given the feedback we heard during the co-design phase, we also believe the initial phase of the consultation must be focused on providing information and, where appropriate, financial support to potential participants to allow for them to participate in a meaningful way.

We heard from many during the co-design phase it is essential government share comprehensive information with our partners well in advance of the consultation sessions.

[*Translation*]

We are working with the Indigenous advisory panel on materials for use during the collaborative process.

[*English*]

These materials will include but will not be limited to a consultation guide, public information materials and fact sheets. Again, the advisory panel will be involved in the content of the guide and the public information.

[*Traduction*]

C'est pourquoi nous pensons qu'il serait prudent de nommer un représentant ministériel spécial autochtone. C'est une occasion pour moi, en tant que ministre, de nommer une personne qui fera les choses que j'aimerais faire moi-même si j'avais le temps, qui sera mes yeux et mes oreilles et qui relèvera directement de moi. Pour bien faire les choses, nous pensons qu'il est important d'avoir un représentant ministériel spécial autochtone pour faire avancer le processus et veiller à ce que les consultations soient ciblées, véritables, inclusives et souples.

Le représentant ministériel spécial aurait pour mandat de coordonner le processus de consultation, lequel incorpore la diversité des personnes et des collectivités qui pourraient être concernées, ainsi qu'une vaste gamme de points de vue sur des problèmes complexes. Le représentant ministériel spécial préparerait aussi un rapport final qui comprend les recommandations à utiliser pour la préparation du rapport au Parlement de juin 2019. Le rapport traiterait tout particulièrement des éléments nécessaires à un plan de mise en œuvre qui accompagnerait l'entrée en vigueur des dispositions éliminant la date limite de 1951.

En outre, je vois les consultations se dérouler selon trois volets distincts : premièrement, l'élimination de la date limite de 1951 de la Loi sur les Indiens; deuxièmement, les iniquités restantes liées à l'inscription et à l'appartenance en vertu de la Loi sur les Indiens; enfin, troisièmement, le transfert aux Premières Nations de la responsabilité de déterminer l'appartenance et la citoyenneté.

Étant donné les commentaires que nous avons entendus pendant l'étape de la conception en commun, nous croyons également que l'étape initiale de la consultation doit être axée sur la communication d'information et, s'il y a lieu, sur un soutien financier aux éventuels participants afin qu'ils puissent participer de façon significative.

On nous a dit à maintes reprises pendant l'étape de la conception en commun qu'il était essentiel que le gouvernement communique des renseignements détaillés à ses partenaires bien avant les séances de consultation.

[*Français*]

Nous travaillons avec le groupe consultatif autochtone au sujet des documents à employer pendant le processus de collaboration.

[*Traduction*]

Ces documents comprendront, entre autres, un guide de la consultation ainsi que des documents d'information et des fiches de renseignements destinés au public. Une fois de plus, le groupe consultatif contribuera à la préparation du contenu du guide et des renseignements destinés au public.

We want to assure you that the methods for consultation will include as wide a range of tools as possible, including in-person sessions, online interaction, the use of social media to communicate session information, to name a few.

In terms of timelines, based on what we heard during the co-design phase, I am confident we can complete a comprehensive and meaningful consultation within the 12-month time frame. I believe this will align well with the next legislated report to Parliament by June 2019.

I would very much like to hear your views on the approach I have outlined. I look forward to answering your questions. Also getting your advice about how these consultations not only ensure Bill S-3 is implemented in a good way but that it lays the foundation to accelerate the ability of First Nations to determine their own citizenship and how we get the federal government out of this role, as you've heard from me before.

Thank you. *Meegwetch*.

We actually don't want to be in this business anymore. I also welcome the opportunity, whether as a breakfast or coming back, to talk with you about the work we're doing on the recognition and implementation of a rights framework. I think by the end of next month, we'll have an idea of what we want to test over the summer. I'm happy to have an informal conversation with you, Madam Chair, and the committee to let you know where we think we're going over the summer. If you have some advice of how we could do that work as well, that would be great. That work really is going to lay the legal framework and the guideline to the self-determination that allows nations to determine their own membership and citizenship.

The Chair: Thank you, Madam Minister. We will now have questions from senators.

Senator Patterson: Minister, I welcome your report. I thank you for kindly giving credit to our committee. As you said, it's about working cooperatively to achieve the goal we all share to remove sex-based discrimination under the Indian Act. It's been quite a road until now. I thank you for your willingness to work cooperatively with us to finally solve this long-standing inequity.

In my experience, it doesn't always happen that ministers invite them to talk informally over breakfast or a working meal and really work collaboratively in a less formal way than we're doing tonight. I think we're off to a great start with your report.

Nous voulons vous assurer que les méthodes de consultation comprendront une gamme d'outils aussi étendue que possible, y compris des séances en personne, des échanges en ligne et l'emploi des médias sociaux pour communiquer l'information des séances, pour n'en citer que quelques-uns.

En ce qui concerne les échéances, d'après ce que nous avons entendu pendant l'étape de la conception en commun, je suis persuadée que nous pouvons terminer une consultation complète et significative en l'espace de 12 mois. Je crois que ce calendrier s'harmonisera bien avec le prochain rapport au Parlement prescrit par la loi et prévu pour juin 2019.

J'aimerais beaucoup connaître votre opinion sur la démarche que j'ai expliquée. J'ai hâte de répondre à vos questions, mais aussi d'obtenir vos conseils sur la façon dont les consultations permettront de bien mettre en œuvre le projet de loi S-3 et jetteront les assises nécessaires pour que les Premières Nations puissent plus rapidement déterminer leur propre citoyenneté, ainsi que sur la façon de procéder pour que le gouvernement fédéral puisse renoncer à ce rôle, comme je l'ai déjà mentionné.

Merci. *Meegwetch*.

Nous ne voulons plus assumer ce rôle. Je serais également heureuse, que ce soit à l'occasion d'un déjeuner ou en revenant ici, de discuter avec vous du travail que nous faisons dans le dossier du cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits. Je pense que d'ici la fin du mois prochain, nous aurons une idée de ce que nous voulons mettre à l'essai au cours de l'été. Je serais heureuse d'avoir une simple conversation avec vous, madame la présidente, et avec les autres membres du comité pour vous indiquer dans quelle direction nous pensons nous engager au cours de l'été. Si vous avez également des conseils sur la façon dont nous pouvons faire le travail, ce serait formidable. Ce travail va vraiment jeter les bases du cadre juridique et de la directive sur l'autodétermination qui permet aux nations de déterminer l'appartenance et la citoyenneté.

La présidente : Merci, madame la ministre. Nous allons maintenant entendre les questions des sénateurs.

Le sénateur Patterson : Madame la ministre, je me réjouis de votre rapport. Je vous remercie d'avoir gentiment reconnu le mérite de notre comité. Comme vous l'avez dit, il faut collaborer pour atteindre notre objectif commun qui consiste à éliminer la discrimination fondée sur le sexe dans la Loi sur les Indiens. Cela a été tout un cheminement jusqu'à maintenant. Je vous suis reconnaissant de votre volonté de collaborer avec nous pour enfin réparer cette iniquité de longue date.

D'après mon expérience, ce n'est pas tous les jours que des ministres nous invitent à discuter officieusement à l'occasion d'un déjeuner ou d'un repas d'affaires pour vraiment collaborer de manière moins officielle que ce que nous faisons ce soir. Je pense que cela commence bien pour votre rapport.

On page 3, you say your first report is on the design of the consultation process within five months of Royal Assent, which was tabled May 10. That means the design was tabled May 10. I've got it.

I have some specific questions and, I hope, short questions. The consultation is to begin June 12. You announced the advisory committee, which I hope will be helpful. I guess they must be ready to start work. I wonder, minister, if you could kindly share with the committee the names and qualifications of those selected, if it's timely. I'm sure they're eminent people. That would be appreciated.

Also, would you be able to share with the committee the names of every nation, group and organization you have invited to participate in the co-development of the consultative plan? I'm sure those lists are available. It would be helpful if they could be shared with the committee.

Ms. Bennett: I'm pleased to provide everything we have in terms of who we've talked to date in that co-design phase. As we begin the actual engagement on June 12, we will provide them as soon as we have the documents around the consultation guide as well as the plan.

The advisory panel, as I've learned, has been determined bottom up. That means the AFN, NWAC, and CAP are sending us who they want. I'm not appointing "friendlies," which I think is the perception sometimes. These are the people who have the expertise and knowledge and have been working on these issues within their organizations.

I think we've got two of the three confirmed. As soon as we have all three confirmed, we'll forward it to Madam Chair and yourself, Senator Patterson. Then they begin their work with us on developing the guide and the plan. With the leadership of the ministerial special representative who, again, we hope to have confirmed by that date. In terms of all the things that have to happen with government and appointments, we hopefully will have that person confirmed and share that with you . I'm sure she would want any advice — I've already said "she," but anyway. I don't think you'll be surprised that it's an Indigenous woman. I don't think that's surprising. I mean, all is going well.

We'll give you whatever we've got as soon as any piece of this is confirmed.

À la page 3, vous dites que votre premier rapport porte sur la conception en commun du processus de collaboration dans les cinq mois suivant la sanction royale. Le rapport, c'est-à-dire la conception, a été déposé le 10 mai.

J'ai des questions précises, et j'espère que les réponses seront courtes. Les consultations doivent commencer le 12 juin. Vous avez annoncé la création d'un comité consultatif, et j'espère qu'il sera utile. Je suppose que ses membres sont prêts à s'atteler à la tâche. Je me demande, madame la ministre, si vous auriez l'obligeance de donner au comité le nom et les compétences des personnes choisies, si le moment est bien choisi. Je suis persuadé que ce sont d'éminents spécialistes. Je vous en serais reconnaissant.

De plus, pourriez-vous donner au comité le nom des nations, des groupes et des organisations que vous avez invités à participer à l'élaboration conjointe du plan de consultation? Je suis certain que ces listes existent. Il serait utile de les faire parvenir au comité.

Mme Bennett : Je serai heureuse de vous fournir toute l'information que nous avons sur les groupes à qui nous avons parlé jusqu'à maintenant à l'étape de la conception en commun. Une fois que les consultations commenceront le 12 juin, nous vous fournirons ces renseignements dès que nous aurons les documents sur le guide de la consultation ainsi que le plan.

Comme je l'ai appris, le groupe consultatif sera formé au moyen d'une approche ascendante, ce qui signifie que l'Assemblée des Premières Nations, l'Association des femmes autochtones du Canada et le Congrès des peuples autochtones nous envoient qui ils veulent. Je ne nomme pas d'« alliés », comme on le croit parfois. Ce sont des personnes qui possèdent les compétences et les connaissances nécessaires et qui se penchent sur ces dossiers au sein de leur organisation.

Je pense que nous avons reçu deux confirmations sur trois. Dès que les trois membres du groupe seront confirmés, nous ferons parvenir leurs noms à la présidente et à vous, sénateur Patterson. Ils commenceront ensuite à travailler avec nous à l'élaboration du guide et du plan, sous la direction du représentant ministériel spécial, et je répète que sa nomination sera confirmée d'ici là, je l'espère. Pour ce qui est de tout ce qui se rapporte au gouvernement et aux nominations, nous espérons que la personne retenue sera confirmée et que nous pourrons vous fournir ces renseignements. Je suis certaine qu'elle tiendra compte de tous les conseils — j'ai déjà dit « elle », mais ce n'est pas grave. Je ne pense pas que vous serez surpris d'apprendre que c'est une femme autochtone. À mon avis, ce n'est pas surprenant. Bref, tout va bien.

Nous allons vous donner tous les renseignements à mesure qu'ils seront confirmés.

As you know, we've been asked a number of times: The priority of the implementation of the 1951 cut-off is obviously important. The purpose of Bill S-3 at the beginning was to get rid of all the sex-based discrimination and then for us to move on. The other piece is in phase 2.

In the 1951 cut-off piece, we also wanted to reassure the committee this isn't about whether we do it or, in some ways, how we do it. This is really about ensuring and doing the proper consultation to make sure the communities have the resources they need to be able to do this properly. That's what we heard from a lot of chiefs, particularly the female chiefs, coast to coast to coast. They want to make sure they do this properly on language and culture, the supports and what it will take to have these people feel part of a community.

That, again, is a very special part of the engagement. Then we will get on to deal with enfranchisement, adoption and the other pieces.

There was fairly stringent advice that to try and do those separately when it's actually the same group of people you're asking wouldn't be very efficient. From what I'm understanding from the design phase, this consultation would be talking to people about all aspects of this but knowing the pre-1951 cut-off is already the law.

Senator McPhedran: Thank you, minister, for being with us again and for the generous sharing of information that you're modelling, really, as a representative of the government. I am really fascinated at page 5 of your remarks we have in English. I think maybe there is a hint of the UN in the way in which it would appear the ministerial special representative is maybe being conceived.

I very much appreciate your invitation to us to share our thoughts on what might be helpful in going forward with this proposal for managing the process.

In that vein, in that spirit, I wanted to ask about the terms of reference for this position. You indicated your ministerial special representative will report directly to you, which is good news.

In addition to the terms of reference, I wonder if thought has been given to the kind of budget and staffing that will support the special representative. As you well know, one the great learnings from the UN system in terms of special representatives is they have repeatedly filed reports back into the UN system pointing out that when they don't have resources, they can't do their job. When they don't have staff supporting them, they can't do their job. I would encourage that to be developed thoroughly and for there to be an office of the MSR and for the way in

Comme vous le savez, on nous a posé la question plusieurs fois, et l'élimination de la date limite de 1951 est évidemment une importante priorité. Au début, l'objectif du projet de loi S-3 était de se débarrasser de toute la discrimination fondée sur le sexe pour que nous puissions ensuite passer à autre chose. Il y a également la phase 2.

À propos de l'élimination de la date limite de 1951, nous voulions également rassurer le comité en mentionnant qu'il n'est pas question de déterminer si ce sera fait ou, à certains égards, comment ce sera fait. Il est vraiment question de mener des consultations adéquates afin de s'assurer que les collectivités ont les ressources nécessaires pour faire les choses correctement. C'est ce que nous ont dit de nombreux chefs, en particulier les femmes, aux quatre coins du pays. Ils veulent être certains de procéder comme il se doit en ce qui a trait à la langue et à la culture, aux soutiens offerts et aux mesures nécessaires pour que les personnes concernées aient un sentiment d'appartenance communautaire.

Une fois de plus, c'est un aspect très spécial de l'engagement. Nous nous pencherons ensuite sur l'émancipation, l'adoption et les autres aspects.

On nous a dit de manière plutôt stricte qu'il ne serait pas très efficace d'essayer de faire ces choses séparément alors qu'il s'agit en fait du même groupe de personnes. D'après ce que je comprends de l'étape de la conception, cette consultation porterait sur tous les aspects de la question, mais en sachant que l'élimination de la date limite de 1951 est déjà entrée en vigueur.

La sénatrice McPhedran : Merci, madame la ministre, d'être revenue nous voir et de donner l'exemple, vraiment, en communiquant autant d'information à titre de représentante du gouvernement. Je suis vraiment fascinée par ce que vous dites à la page 5 de la version anglaise de vos observations. Je pense que la façon dont le poste de représentant ministériel spécial semble être conçu est un clin d'œil aux Nations Unies.

Je vous suis très reconnaissante de votre invitation à échanger nos points de vue sur ce qui pourrait être utile pour donner suite à cette proposition concernant la gestion du processus.

Dans cette veine, dans cet esprit, je voulais vous demander quelles sont les fonctions du poste. Vous avez mentionné que le représentant ministériel spécial relèverait directement de vous, ce qui est bon à savoir.

Au-delà des fonctions du poste, je me demande si on a réfléchi au genre de budget et d'effectif nécessaires pour soutenir le titulaire. Comme vous le savez bien, l'une des grandes leçons du système des Nations Unies relativement aux représentants spéciaux est qu'ils doivent sans cesse présenter des rapports lorsqu'ils n'ont pas les ressources nécessaires, qu'ils ne peuvent pas faire leur travail. À défaut d'avoir du personnel de soutien, ils ne peuvent pas s'acquitter de leurs tâches. Je vous encourage à élaborer soigneusement ce mécanisme, à créer un bureau du

which access to the MSR is going to be spelled out. If there is any information you could share — for example, will access to the MSR be something the advisory group takes into consideration and they'll work that out? Knowing you, I'm sure it will be a very inclusive process.

We got started in all of this with Bill S-3 because it's about discrimination. The original title, as you will well recall, was about the elimination of sex based inequities in the Indian Act.

If I may, can I ask in terms of the reference for the MSR, the advisory committee, and the consultations themselves, will discrimination be the priority issue? Will it be at the top of the list of what is to be addressed?

Ms. Bennett: Absolutely. I think Martin may be able to tell you about the governmental steps for all of this. As soon as we have determined the terms of reference, as well as the individual, we will share that with you.

I think you're absolutely right. This is a lot of work with, as was our concern right from the beginning, no one knows how many people. There's group and then there are individuals. This needs to be resourced properly. The whole focus of this is getting rid of discrimination in the Indian Act. Putting into place the pre-1951 cut-off and determining the resources communities both on and off reserve will need to welcome new members and citizens in terms of language and culture.

Also, in terms of supports, we'll be determining what that looks like so we can put it in a budget and make sure it's there. It will be very much part of the job of the MSR, namely, issues like enfranchisement, adoption and the other issues so well articulated in the conversations around Bill S-3.

This is about discrimination in the Indian Act. Between the technicians those three organizations are recommending to us, plus the MSR, I think this could be a properly executed engagement that people will feel comfortable with.

As you heard, I think three times during my remarks, I said the same thing. People want the information in advance. They want to be resourced. You have people feeling they've been invited to participate with the kind of resources needed and all the people who need to participate in this knows about it. I think those things don't happen by accident. I think this needs to be properly thought through. The three organizations are offering their assistance. It's important their representatives are at the table when this is executed.

représentant ministériel spécial et à préciser comment on pourra consulter le titulaire du poste. Pouvez-vous nous dire, par exemple, si les membres du groupe consultatif se pencheront sur l'accès au représentant ministériel spécial pour régler la question? Je vous connais et je sais que le processus sera très inclusif.

Nous avons commencé toutes nos démarches liées au projet de loi S-3 parce qu'il est question de discrimination. Le titre original, vous vous en souviendrez sans doute, parlait de l'élimination dans la Loi sur les Indiens des inégalités fondées sur le sexe touchant l'inscription.

Si je puis me permettre, puis-je demander si la discrimination sera prioritaire dans le cadre des fonctions du représentant ministériel spécial, au comité consultatif et dans les consultations proprement dites? Est-ce que ce sera en haut de la liste des questions à aborder?

Mme Bennett : Tout à fait. Je pense que Martin pourrait vous parler des étapes gouvernementales prévues à cette fin. Dès que nous aurons établi les fonctions du poste et que nous en aurons choisi le titulaire, nous vous en informerons.

Vous avez absolument raison. Cela fait beaucoup de pain sur la planche, et, comme nous l'avons craint dès le début, on ignore combien ils sont. Il y a l'ensemble, puis les individus. Il faut les ressources nécessaires. L'objectif est de se débarrasser de la discrimination dans la Loi sur les Indiens. Revenir à l'état antérieur à 1951 et déterminer les ressources dont les communautés, tant dans les réserves qu'à l'extérieur, auront besoin pour accueillir les nouveaux membres et les nouveaux citoyens, sur les plans linguistique et culturel.

De plus, pour le financement, nous évaluerons les besoins et nous veillerons à les budgétiser. Cela relèvera en très grande partie du travail du représentant ministériel spécial, à savoir les questions comme l'émancipation, l'adoption et d'autres questions, qui s'enchaînent si bien dans les discussions touchant le projet de loi S-3.

Cela concerne la discrimination dans la Loi sur les Indiens. Entre les techniciens que nous recommandent ces trois organismes, en sus du représentant ministériel spécial, ça pourrait être une participation bien fignolée, qui contenterait tout le monde.

Vous aurez sans doute remarqué que je me suis répétée deux fois dans mon allocution. Les gens veulent être prévenus. Ils veulent des ressources. Certains ont l'impression d'avoir été invités à participer avec les ressources nécessaires, et tous ceux qui ont besoin d'y participer sont au courant. Je pense que ça n'arrive pas par hasard. Il faut bien faire le tour de la question. Trois organismes offrent leur aide. Il importe que leurs représentants soient présents le moment venu.

Senator McPhedran: For clarification, if I heard you correctly, I think I heard you say no one is really sure of the numbers. I just wanted to check back in with you about the Parliamentary Budget Office report that was released early in December of last year that looked very closely at Professor Clatworthy's used methodology number 4 of the various ones he listed and came up with the number 670,450 in comparison to 100,000 plus plus estimated by Mr. Clatworthy.

Am I hearing you say that Parliamentary Budget Office report is not being relied upon in the planning?

Ms. Bennett: I think what we heard after Bill C-31 is after all of these things, it may well be that people have more rights. However, whether they choose to exercise those rights is a choice. We don't know how many people will come forward of those who may well qualify under Bill S-3.

In the engagement process, we don't want anybody who might have those rights to feel they are prohibited from engaging and learning more about it. It's a matter of us being very open to the kinds of conversations that need to take place. I think that's why we are saying we're not just going to talk to groups or elected representatives. It's about individuals interested in finding out. Those people will also be included in the engagement.

Senator McPhedran: Could I go down on round two?

The Chair: Yes. Before we start round two, I have a couple of short questions.

When you appeared last time, there were fears and estimates there would be a big influx in registration and there were numbers and dollars proposed to hire more staff for the registrar. Has there been a big influx in registrations after Bill S-3 was passed?

Ms. Bennett: Go ahead, Martin.

Martin Reiher, Assistant Deputy Minister, Resolution and Individual Affairs Sector, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: If I may, Madam Chair, I can provide some information.

Since the passage of Bill S-3, as you know, certain individuals had sent their applications in advance. We continue to receive applications. Based on the preliminary intake, 7,000 files will be analyzed under Bill S-3.

Ms. Bennett: To add to that, senator, as you know, there was some concern about whether people could find out on the website how you do this or whether there was a special Bill S-3 form, or those kinds of things. I think we feel that has been sorted out. I Googled it myself yesterday, and it's the first thing you come to. I think they've sorted out in a way that makes it

La sénatrice McPhedran : Une petite précision, pour m'assurer de vous avoir bien entendue, que personne ne sait vraiment combien ils sont. Je voulais seulement vérifier avec vous l'évaluation qu'on trouve dans le rapport du directeur parlementaire du budget publié en décembre dernier, dans lequel il a examiné minutieusement la méthode n^{o} 4 de M. Clatworthy, parmi les diverses qu'il énumère, et qui arrive au nombre de 670 450, par rapport aux 100 000 et plus qu'a estimés M. Clatworthy.

Est-ce que ça veut dire que la planification se passe du rapport du directeur parlementaire du budget?

Mme Bennett : Je pense que, après le projet de loi C-31 et tout le reste, la leçon peut très bien être que les gens possèdent plus de droits. Toutefois, ils ont le choix de les exercer. Nous ignorons combien, parmi ceux qui peuvent très bien répondre aux critères du projet de loi S-3, voudront bien le faire.

Nous ne voulons pas qu'un éventuel détenteur de ces droits ait l'impression de ne pas avoir le droit de participer et d'en savoir plus. Nous ne fermons la porte à aucun sujet de discussion. Voilà pourquoi nous affirmons que nous ne nous adresserons pas seulement à des groupes ou à des élus. Les premiers touchés sont des particuliers qui veulent savoir. Ils auront aussi le droit de participer.

La sénatrice McPhedran : M'acceptez-vous pour le tour suivant?

La présidente : Oui. Avant de commencer le deuxième tour, j'ai quelques petites questions.

À votre dernière comparution, on craignait une augmentation importante des demandes d'inscription, et des chiffres ainsi que des fonds ont été proposés pour embaucher plus de personnel pour le registraire. Ces craintes se sont-elles concrétisées après l'adoption du projet de loi S-3?

Mme Bennett : Martin.

Martin Reiher, sous-ministre adjoint, Secteur de résolution et des affaires individuelles, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada : Si vous permettez, madame la présidente, je peux vous renseigner.

Depuis l'adoption du projet de loi S-3, comme vous le savez, certains ont fait parvenir d'avance leurs demandes. Nous continuons d'en recevoir. D'après les chiffres préliminaires, 7 000 dossiers seront analysés sous le régime de ce projet de loi.

Mme Bennett : De plus, madame, comme vous le savez, on se demandait si on pouvait trouver la marche à suivre sur le site web ou un formulaire spécial sous le régime du projet de loi S-3, ce genre de choses. Nous avons l'impression que ç'a été réglé. J'ai moi-même fait une recherche, par Google, hier, et on trouve du premier coup. Je pense qu'on a réussi à expliquer que cette

very clear this registration includes the people who qualify now under Bill S-3.

The Chair: Just one short related question: I noticed in your report that was tabled under the kinds of things you heard, one of the things that came up was the need to explain section 6(1) in plain language.

Do you anticipate this would be something the Ministerial Special Representative or someone else would do? The way it's explained is so complicated it will be difficult to conduct thorough consultations unless it's in plain language that people in communities can understand. We have trouble understanding it, and we've been studying it for years.

Ms. Bennett: Absolutely. I think the whole issue of plain language is what we've got to do better in all of government. Again, if people have rights and they don't understand them or they're not being pointed out, that doesn't really mean they have those rights if we haven't explained it properly to them.

Go for it, Martin. You've been spending a lot of time on this.

Mr. Reiher: Thank you. I wanted to mention to the minister that the advisory board will also be helpful to us to make that information as audience adapted as possible.

In terms of sharing information, there will be various sources. Fact sheets are being prepared that are as simple as possible. Discussion papers will be developed by outside consultants. We have reached out to the IBA and the AFN for that purpose. The MSR will have a role in sharing and explaining the information.

The Chair: With all due respect to all the lawyers in the room, including yourself, Mr. Reiher, I hope you have some non-lawyers who are helping out with the plain language.

Senator McCallum: Thank you for your presentation. I'm not prepared for Bill S-3. I haven't had time to look at it. I'm a new senator and it's just a steep learning curve. It's very important to me because my children are involved in this.

When you look at the impacted individuals, do these include the children who were taken into care and who will be soon coming out as adults?

Ms. Bennett: That's a really important question because as we look at the Sixties Scoop, at adoption and at people's rights that were taken away, it's important we get this right. That's really what the engagement is about: To make sure people understand that even if they were taken from their families, this is how we are obligated. That is, to give them the right to get in

inscription englobait les personnes qui satisfont actuellement aux critères du projet de loi S-3.

La présidente : Une seule autre petite question connexe : je remarque que, dans le rapport que vous avez déposé, sous la rubrique des diverses choses que vous avez entendues, l'une d'elles était la nécessité d'expliquer en langage clair l'article 6(1).

Pensez-vous que le représentant ministériel spécial ou quelqu'un d'autre s'en occuperait? L'explication est tellement emberlificotée qu'il sera difficile de mener des consultations approfondies à moins d'user d'un langage clair, que pourront comprendre les habitants des communautés. Nous-mêmes avons de la difficulté à comprendre, après des années d'étude.

Mme Bennett : Absolument. Je pense que tout notre gouvernement doit s'appliquer à plus de clarté. Encore une fois, si des détenteurs de droits ne les comprennent pas ou n'en sont pas informés, ça ne signifie pas vraiment qu'ils les détiennent si nous les avons mal expliqués.

Allez-y, Martin. Vous y avez consacré beaucoup de temps.

M. Reiher : Merci. Je tenais à mentionner à madame la ministre que le conseil consultatif nous aidera aussi à adapter autant que possible l'information à l'auditoire.

L'information communiquée proviendra de diverses sources. On prépare des fiches d'information aussi simples que possible. Des consultants de l'extérieur élaborent des documents de travail. À cette fin, nous nous sommes adressés aux responsables de l'entente sur les répercussions et les avantages et à l'Assemblée des Premières Nations. Le représentant ministériel spécial aura un rôle dans la communication et l'explication des renseignements.

La présidente : Avec tout le respect que nous devons aux avocats ici présents, y compris à vous-même, monsieur Reiher, j'espère que vous avez l'aide de non-avocats pour traduire l'information en langage clair.

La sénatrice McCallum : Je vous remercie de votre exposé. Je n'ai pas eu le temps de me préparer pour l'étude du projet de loi. Je viens d'être nommée, et j'ai tellement de choses à apprendre en même temps. C'est un projet important pour moi, parce que mes enfants sont touchés.

Les personnes touchées comprennent-elles les enfants pris en charge et qui sortiront bientôt des structures à l'âge adulte?

Mme Bennett : C'est vraiment une question importante, parce que, compte tenu de la rafle des années 1960, des adoptions et des droits dont elles ont été privées, il importe de bien s'y prendre. Voilà pourquoi nous misons tellement sur la participation. Il faut s'assurer que les intéressés comprennent que, même s'ils ont été sortis de leurs familles, ce sont là nos

touch with their roots and that secure personal cultural identity that was taken from so many people. It's a very important question.

It will be a test of whether we've done this right, as to whether those people who you describe feel included in this process.

I was saying to the team yesterday: One of my first jobs as a doctor was in Armstrong, Ontario, which was a completely non-status town because the American air force base had been there and then moved out. We all had to go up and volunteer for two weeks to be the doctor. Nobody in that town had status because a lot of them had given their status back in order to get veterans' benefits. Then the next generation didn't have status and the next after that didn't have status. There are these hunks of our history that no one knows about that will be part of not only this exercise but also the post-*Daniels* exercise as we look at non-status and what that means to a family and how they lost their rights but how they actually should have those rights. Maybe I'm over-speaking, but it sure seems important.

Senator McCallum: I gave this information at the Senate committee. It was about the number of children coming out of care in the next four years in Manitoba alone. There are 11,000 coming out, 9,000 of which are Indigenous.

I've worked with children who have been in care. It takes them years to even begin to know where to look for their families and to work out the anger and the abandonment they feel. At that point, I cannot see them looking for their status. It's important because many of them become homeless. It's the homelessness and inability to access programs that are driving many of the issues.

Ms. Bennett: But to me, it's what we heard in all the pre-inquiry on missing and murdered Indigenous women and girls. Attachment to the child welfare system and child abuse was part of almost every story. As far as how people get back in touch with their language and culture, for some of them it's in prison. Senator Pate knows sometimes that's their first attachment to understanding their Indigenous roots, and their identity and culture. That's how they get back on a good path.

Senator Pate: Not that you're advocating prison as an option.

Ms. Bennett: I'm saying how do we keep them out of prison? I've got transitional housing in my riding with five corrections beds. These guys are now back at Ryerson, George Brown, U of T. I just don't know why they had to go to prison because what's

contraintes. C'est-à-dire leur donner le droit de retrouver leurs racines et l'identité culturelle et personnelle affirmée dont tellement de personnes ont été privées. C'est une question très importante.

Ce sera un test pour savoir si nous avons bien agi, pour savoir si les personnes que vous décrivez se sentent les bienvenues dans ce processus.

Je disais, hier, à l'équipe que l'une de mes premières affectations comme médecin a été Armstrong, en Ontario, ville habitée uniquement par des Indiens non inscrits, parce que la base de l'armée de l'air des États-Unis qui s'y trouvait avait été fermée. Nous devions tous nous porter volontaires pour deux semaines là-bas. Personne dans cette ville n'était un Indien inscrit, parce que beaucoup d'entre eux avaient abandonné leurs droits pour obtenir des prestations d'ancien combattant. Les deux générations qui ont suivi ne possédaient aucun droit. Il y a ces pans de notre histoire que personne ne connaît et qu'il faudra reconnaître non seulement dans cet exercice, mais dans la suite de l'arrêt *Daniels*, alors que nous examinerons les conséquences de l'absence de droits, notamment pour une famille, la perte de droits dont, en fait, ils devraient se prévaloir. J'en dis peut-être trop, mais ça semble sûrement important.

La sénatrice McCallum : J'ai communiqué les renseignements qui suivent au comité. Le nombre d'enfants qui sortiront des programmes de prise en charge dans les quatre prochaines années, au Manitoba seulement, sera de 11 000, parmi lesquels 9 000 Autochtones.

J'ai travaillé avec des enfants qui avaient été pris en charge. Il leur faut des années pour même commencer à savoir où chercher leur famille et comprendre les sentiments de colère et d'abandon qui les habitent. Je ne les vois pas, actuellement, chercher à obtenir leurs droits. C'est important, parce que beaucoup d'entre eux sont devenus des sans-abri. Beaucoup de problèmes découlent de ce sans-abrisme et de l'incapacité de profiter des programmes.

Mme Bennett : Toutefois, pour moi, ce sont les témoignages de toute la préenquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. L'attachement au système de protection de l'enfance et la maltraitance des enfants font partie de presque chaque histoire. Le plus loin que certains peuvent remonter pour retrouver le contact avec leur langue et leur culture, c'est la prison. La sénatrice Pate sait que, parfois, c'est le premier élément auquel ils s'accrochent et qui leur permet de comprendre leurs racines autochtones, leur identité et leur culture. C'est ainsi qu'ils retrouvent le droit chemin.

La sénatrice Pate : Mais vous ne préconisez pas la prison.

Mme Bennett : Non. Mais comment les empêcher d'aboutir en prison? Dans ma circonscription, le logement de transition a une capacité d'accueil de cinq places. Ces garçons sont maintenant à Ryerson, à George Brown, à l'Université de

happening is at Sagatay is they're getting back in touch with their language and culture. Most of them aged out of care and ended up in trouble.

This idea of when you age out of care and whether there could be some shoulder piece when we still have some responsibility, with the new understanding of how important secure personal cultural identity is to somebody doing better health education and economic outcomes, the sooner we figure this out the better. Any overture like Bill S-3 or post-*Daniels*, all of these new conversations have people understanding they don't really know where they belong and they need to find out. Our job is to help them find out. I think that's the most exciting thing.

Senator McCallum: Do you have an idea on how to get these names and where these children are so when they come out there's someone there?

Ms. Bennett: The Sixties Scoop Foundation will be doing some of these things. What's fun occasionally in some of the communities I've been in, there's the family reunification office in the band office where they're trying to find their kids and bring them home. As much as everybody thought there was going to be a tsunami of people arriving due to Bill S-3, I think there are many communities also saying we've got to get those kids and bring them home, build places for them to stay, finding alternatives to find the aunties and the grandmothers and the other people who are more than happy to look after these kids if we can get them back into the community.

Yes, I think from Sixties Scoop to all of the research taking place now, it's really important. But mainly we've got to stop apprehending these kids in what we now call the millennium scoop. Apprehending these kids at birth for reasons that make no sense because you had a kid who was apprehended five years before or you were in care yourself but now you're on a good path. That's the reform Dr. Philpott is working on. We want the money of the Government of Canada to support these kids to go to families, communities and children, not to lawyers to apprehend them, agencies that get more money the more kids they apprehend and non-Indigenous foster families, some of whom are doing very well with this child welfare industry in which they participate. That's the significant change we've got to make in the total reform to this destructive process that's been going on, where we thought we could do a better job raising children than communities.

Senator McPhedran: I'm looking at page 3 of your remarks, minister. You talk about what Bill S-3 requires the government to report back on and the three separate occasions you're setting

Toronto. J'ignore tout simplement comment il a fallu qu'ils passent par la prison, parce que, à Sagatay, ils reprennent contact avec leur langue et leur culture. La plupart d'entre eux ont dépassé l'âge de la prise en charge et se sont retrouvés dans le pétrin.

Le plus tôt on comprendra que, quand on dépasse l'âge de la prise en charge et que nous conservons des responsabilités, étant entendu, depuis peu, à quel point une identité culturelle et personnelle affirmée est importante pour la santé, une bonne instruction et une belle situation économique, mieux ce sera. Toute percée comme le projet de loi S-3 ou l'arrêt *Daniels*, tous ces nouveaux sujets de discussion révèlent aux gens l'absence d'un sentiment d'appartenance qu'il faut combler. Notre travail est de les y aider. Je pense que c'est des plus stimulant.

La sénatrice McCallum : Savez-vous comment obtenir ces noms et comment localiser ces enfants pour que, à leur sortie des structures, ils trouvent quelqu'un?

Mme Bennett : La fondation de la rafle des années 1960 fera une partie de ces recherches. Une belle surprise qu'on trouve parfois dans certaines communautés que j'ai visitées, c'est un bureau de la réunion des familles, dans le bureau de la bande, où on essaie de retrouver les enfants et de les ramener à la maison. Autant chacun craignait un raz-de-marée de demandeurs, à cause du projet de loi S-3, autant, je pense, il y a des communautés, il y en a beaucoup, qui disent aussi que nous devons retrouver ces enfants et les ramener, construire des logements pour eux, trouver des moyens pour retracer les tantes et les grands-mères et les autres, qui, le cas échéant, seront des plus heureuses de s'en occuper.

Oui, je pense que depuis la rafle des années 1960, jusqu'à toute la recherche actuelle, c'est vraiment important. Surtout, nous devons cesser l'enlèvement de ces enfants par ce que nous appelons maintenant la rafle du millénaire. Leur enlèvement, à leur naissance, pour des motifs illogiques, parce qu'un enfant vous a été enlevé, cinq ans auparavant, ou parce que vous avez vous-même été pris en charge. Mais maintenant, vous êtes sur le droit chemin. Voilà la réforme à laquelle s'est attachée Mme Philpott. Nous voulons l'argent du gouvernement du Canada pour financer le retour de ces enfants dans leur famille, leur communauté et pour le donner à ces enfants, pas aux avocats pour qu'ils les enlèvent, pas aux organismes d'autant plus grassement payés qu'ils en font enlever et pas aux familles d'accueil non autochtones, dont certaines prospèrent dans cette industrie de la protection de l'enfance dont elles font partie. C'est le changement important que nous devons provoquer à la faveur de toute la réforme de ce processus destructeur actuel, qui nous a fait croire que nous pouvions mieux élever les enfants que les communautés.

La sénatrice McPhedran : Madame la ministre, à la page 3 de votre allocution, vous énumérez ce sur quoi le projet de loi S-3 demande au gouvernement de rendre compte au

out. I'm really struck by the contrast between the report, the results of the consultation, which the report will be tabled presumably on June 12, 2019, and then action gets reported on December 12, 2020. I'm concerned about the significance of the year 2019 for the future of this country. Maybe I'll just ask that you dream with me for a moment. Can you visualize the possibility?

When you said to Parliament, "I am confident that we can complete a comprehensive and meaningful consultation by June of 2019," can you dream with me? Can you see the possibility that you can actually bring section 2.1 into force by June 12, 2019?

Ms. Bennett: Like I said at the meeting, we don't know what we don't know. I think we'll have a pretty good handle on it by June 12 and we will know by then whether we can bring it into force. It will be about us needing to make sure resources are in place to make sure these new citizens are well looked after and have resources in communities or off reserve.

The budget cycle is the other piece, but that is the advice we're seeking from the MSR and the advisory committee as to what we need to do to make sure this is done well.

Then, as you say, it looks like there will be an election that October. Then it gives a year after that election to report on results and progress on everything in Bill S-3 and the table report for June 12 saying what we are supposed to do about this.

Dreaming, I sleep very soundly.

Senator McPhedran: If I may follow up with an observation that —

The Chair: Senator McPhedran, unfortunately, I think the minister may have to leave.

Ms. Bennett: I have four minutes to get into my chair.

The Chair: We have two questioners, yourself and senator Christmas, so please make it a short one.

Senator McPhedran: If you aren't able to follow through on the promise in Bill S-3, then we will again have sustained discrimination against Indigenous women in this country in contravention of the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples and in contravention of numerous statements that have been made. How do you feel about that?

Ms. Bennett: Well, as you know, that was the concern about the coming into force. We had to know what it would take to do this properly and to make sure the resources are in place. It's one thing to have it in law. It's another to be able to do it.

Parlement et à quel moment. Je suis vraiment frappée par le contraste entre le rapport, les résultats de la consultation dont le rapport sera déposé, on le suppose, le 12 juin 2019, puis le rapport sur les mesures prises, le 12 décembre 2020. Je m'arrête à l'importance de l'année 2019 pour l'avenir de notre pays. Peut-être puis-je vous demander de rêver un moment avec moi. Pouvez-vous en visualiser la possibilité?

Quand vous avez dit au Parlement que vous aviez bon espoir de parachever une consultation approfondie et digne de ce nom d'ici juin 2019, pouvez-vous en rêver avec moi? Vous croyez-vous en mesure de mettre en vigueur l'article 2.1 d'ici le 12 juin 2019?

Mme Bennett : Comme je l'ai dit, à la réunion, nous ignorons ce que nous ignorons. Je pense que nous le saurons assez bien d'ici le 12 juin et nous saurons alors si nous pouvons le mettre en vigueur. Il s'agira pour nous de nous assurer des ressources nécessaires pour bien nous occuper de ces nouveaux citoyens et les pourvoir en ressources, dans les communautés ou hors des réserves.

Le cycle budgétaire est un autre élément, mais nous demandons l'avis du représentant ministériel spécial et du comité consultatif sur la bonne marche à suivre.

Puis, comme vous dites, il semble qu'il y aura ensuite des élections, en octobre. On dispose donc d'une année, après les élections, pour produire un rapport sur les résultats et l'évolution de tous les éléments du projet de loi S-3 et le déposer avant le 12 juin dans lequel nous tracerons une ligne de conduite.

Je rêve et je dors sur mes deux oreilles.

La sénatrice McPhedran : Si je peux vous questionner sur une observation que…

La présidente : Malheureusement, je pense que la ministre doit nous quitter.

Mme Bennett : Je dispose de quatre minutes pour retourner à mon fauteuil.

La présidente : Nous avons deux questionneurs, vous-même et le sénateur Christmas. Soyez brefs.

La sénatrice McPhedran : Si vous n'êtes pas en mesure de remplir la promesse du projet de loi S-3, nos femmes autochtones continueront d'être victimes d'une discrimination constante, en contravention avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et avec de nombreuses déclarations officielles. Qu'en pensez-vous?

Mme Bennett : Comme vous le savez, c'était le sujet de préoccupation sur l'entrée en vigueur du projet de loi. Nous devions savoir ce qu'il fallait pour bien agir et pour nous assurer de l'existence de ressources nécessaires. La loi, c'est une chose. C'en est une autre de pouvoir la concrétiser.

We want to be able to do this properly. We're going to put in every effort to make sure that happens.

Senator Christmas: I just want to thank you, minister, for being here. It strikes me that all the right steps are being taken with the advisory panel and the MSR. It looks like the process is well underway. My thanks and my congratulations for taking all the right steps to this point.

Ms. Bennett: Thank you.

Hon. Senators: Hear, hear.

Ms. Bennett: Thank you. Maybe we could have a breakfast informally to discuss the rights recognition. I know Senator Patterson has been part of the discussions in the North. It would be fun to pick your brains to see what we should or shouldn't be doing.

The Chair: Thank you, Madam Minister and Mr. Reiher.

We're done with questions. We're going to have an in-camera session with Communications to talk about the Youth Indigenize the Senate day next week.

(The committee continued in camera.)

Nous voulons prendre les bonnes mesures. Nous y mettrons tous les efforts nécessaires.

Le sénateur Christmas : Je tenais seulement à vous remercier, madame la ministre, d'avoir été ici. À mon avis, toutes les bonnes décisions sont prises avec le conseil consultatif et le représentant ministériel spécial. Il semble que le processus soit bien engagé. Tous mes remerciements et toutes mes félicitations pour avoir jusqu'ici pris les bonnes mesures.

Mme Bennett : Merci.

Des voix : Bravo!

Mme Bennett : Merci. Peut-être pourrions-nous avoir un petit-déjeuner à la bonne franquette pour discuter de la reconnaissance des droits. Je sais que le sénateur Patterson a participé aux discussions dans le Nord. Ce serait agréable de puiser dans vos matières grises pour guider nos pas.

La présidente : Merci, madame la ministre. Merci, monsieur Reiher.

La période des questions est terminée. Nous poursuivons la séance à huis clos avec les employés de la Direction des communications, pour discuter de la journée Vision autochtone au Sénat, la semaine prochaine.

(La séance se poursuit à huis clos.)

APPEARING

Wednesday, May 30, 2018

The Honourable Carolyn Bennett, P.C., M.P., Minister of Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs.

WITNESSES

Tuesday, May 29, 2018

Grand Council of the Cree (Eeyou Istchee):

Abel Bosum, Grand Chief;

Bill Namagoose, Executive Director;

Brian Craik, Director of Federal Relations;

Paul Wertman, Advisor.

Chiefs of Ontario:

Isadore Day, Ontario Regional Chief.

Wednesday, May 30, 2018

Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada:

Martin Reiher, Assistant Deputy Minister, Resolution and Individual Affairs Sector;

Eric Guimond, Acting Senior Director, New Service Offerings, Resolution and Individual Affairs Branch;

Karl Jacques, Senior Counsel, Operations and Programs, Legal Services Unit.

COMPARAÎT

Le mercredi 30 mai 2018

L'honorable Carolyn Bennett, C.P., députée, ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord.

TÉMOINS

Le mardi 29 mai 2018

Grand conseil des Cris (Eeyou Istchee) :

Abel Bosum, grand chef;

Bill Namagoose, directeur exécutif;

Brian Craik, directeur des relations fédérales;

Paul Wertman, conseiller.

Chefs de l'Ontario :

Isadore Day, chef régional de l'Ontario.

Le mercredi 30 mai 2018

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada :

Martin Reiher, sous-ministre adjoint, Secteur de résolution et des affaires individuelles;

Eric Guimond, directeur principal par intérim, Nouvelles offres de service, Secteur de résolution et des affaires individuelles;

Karl Jacques, avocat principal, Opérations et programmes, Services juridiques.